

QUE CHOISIR

EXPERT · INDÉPENDANT
· SANS PUBLICITÉ

TESTS LABO



- CAFETIÈRES À BROYEUR ET À CAPSULES
- LAVE-LINGE SÉCHANTS
- POMPES À CHALEUR AIR-AIR

Bouillons culinaires
Pas tous très nets

L 12260 - 621 - F: 4,80 € - RD



Lessives

**Efficaces, saines et écologiques
C'est possible ?**



SOMMEIL



Des remèdes inutiles, voire dangereux

Indépendant et engagé, votre magazine est, par ses tests, ses enquêtes et ses conseils pratiques, au cœur de vos préoccupations de consommateurs citoyens responsables.



QUE CHOISIR, c'est plus qu'un magazine !

C'est le mensuel de l'**Union fédérale des consommateurs-Que Choisir**, 1^{re} association de consommateurs de France.

► LA PROXIMITÉ

Notre réseau de 140 associations locales, situées partout en France et animées par des milliers de bénévoles, est à votre écoute pour régler vos litiges, vous aider et vous conseiller dans vos démarches.

► LE PARTAGE

Nous relayons vos témoignages, vos alertes, vos besoins pour que votre voix soit entendue.

► L'EXPERTISE

Nos experts décortiquent les marchés, analysent les nouvelles tendances de la consommation, mettent en lumière les abus et vous éclairent dans vos actes d'achat et vos décisions.

► L'ENGAGEMENT

Nos juristes saisissent les autorités compétentes et la justice pour faire cesser et sanctionner les agissements illicites, et obtenir l'indemnisation des victimes.

► L'ACTION

Nos lobbyistes interviennent auprès des pouvoirs publics et des professionnels pour faire évoluer la législation et la réglementation en votre faveur.

Nous sommes **indépendants** grâce à vous, **agissant** pour et avec vous !

L'UFC-Que Choisir est également présente sur :

Quechoisir.org



UFC-QUE CHOISIR

233, boulevard Voltaire, 75555 Paris Cedex 11
0143 48 55 48. quechoisir@quechoisir.org

Yves Martin, Élisa Oudin, Benjamin Roux, Anne-Sophie Stamane, Audrey Vaugrente • **Sécrétariat de rédaction**: Alix Orbec • **Conception graphique**: Agence MaGwen et Véronique Puvillard • **Maquette**: Ludovic Wyart (**directeur artistique**), Sandrine Barlier, Clotilde Gadesauze, Capucine Ragot (première rédactrice graphiste) • **Responsable photo**: Catherine Météayer • **Infographie/maquette web**: Carla Félix-Dejeufosse (première rédactrice graphiste), Laurent Lammers, Inès Schneider-Blanard • **Documentation**: Frédérique Vidal (**responsable**), Audrey Berbach, Véronique Le Verge, Stéphanie Renaudin **QUE CHOISIR ÉDITION** • Laure Sassier **ESSAIS COMPARATIFS** • Éric Bonneff (**directeur**), Karima Amziane, Laurent Baubeste, Ozkan Calisir, Éric Ébran, Vincent Ermeling, Léa Girard, Aissam Haddad, Soraya Hamimi, Gaëlle Landry, Lars Ly, Neil McPherson, Mélanie Marchais, Mickaël Marques De Oliveira, François Palmon, Séli Redadj, Gabriele Théry, Domitille Yer **OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION** • Grégory Caret (**directeur**), Noé Bauduin, Isabella Bourcier, Marine Perier-Duholste, Ingrid Stierner **JURIDIQUE** • Raphaël Bartlomé (**responsable**), Gwenaelle Le Jeune, Véronique Louis-Arcène, Candice Meric **ADMINISTRATION** • Florence Thomassin (**directrice administrative et financière**), Sandrine Flagel, Audrey Saint-Dizier • **Ressources humaines**: Véronique Couesenon (**directrice**), Aude Dauchy, Véronique Libert, Dominique Sarmiento Lopez, Michaëla Schaubroeck • **Gestion de projets**: Régis Ghozlan (**directeur**) • **Informatique**: Jean-Baptiste Gouipple (**directeur technique**), Daniel Bidault, Rémy Ebbo, Gilles Jean, Willy Julian, Nicolas Lavergne, Christophe Marti, Zohra Sourta, Alexis Ulrich • **Logistique**: Philippe Ballon (**responsable**), Assia Chetoui, Franck Delhomel, Fabienne Dorlet **DIFFUSION/PROMOTION** • Laurence Rossilhol (**directrice**), Delphine Blanc-Rouchosse, Jean-Louis Bourghol, Marie-Noëlle Decaulne, Jean-Philippe Machanovitch, Francine Manguelle, Élodie One, Steven Phommarinh, Nicolas Schaller, Anais Wernle • **Courrier**: Brigitte Bouttier, Hortense Rossi **DIRECTION DE L'INFORMATION JURIDIQUE** • Sophie Herbreteau (**directrice**), Murielle Baily, Christina Bamba, Étienne Berteretche, Magali Berthe, Caroline Bonnet, Estelle Charabet, Lisa Charaf Zadah, Clémentine Chevrin, Emmanuel Eslin, Rachelle François, Jade Legrand, Laure Littardi, Patricia Lorineau, Justina Marend, Krystèle Mensah, Julia Le Roux, Emmanuelle Pozza, Louise Shan • **Service abonnements**: Que Choisir, 45, avenue du Général-Leclerc, 60643 Chantilly cedex. Tél.: 01 55 56 71 09 • **Inspection des ventes et réassorts diffuseurs**: MP Conseil • **Tarifs**: 1 an, soit 11 numéros: 46 €; 1 an + 4 hors-séries: 64 €; 1 an + 4 hors-séries + 4 spéciaux: 90 € **UFC-QUE CHOISIR** • Association à but non lucratif • Bureau du conseil • **Président**: Alain Bazot • **Vice-présidents**: Daniel Bideau, Marie-Amandine Stévenin • **Trésorier**: Jean-Pierre Jokiel • **Trésorier adjoint**: Arnaud Lajugie • **Sécrétaires**: Michel Namy, Xavier Kruger, Jean-Christophe Lampe, Odette Mairey, Anne Morin, Alain Praud, Marie-Christine Radenne, Alain Sanitas, Marina Secall-Bersinger; et pour le personnel, Arnaud de Blauwe, Patricia Lorineau • **Études et Lobby**: Olivier Andraut, Antoine Autier, Lucile Buisson, Mélissa Chevillard, Christelle Leduc, Frithjof Michaelsen, Benjamin Recher, Matthieu Robin, Maria Roubtsova • **Action politique**: Cédric Musso (**directeur**) • **Relations associatives**: Myriam Bos, Christine Chaton, Catherine Guérin, Grégoiry Loison, Nadia Mamri, Karina Novelli, Jean-Philippe Randriambelson **IMPRESSION** • RotoFrance, rue de la Maison-Rouge, 77185 Lognes. Distribué par MLP. Dépot légal n°144. Commission paritaire n°0727 G 82318. Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés. Ce numéro comporte un encart sous enveloppe collée en 4^e de couverture sur une partie du tirage. Numéro imprimé avec des encres blanches sur papier certifié FSC PEFC Holmen XLNT. 1580 kg CO₂/tpapier. Origine papier: Norrköping, Suède. Pas de fibres recyclées. CoC inspecta 2177. ISSN 0033-5932.



SOMMAIRE

N° 621 – FÉVRIER 2023

16

Traitements de l'insomnie
Peu d'efficacité et des risques



LABO QC

34

Bouillons
Des recettes à revoir



41

Lessives
Une note pour protéger la nature



48

Énergie solaire
Le photovoltaïque au service de l'agriculture ?

Le numéro 620 de *Que Choisir* a été tiré à 469 300 exemplaires.

CRÉDITS DE COUVERTURE

A. LECOMTE; J.-C. MOSCHETTI/REA; J.-P. TOMAZ

INFO EXPRESS

Toute la consommation en bref

QUE CHOISIR AUSSI UNE ASSOCIATION

Le billet d'Alain Bazot et les actions nationales

Les associations locales et leurs actions

4

12

14

ZONE ROUGE

Traitements de l'insomnie

▪ Peu d'efficacité et des risques

16

ÇA POURRAIT VOUS ARRIVER

Automobile • Équipement fantôme

22

ALERTE

Travaux de rénovation • Ne rompez pas trop vite !

24

SNCF • La satisfaction reste faible

27

Maladie à corps de Lewy

28

▪ Fréquente mais méconnue

30

Nanoparticules • L'État impuissant

32

Inflation • La fièvre va encore monter

LABO QC

Bouillons • Des recettes à revoir

34

Cafetières avec broyeur • Nul besoin d'être expert

38

Cafetières à capsules

40

Lessives • Une note pour protéger la nature

41

Pompes à chaleur air-air • Bon plan pour chauffer

44

Lave-linge séchants

46

Testé ailleurs

47

DÉCRYPTAGE

Énergie solaire • Le photovoltaïque

48

au service de l'agriculture ?

53

Petit électroménager • Vaillants pendant des années

56

Fréquences • Les gardiens du spectre

FORUM

Vos courriers, vos questions et nos réponses

60

TOUT S'EXPLIQUE

L'œuf • Riche en cholestérol, et alors ?

64

Organisation de randonnées

65

▪ S'assurer est indispensable

65

Péages d'autoroute • Des hausses spectaculaires

65

FRANCE-BELGIQUE

La même histoire que chez nous

66



ARNAUD DE BLAUWE
RÉDACTEUR EN CHEF

Pas à pas

L'enjeu est énorme. Limiter, voire enrayer le réchauffement climatique passe par des décisions fortes et par un changement radical de nos comportements. Un défi qui fait grincer de nombreuses dents et que certains estiment trop difficile, si ce n'est impossible à relever. Déjà, parce qu'ils considèrent qu'il est trop tard. Aussi, parce qu'ils pensent qu'il n'existe pas de solutions miracles. Sur le papier du moins, et comme l'optimisme ne peut pas faire de mal, saluons cependant les avancées positives. Au cours de ces derniers mois, la France, souvent aiguillonnée par l'Europe, a pris diverses dispositions. Pour certaines d'entre elles, le chemin a été long, les oppositions, nombreuses, les arguments présentés en guise de justification, contestés. D'où des compromis et un résultat moins

Quelques mesures pour la planète

ambitieux qu'escompté. Mais allez, il faut voir le verre à moitié plein ! Plusieurs mesures en faveur d'une consommation plus responsable et durable sont entrées en vigueur. Citons, pêle-mêle, le bannissement de la vaisselle unique dans la restauration sur place, le programme de réduction des emballages en plastique des fruits et légumes, un encadrement plus strict de l'utilisation du Label bas-carbone... Certes, dans le lot, des dispositifs méritent d'être amendés ou complétés. Par exemple, l'imparfait indice de réparabilité appliqué sur des appareils électroménagers et high-tech ou encore l'interdiction « perfectible » de mise sur le marché européen d'articles issus de la déforestation. Mais, sans être spectaculaires, ces petits pas montrent la direction à prendre. Ils font évoluer les consciences sur l'urgence qu'il y a à agir. Bien sûr, les actions isolées n'auront que peu d'effets. Ce sont tous les pays de la planète qui doivent adopter le même rythme. Et, sur ce point, reconnaissons que la partie est loin d'être gagnée, tant les bonnes intentions « diplomatiquement » affichées par certains États – et non des moindres – ne se transforment pas en actes concrets. ♦

PHOTOVOLTAÏQUE

Arrestation de l'escroc toulousain

Entre 2015 et 2021, une quinzaine d'entreprises appartenant au même propriétaire, un chef d'entreprise toulousain, ont prospecté des particuliers pour leur proposer « des investissements dans des parts de sociétés produisant des panneaux photovoltaïques ». La rentabilité promise ? De 6 à 9%, voire plus, grâce à la revente d'électricité à EDF. Sauf que, selon les enquêteurs, « les produits de la vente étaient blanchis par le biais de virements internationaux à destination de plus d'une quarantaine de comptes, dans 11 pays distincts ». L'arnaque portait sur plus de 33 millions d'euros, et plusieurs centaines de victimes sont déjà recensées. De plus, si certains clients n'ont pas eu à se plaindre puisqu'ils touchaient les intérêts annoncés, ces versements reposaient sur un montage financier frauduleux de type pyramide de Ponzi,



rendu célèbre par l'affaire Madoff. D'où le surnom de « Madoff français » attribué à l'aigrefin toulousain. Démarrée par le parquet de Toulouse (31) en 2021, l'enquête avait été transférée à la juridiction interrégionale spécialisée de Bordeaux (33) au vu de la complexité du dossier. Accusé « d'escroquerie et de blanchiment en bande organisée, de fraude fiscale et d'infractions au Code de la consommation », le chef d'entreprise a été arrêté à Medellín, en Colombie, où il avait fui, sans doute pour profiter de sa fortune mal acquise. C'était sans compter sur la notice rouge d'Interpol et la collaboration de la police colombienne. ♦

CHAUFFAGE AU BOIS

Coup de pouce pour les ménages

Afin de faire face à la hausse des prix des granulés et du bois de chauffage, le gouvernement a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle de 50 à 200 € aux ménages qui en utilisent. Ces chèques « énergie bois » peuvent être demandés jusqu'au 30 avril 2023 sur le site Chequeboisfioul.asp-public.fr. Ils seront envoyés à partir de mi-février. Les foyers possédant des poêles à granulés bénéficieront de 200 € de prime si leur revenu fiscal de référence annuel par unité de consommation⁽¹⁾ est inférieur à 14 400 €, et de 100 € s'il est inférieur à 27 500 €.



Pour les ménages se chauffant avec des bûches ou d'autres combustibles bois (bûchettes, plaquettes), les coups de pouce s'élèveront respectivement à 100 € ou à 50 €. ♦

(1) Les unités de consommation (UC) correspondent au nombre d'« équivalents adultes » composant un foyer fiscal. Le premier adulte compte pour 1 UC, le deuxième, pour 0,5 UC, et chaque personne supplémentaire, pour 0,3. Un couple avec un enfant représente donc 1,8 UC.

MAPRIMERÉNOV'

Des hausses de forfaits trop timides

Fin 2022, France Stratégie et l'Inspection générale des finances (IGF) ont publié leur rapport sur le plan France Relance et, notamment, sur MaPrimeRénov'. Le document pointe le fait que ce dispositif peine à convaincre les consommateurs de se lancer dans des rénovations énergétiques d'ampleur de leur logement, autrement dit globales. En effet, la presque totalité des aides accordées servent à mener des opérations limitées, surtout un changement de mode de chauffage qui n'améliore en rien l'efficacité énergétique du bâti. Le rapport le souligne, « *un système de chauffage ne peut être performant sans isolation adéquate, qui est un prérequis dans un parcours cohérent et optimisé* ». Face à ces critiques, les pouvoirs publics

renforcent enfin l'incitation à la rénovation thermique performante. À compter du 1^{er} février, les forfaits « rénovation globale » sont rehaussés. La prime versée aux ménages aux revenus intermédiaires (selon le barème de l'Agence nationale de l'habitat, l'Anah) passe à 10 000 €. Concernant celle de la catégorie aisée, elle est portée à 5 000 €. Mais face aux sommes très importantes à engager, il est peu probable que ces montants suffisent à décider les particuliers. Par ailleurs, MaPrimeRénov' Sérénité, destinée aux foyers modestes pour les chantiers qui améliorent la performance énergétique de l'habitation d'au moins 35 %, grimpe à 35 000 €. Le plafond de travaux finançables dans les copropriétés est, lui, relevé de 15 000 à 25 000 €. L'achat de chaudières à gaz n'est, par contre, plus subventionné. Et l'acquisition d'un poêle à granulés ou l'installation d'une VMC voient leur soutien diminuer. Enfin, les ménages aisés perdent les seules aides à l'isolation auxquelles ils avaient droit. ♦

Le dispositif ne sert qu'à changer le mode de chauffage



À compter du 1^{er} février

Les aides, pas assez élevées, peinent à convaincre les ménages de se lancer dans une rénovation globale.

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Interdit à partir de numéros mobiles

De nouvelles règles relatives au démarchage téléphonique sont devenues effectives le 1^{er} janvier 2023. L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) a interdit l'usage de certains types de numéros de téléphone aux sociétés commerciales en général et aux plateformes de démarchage en particulier. L'utilisation de numéros commençant par les préfixes 06 ou 07 est désormais prohibée et celle de numéros dits « géographiques » (débutant par 01 à 05 en fonction de leur région),

limitée. Concrètement, les plateformes de téléprospection n'ont le droit de se servir que des numéros commençant par 09 48 et 09 49, 01 62 et 01 63, 02 70 et 02 71, 03 77 et 03 78, 04 24 et 04 25 ou 05 68 et 05 69. Si votre appareil

dispose d'un système de filtrage, entrez ces indicatifs afin d'être plus tranquille. Par ailleurs, notons l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier, de l'interdiction du démarchage lié aux comptes personnels de formation (CPF) par téléphone, SMS, e-mail ou via les réseaux sociaux. L'UFC-Que Choisir regrette cependant qu'après avoir exclu le démarchage dans le domaine de la rénovation énergétique et encadré celui du secteur des assurances, le gouvernement ne proscrive pas purement et simplement le démarchage non sollicité, ce qui serait plus efficace. ♦



RAPPELS PRODUITS⁽¹⁾

MANALA GARCON-FILLE DE MARQUE CHRISTMAS DREAM

RÉFÉRENCE: tous les lots.

PROBLÈME: de petits éléments (yeux, coeurs en feutrine...) peuvent se désolidariser. Jouet non conforme et dangereux. **OÙ S'ADRESSER:** rapporter le produit au point de vente pour remboursement. Informations au 03 89 21 40 50.



GOURDES POMME-FRAISE

ET POMME-ABRICOT SANS SUCRES AJOUTÉS MAT & LOU DE MARQUE U



RÉFÉRENCE: GTIN 3256225042470. Lot: L8937. Date de durabilité minimale: 01/10/2023.

PROBLÈME: présence de patuline au-delà des limites réglementaires. **OÙ S'ADRESSER:** en point de vente pour remboursement. Informations au 09 69 36 69 36.



VÉLO ROCKRIDER DE MARQUE DECATHLON

MODÈLE: Rockrider XC 500S MTB. Références: GTIN 8378766232; GTIN 837876626; GTIN 837876626.

PROBLÈME: défaillance sur la fourche Manitou machete 120 mm pouvant entraîner sa rupture. **OÙ S'ADRESSER:** en point de vente pour réparation. Informations au 08 00 71 07 70.

BOUTEILLE CUIVRE 950 ML DE MARQUE CROFTON COMMERCIALISÉE PAR NOZ



RÉFÉRENCES: 1001068438; 1001121100; 1001121101; 001282813. Tous les lots.

PROBLÈME: non conforme et dangereux. Contact avec le cuivre.

OÙ S'ADRESSER: en magasin pour remboursement.

RECHARGE LIQUIDE VAISELLE ÉCOLOGIQUE AMANDE DE MARQUE W5

RÉFÉRENCES: GTIN 4056489471431 et GTIN 4056489471424. Tous les lots commençant par 1762 suivis de 4 chiffres correspondant à un horodatage. **PROBLÈME:** risque de contamination bactérienne par *Pseudomonas aeruginosa*.

OÙ S'ADRESSER: rapporter le produit au point de vente pour remboursement. Informations au 01 88 24 70 70.



(1) Liste non exhaustive. Davantage de rappels sur le site gouvernemental Rappel.conso.gouv.fr.



La loi antigaspillage entre progressivement en application.

PLASTIQUE

Ce qui change en 2023

Depuis 2020, la loi antigaspillage pour une économie circulaire (Agec) s'applique progressivement (lire aussi p. 7 « Fruits et légumes - Emballages, le retour... »). Chaque année apporte son lot de (petits) progrès. Voici ce qui nous attend en 2023.

Interdiction de la vaisselle à usage unique dans la restauration sur place, y compris les fast-foods, depuis le 1^{er} janvier. Cette mesure ne concerne que les établissements de plus de 20 couverts.

Obligation d'informer les consommateurs sur la présence de microplastiques dans les cosmétiques rincés, comme les savons ou les shampoings, depuis le 1^{er} janvier – avant qu'ils ne soient totalement proscrits en 2026. Des instructions

d'emploi doivent aussi être prévues, afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Leur interdiction est déjà effective dans les soins exfoliants ou nettoyants en concentration supérieure à 0,01%.

Fin de l'impression automatique des tickets de caisse, reçus de carte bancaire, bons d'achat et tickets promotionnels en avril. Mais vous pourrez les obtenir sur simple demande. Pensez à réclamer ceux faisant office de garantie. Les enseignes doivent informer leurs clients.

Tri à la source des biodéchets généralisé à tous, y compris les particuliers, le 31 décembre.

Mise en place de la consigne pour le recyclage et/ou le réemploi des emballages en verre, plastique et inox, courant 2023. ♦

COSMÉTIQUES EN VRAC

Le professionnalisme pris en défaut

Pratique récente, la vente en vrac de cosmétiques nécessite des précautions et une adaptation des habitudes des commerçants. En contrôlant les magasins la proposant, les inspecteurs de la répression des fraudes ont constaté que la majorité en avait conscience. Dans deux tiers des cas, le personnel a été formé. Ils ont toutefois eu de mauvaises surprises: balances non

étalonnées, délivrance de la quantité demandée « à vue de nez », achat d'un litre minimum imposé... Côté hygiène, ce n'est pas glorieux. « De nombreux professionnels méconnaissent les risques microbiologiques liés à la vente en vrac, notamment des produits liquides, et ignorent les responsabilités et les obligations leur incombeant », déplore l'administration. Six des vingt prélèvements ont révélé la présence de bactéries, de levures et de moisissures. Des lignes directrices sont en cours de rédaction pour sécuriser le secteur. ♦

L'hygiène constitue un gros point noir

FRUITS ET LÉGUMES

Emballages, le retour...

Moins d'un an... L'interdiction de l'emballage plastique des fruits et des légumes n'aura pas tenu longtemps ! Le 9 décembre dernier, le Conseil d'État a retoqué cette mesure de la loi antigaspillage de 2020 (lire aussi « Plastique - Ce qui change en 2023 », p. 6). Le décret d'application était effectif depuis le 1^{er} janvier 2022. Mais « un contentieux a été ouvert par certains acteurs » de la filière, qui ont déposé des requêtes en annulation « pour excès de pouvoir », a déploré le ministère de l'Agriculture. Lesdits acteurs sont les représentants de l'industrie du plastique, bien sûr ! La décision du Conseil d'État pourrait toutefois se retourner contre eux. En effet, elle souligne que les exceptions sont trop nombreuses et incluent à tort des fruits et des légumes « ne présentant pas de risque de détérioration lors de leur vente en vrac ». Un nouveau projet a d'ores et déjà été rédigé par le ministère.



Il maintient la proscription d'emballage plastique de fruits et de légumes pouvant être vendus en vrac, et instaure une liste d'exemptions définitive, mais plus restreinte que dans le décret précédent, concernant les légumes les plus fragiles (mâches, fruits mûrs, endives...). La quinzaine de primeurs qui ne sont plus exonérées⁽¹⁾ de cette obligation bénéficieraient d'une tolérance pendant toute l'année 2023, afin d'écouler les stocks d'emballages. ♦

(1) Abricots, asperges, brocolis, carottes primeurs, cerises, choux de Bruxelles, haricots verts, navets, nectarines, oignons, pêches, pommes de terre primeurs, raisins, salades.

CHANVRE

Feuilles et fleurs brutes autorisées

Les fleurs et les feuilles de chanvre faiblement dosées en THC, la molécule psychotrope du cannabis, doivent-elles être traitées comme les autres produits à base de CBD, l'autre composant dépourvu de propriétés stupéfiantes ? Pour le Conseil d'État, oui. Les commerçants

qui les proposent ont poussé un « ouf » de soulagement : leur autorisation était temporaire. En effet, fin 2021, le gouvernement avait proscrit la vente sous forme brute de ces fleurs et des feuilles contenant moins de 0,3 % de THC. Arrêté suspendu peu après, en attendant l'avis définitif de la haute juridiction administrative. Presque un an plus tard, elle donne raison aux acteurs du secteur, en jugeant l'interdiction « disproportionnée ». La teneur réelle en THC et en CBD se vérifie facilement, et

à moindre coût. La lutte contre la consommation de cannabis riche en THC n'est donc pas remise en cause. Sur le plan de la santé publique, le Conseil d'État estime que le CBD n'est pas à craindre. Mais rappelons que si elles sont fumées, ces fleurs et ces feuilles comportent un risque cancérogène, comme le tabac. ♦

Les vendeurs respirent



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Dépenses en augmentation

Selon le dernier bilan de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), les complémentaires santé ont versé, en 2021, 31 milliards d'euros pour les soins, soit une progression de 11,6 % par rapport à 2020. La dynamique s'expliquerait par le succès du 100 % santé, et aussi par un rattrapage d'actes médicaux qui n'ont pas été réalisés pendant le confinement. En regard, les cotisations ont, elles, suivi une pente moins prononcée : le montant perçu



a augmenté, en moyenne, de 3,1 %. Les contrats collectifs d'entreprise accusent, de leur côté, une hausse plus nette (5,8 %). Résultat, globalement, le ratio cotisations-préstations s'est amélioré : il s'élève désormais à 80 %.

Reste une confortable différence de près de 8 milliards d'euros en faveur des assureurs et des mutuelles... Le profil des dépenses de 2022 n'est pas connu dans le détail, mais leurs effets sur les tarifs 2023 semblent fortement inflationnistes. Les lecteurs de *Que Choisir*, appelés à nous communiquer les avis d'échéance reçus pour cette année (QC n° 619), témoignent d'importantes majorations sur les contrats individuels.

MEDIATOR

Légion du déshonneur ?

Depuis le 9 janvier, se tient le procès en appel du Mediator (QC n° 616). Le moment idéal pour accorder les honneurs de la République à l'ancienne directrice de la communication des laboratoires Servier, Madeleine Dubois. L'agence de presse APMnews signale sa nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur, inscrite au *Journal officiel* du 1^{er} janvier. En poste chez Servier entre 1985 et 1995, puis de nouveau à partir de 1997, Madeleine Dubois n'était pas pénalement mise en cause lors du procès en première instance. Elle a toutefois été entendue à l'audience, en raison de ses deux interventions auprès de Jean Marimbert, alors directeur de l'Agence du médicament (ANSM, Afssaps à l'époque), qu'elle connaissait depuis

La lobbyiste des laboratoires Servier décorée

un passage au ministère du Travail et des Affaires sociales. En 2007, alors que le Mediator est sur la sellette, elle lui demande explicitement par e-mail de modifier la diffusion d'un compte



rendu défavorable de l'Afssaps. Elle obtient satisfaction. Deux ans plus tard, elle reprend contact pour éviter que le traitement ne soit retiré du marché, en vain cette fois. Questionnée par la présidente du tribunal, elle a affirmé n'avoir aucun souvenir de ses démarches. Tout en étant au service des laboratoires Servier, Madeleine Dubois s'est lancée dans une carrière politique locale, en Haute-Loire, au début des années 2000. Elle échoue à devenir sénatrice en 2011, mais reste conseillère générale jusqu'en 2021. Le Mediator, commercialisé en France à partir de 1976, est soupçonné d'avoir entraîné entre 500 et 2 000 décès, selon les estimations. ♦

RAPPELS AUTOS⁽¹⁾



BMW X1



OPEL GRANDLAND X



VOLKSWAGEN POLO

LES PROPRIÉTAIRES DE VÉHICULES CONCERNÉS PAR UN RAPPEL DOIVENT S'ADRESSER À LEUR CONCESSIONNAIRE QUI SE CHARGERÀ DE L'INTERVENTION À EFFECTUER.

LES BMW X1 ET IX1

fabriqués du 28 juin au 15 septembre 2022. **PROBLÈME:** défaut d'étanchéité de l'unité de commande électrique risquant d'occasionner un dysfonctionnement des feux, du verrouillage central, de l'assistance à la direction, de l'alimentation du moteur (il est alors possible qu'il cale), etc. De plus, cela pourrait causer un incendie.

LES MERCEDES GLS construits entre le 27 novembre 2017 et le 20 juillet 2022. **PROBLÈME:** le mécanisme de verrouillage

de la troisième rangée de sièges peut dysfonctionner, ce qui augmente le risque de blessure en cas d'accident.

LES OPEL GRANDLAND X HYBRID 4

produits entre le 8 octobre et le 23 novembre 2019. **PROBLÈME:** défaut de la batterie haute tension qui peut surchauffer.

LES PEUGEOT EXPERT ET TRAVELLER sortis d'usine entre le 30 janvier 2020 et le 21 janvier 2022.

PROBLÈME: risque de fuite de carburant (frottement d'une canalisation contre la carrosserie).

GARANTIES ET ASSURANCES

Temps de réflexion plus long

Le délai de rétraction permettant de résilier une extension de garantie ou un contrat d'assurance vendus en complément d'un bien ou d'un service (électroménager, voyage...) est passé à 30 jours le 1^{er} janvier, contre 14 jours auparavant. En outre, l'éventuelle période de gratuité du contrat n'est plus comptabilisée dans ce temps. Ainsi, les consommateurs ne se retrouveront pas piégés par une offre du type « un mois d'assurance offert ».

Covoiturage

Prime de 100 €

Un conducteur qui se lance dans le covoiturage peut recevoir une prime de 100 €. Un versement a lieu au 1^{er} covoiturage (25 € minimum) et le reste, au 3^e covoiturage longue distance (trajet de plus de 80 km) ou au 10^e courte distance, à condition qu'ils se déroulent dans un délai de trois mois.



⁽¹⁾ Liste non exhaustive. Davantage de rappels sur le site gouvernemental Rappel.conso.gouv.fr.

DÉFORESTATION

Une loi bienvenue, mais limitée

Enfin ! Les Européens s'attaquent aux conséquences de leur consommation sur les forêts ailleurs dans le monde... Le 6 décembre dernier, le Parlement et le Conseil de l'Union européenne (UE) se sont accordés sur un règlement⁽¹⁾ visant à lutter contre la « déforestation importée ». Le texte cible la production d'huile de palme, de bœuf, de soja, de café, de cacao, de bois (y compris de charbon de bois) et de caoutchouc, qui participent largement à la disparition des forêts tropicales et équatoriales. On regrette que le maïs et le biodiesel n'apparaissent pas sur la liste, mais ces exemptions pourraient être réévaluées. Les entreprises devront s'assurer que les biens qu'elles vendent dans l'Union ne contribuent pas à la destruction ou à la dégradation de ces écosystèmes. Pour cela, elles seront tenues de « collecter les coordonnées

géographiques des terres » exploitées, afin de vérifier que « *seuls les produits zéro déforestation entrent sur le marché de l'UE* », indique la Commission.

Cette loi, une première mondiale, a suscité des réactions enthousiastes des négociateurs, mais aussi des défenseurs de l'environnement. On déplore néanmoins que les institutions financières ne soient pas concernées. La réglementation présente, en outre, des lacunes sur la protection des populations locales. Et il faudrait également y intégrer des terres boisées ou à haut stockage de carbone et de biodiversité, telles que le Cerrado brésilien, la brousse, la savane, les tourbières – Bruxelles en décidera d'ici un à deux ans.

Faux certificats d'origine

Il existe d'autres limites à cette loi, notamment concernant le Brésil. Ainsi, comment associer telle carcasse de viande ou telle cargaison de soja à une parcelle donnée, alors qu'une « *grande partie de la déforestation qui se déroule en Amazonie est déjà illégale, si bien que les produits qui en proviennent sont déjà proscrits* ? », s'interroge François-Michel Le Tourneau, géographe au CNRS, sur le média en ligne The Conversation. *S'ils sont mis sur les marchés, c'est en faisant croire qu'ils sont issus de régions où ils seraient*

légaux », via de faux certificats. Autre problème, les zones déforestées avant fin 2019 ne sont pas prises en compte, ce qui signifie que seuls « *4,3 % de l'espace agricole amazonien seraient interdits d'exportation dans l'UE* », explique le chercheur. Toutefois, l'écueil le plus sérieux est la dissociation des débouchés et des modes de

Quid de la savane, de la brousse ou des tourbières ?

production. Quand il s'agira de fournir l'UE, les terres seront exploitées dans le respect des exigences européennes ; et on se montrera moins vertueux lorsqu'on exportera vers des États peu regardants comme la Chine... Or, cette dernière constitue aujourd'hui le principal client du Brésil. Elle lui achète, par exemple, 70 % de ses graines de soja et 56 % de sa viande bovine. L'UE, elle, n'importe « que » 14 % de soja et 9 % de viande brésiliens – et 45 % de tourteaux de soja. Si les autres pays ne se préoccupent pas de déforestation, alors cette réglementation se montrera peu efficace. L'Europe peut donner l'exemple, mais elle devrait aussi proposer un modèle reposant sur une diminution de sa consommation, avant d'imposer au reste du monde des conditions sur la façon de produire...◆

(1) La loi devrait entrer en vigueur courant 2023. Elle s'appliquerait aux grandes entreprises 18 mois après, et aux petites entreprises, 24 mois après.



ACHAT D'UN VÉLO

Les aides prolongées

Alors qu'ils devaient prendre fin au 31 décembre dernier, les dispositifs d'aide à l'achat d'un vélo mis en place par le gouvernement l'été dernier ont été prolongés jusqu'à fin 2023. Afin de toucher plus de Français, les seuils d'éligibilité ont été légèrement rehaussés : le revenu fiscal de référence maximal par part est passé à 14 089 €, contre 13 489 € en

2022. Les bénéficiaires de ces primes recevront jusqu'à 300 € s'ils achètent un vélo électrique, et 1 000 € s'il s'agit d'un vélo cargo. Des aides renforcées visent les ménages les plus modestes : le revenu fiscal de référence maximal par part est porté à 6 358 € (contre 6 300 €) et les bonus oscillent entre 150 € pour un cycle classique et 2 000 € pour une version cargo.◆



FINANCES

Le PEL retrouve de l'intérêt

La rémunération du plan épargne logement est passée à 2%. Surtout, les droits à prêt associés devraient permettre d'emprunter à un taux plus faible que celui du marché.

Le fameux plan épargne logement (PEL) a changé de modalités de détentio-
n, de niveau de rémunération et de fiscalité à tellement de reprises, depuis 2011, que l'on s'y perd un peu sur ses atouts et ses inconvénients. D'autant que son statut est hybride : il s'agit à la fois d'un produit d'épargne réglementé et d'un droit à emprunter à taux réduit (en fonction de sa date d'ouverture).

Dernière nouveauté : après avoir longtemps plafonné à 1% (depuis août 2016), le taux d'intérêt de l'épargne placée sur les nouveaux PEL a été revalorisé à 2% au début de l'année. Alors, ouvrir un PEL présente-t-il un véritable intérêt en 2023 ?

→ Son taux d'intérêt revalorisé

Le PEL a rejoint le clan des comptes d'épargne réglementés correctement rémunérés. À l'heure où nous publions, le livret A propose un taux à 2%, tout comme le livret de développement durable et solidaire (LDDS) et le livret d'épargne populaire (LEP), qui s'alignent dessus. Après presque deux décennies de rendement compris entre 0,5 et 1%, passer à 2%, c'est le Pérou ! Toutefois, il faut prendre en considération l'imposition du PEL, d'environ 30%, ce qui ramène le taux net autour de 1,25% (les autres produits subissent le même régime, à l'exception du livret A, qui reste exempté d'impôt et de prélevements sociaux). En outre, 2%, c'est certes mieux que ces derniers temps, mais moins que dans les années 2000, où la rémunération s'élevait à 4,5%. Enfin, on doit s'attendre à une revalorisation importante du livret A



en février 2023. Il atteindra probablement 3 à 3,5 %. Avantage tout de même pour le PEL : le taux de 2% est fixe, et donc garanti pendant toute la durée du plan. À l'inverse de celui du livret A, par exemple, qui peut fortement remonter puis rebaisser. Conclusion : en cette période de forte inflation, il est possible que le taux du PEL soit vite dépassé par d'autres placements à capital garanti (livret A, assurance-vie en euros...). Mais alors que sa nouvelle rémunération le remet dans la course face aux autres plans réglementés, il dispose d'une autre qualité, et non des moindres.

→ Un atout pour un projet d'achat immobilier

Le PEL est avantageux pour les futurs candidats à l'immobilier. Pourquoi ? Parce que les taux (d'intérêt de l'épargne et d'intérêt du prêt auquel on peut prétendre) sont figés au jour de son ouverture. Il s'agit d'une sorte de garantie : on sait à l'avance combien rapportera le placement et on est sûr d'emprunter à un certain taux, contrairement au compte épargne logement (CEL). Certes, le taux d'emprunt auquel donne droit le PEL n'est pas encore connu à l'heure où nous écrivons ces lignes. Cependant, même dans le cas où il serait plus élevé qu'auparavant, il ne devrait pas dépasser de beaucoup les 3 %.

Les banques pratiquent aujourd'hui des taux de crédit immobilier se rapprochant de plus en plus de ce pourcentage. De fait, si le contexte inflationniste perdurait, emprunter autour de 3 % permettrait de se protéger contre l'explosion du coût des prêts immobiliers.

En général, il est impossible de financer intégralement un investissement immobilier avec un PEL. Le montant maximal qu'un particulier est autorisé à emprunter est lié à la durée et au total des sommes placées, sans excéder 92 000 €. Le PEL constitue néanmoins un apport utile pour emporter l'acceptation d'une demande de prêt. surtout si les banques maintiennent leur politique restrictive actuelle...

→ Des droits à prêt transférables

Autre atout, pour les parents d'adolescents : ouvrir un PEL leur permet de les aider à emménager, à moyen terme. En effet, ils sont libres de céder leurs droits à prêt associés à leurs enfants. Qui s'additionnent alors à ceux acquis par ces derniers, s'ils possèdent eux-mêmes un PEL. Ils se cumulent même avec ceux des autres membres de la famille (grands-parents, frères et sœurs...). La personne qui donne ses droits à prêt ne peut plus en bénéficier, mais elle récupère son épargne et les intérêts produits. ♦

Vous aurez plus de chances d'obtenir un crédit avec un PEL

NEUTRALITÉ CARBONE

Efficace, l'encadrement de la pub ?

« Neutralité carbone – Le green-washing tourne à plein », titrait *Que Choisir* en avril dernier. Notre enquête montrait que des grandes entreprises s'affichaient « zéro net » en carbone tout en continuant à produire autant de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. Leur recette ? Investir dans la préservation des forêts et les plantations à l'autre bout du monde afin de compenser leurs émissions, au lieu de réduire l'impact de leurs activités. La Convention citoyenne pour le climat ayant identifié ces effets d'aubaine intolérables, elle réclamait l'interdiction des publicités déclarant qu'un bien ou un service est neutre en carbone. Le décret issu

Ce n'est pas gagné



PETRAL/ISTOCK

de la loi Climat qui encadre cette mention ou toute formulation équivalente est entré en vigueur le 1^{er} janvier. Sans rien proscrire, il impose de fournir les preuves de ce qu'on avance. « *Il fixe des critères chronophages, mais pas insurmontables. Il restera possible d'affirmer qu'un baril de pétrole, 1 m³ de gaz, un SUV ou un vol long-courrier est neutre en carbone* », déplore César Dugast, expert climat chez Carbone 4, un cabinet de conseil. ♦

Les annonceurs doivent prouver leurs allégations

RECYCLAGE DES TEXTILES

Un taux de collecte à améliorer

A lire les indicateurs analysés par le Cercle national du recyclage, une association d'élus spécialisée en la matière, l'éco-organisme en charge de la filière des déchets issus des textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison n'a pas respecté son cahier des charges. Alors qu'il devait collecter 50 % des tonnages mis sur le marché en 2019, soit 4,6 kg par habitant, seuls 40 % ont été ramassés en... 2021. Il manque 113 000 tonnes pour atteindre l'objectif, ce n'est pas rien. Autre anomalie, les points d'apport volontaire ne couvrent que 84 % de la population et sont répartis inégalement sur le territoire. Si aucun n'a été installé en Guadeloupe et à Mayotte, il n'y en a pas assez en Île-de-France et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Quant aux soutiens financiers apportés à la

filière, ils s'avèrent nettement insuffisants, les écocontributions versées par les industriels du secteur étant ridiculement faibles. Heureusement, le nouvel agrément qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier devrait améliorer le taux de collecte et le budget de la filière. « *Les ressources de l'éco-organisme vont être multipliées par cinq dans les trois ans à venir. Et nous avons obtenu que les textiles déchirés ou tachés qui finissent dans les ordures ménagères soient enfin récupérés, ce qui va augmenter le taux de collecte* », se réjouit Bertrand Bohain, délégué général du Cercle national du recyclage. Reste à modifier les consignes figurant sur les bornes d'apport volontaire qui exigent le dépôt de vêtements en bon état. ♦

Les vêtements déchirés ou tachés peuvent désormais être récupérés pour être valorisés.



TOM/ANDIA

FILTRES UV

Nuisibles pour nos océans

Provenant notamment du lavage de nos vêtements en matières synthétiques, les microplastiques polluent rivières et mers. Seuls, ils sont toxiques pour la vie aquatique : digestion, immunité, reproduction des animaux peuvent être altérées. S'ils sont associés à des métaux lourds, qui ont une affinité particulière pour ces minuscules particules et ont tendance à s'y accrocher, c'est pire. Que se passe-t-il lorsque des filtres UV, eux aussi largement présents dans les océans, viennent s'en mêler ? C'est ce qu'a voulu étudier une équipe de chercheurs. Bingo, toutes ces substances interagissent et la toxicité s'accroît ! Une raison supplémentaire de réservé les filtres solaires aux produits... solaires. Trop de crèmes de jour, et plus généralement de cosmétiques, en contiennent sans raison valable.



ALAIN BAZOT
PRÉSIDENT DE
L'UFC-QUE CHOISIR

Les actions **nationales**

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Un label trompeur

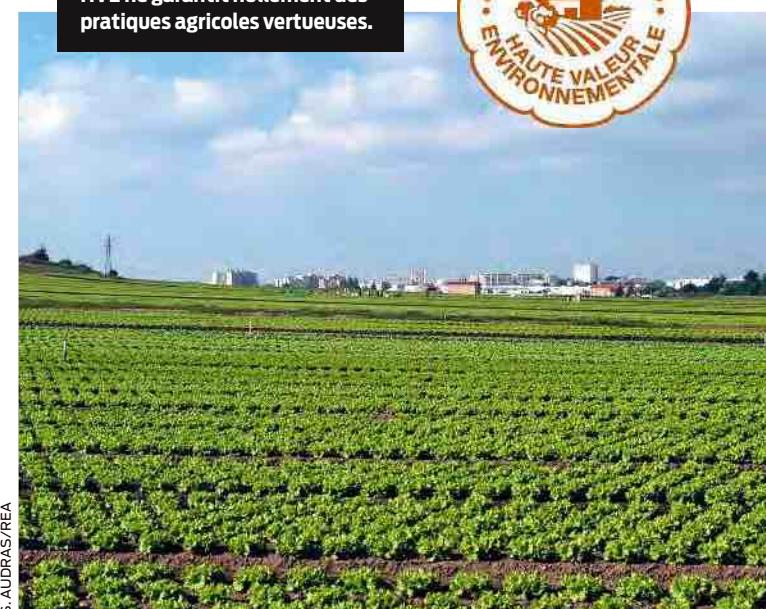
A peine est-il entré en vigueur que le nouveau cahier des charges du label Haute valeur environnementale (HVE) essuie de nombreuses critiques. Et à raison vu sa faiblesse ! Qualifié de greenwashing par plusieurs associations, qui lui reprochent aussi de siphonner les aides publiques du bio, il certifie des pratiques agricoles prétendument plus vertueuses en matière d'environnement. Et sert de plus en plus d'argument marketing pour les produits sur lesquels il est apposé. Depuis son lancement dans le cadre du Grenelle de l'environnement,

Trop léger, le nouveau cahier des charges doit être révisé

l'UFC-Que Choisir n'a de cesse de dénoncer l'extrême légèreté de ce dispositif. Un point de vue partagé désormais par

diverses autorités (Cour des comptes, Commission européenne) qui sont venues, à leur tour, l'étriller. De son côté, l'Office français de la biodiversité parle carrément de tromperie. Il exige que les critères d'obtention de ce label soient profondément révisés et fait des recommandations plus exigeantes. Raté ! Le référentiel HVE récemment adopté reste loin du compte. Il ne reprend qu'à la marge ces demandes, laissant de trop nombreux trous dans la raquette, voire entérinant des aberrations. Par exemple, l'usage de pesticides toxiques n'est pas disqualifiant. L'UFC-Que Choisir envisage de déposer un recours visant à faire annuler ces dispositions. ♦

Dans sa forme actuelle, le label HVE ne garantit nullement des pratiques agricoles vertueuses.



S. AUDRAS/REA



Retrouvez les billets d'Alain Bazot sur
QUECHOISIR.ORG



DONNÉES PERSONNELLES

Reprendons le contrôle

Résolue à garantir que le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPE) soit pleinement respecté et que chacun puisse garder le contrôle, l'UFC-Que Choisir lance la campagne « Je ne suis pas une data ». Elle se concrétise notamment par un site dédié : Jenesuispasunedata.fr. Il permet de visualiser rapidement et simplement ce que les principales plateformes et sites internet savent de vous. Une manière de faire prendre conscience au plus grand nombre de consommateurs l'ampleur des données collectées à leur insu. Surtout, il offre la possibilité d'exercer ses droits, en particulier celui de l'effacement. Face à la géolocalisation massive, au ciblage publicitaire ou aux SMS frauduleux, reprenons la main. Affirmons haut et fort : « Je ne suis pas une data ! » ♦

 **Rendez-vous sur Jenesuispasunedata.fr dès le 25 janvier**

CHOISIR SON FIOUL Faites des économies avec nous

L'énergie pèse très lourd dans le budget des ménages. Forte du bilan 2022 de sa campagne « Choisir son fioul », l'UFC-Que Choisir, par l'intermédiaire de sa filiale la SAS Que Choisir, poursuit, en 2023, les achats groupés de fioul, à raison d'une

opération un vendredi sur deux tout au long de l'année. L'an dernier, plus de 10 000 personnes y ont participé, réalisant, grâce à la mutualisation des coûts de distribution, une économie moyenne de 50 € par commande. L'inscription est gratuite et sans engagement.

Pour couvrir les frais d'organisation, un montant forfaitaire de 5 € est demandé à celles et ceux qui accepteront effectivement l'offre. ♦

 **Renseignements sur le calendrier et inscription sur le site Choisirsonfioul.fr**

PRIX ALIMENTAIRES

Non au relèvement du seuil de revente à perte

Dans le contexte actuel de flambée générale des prix, l'UFC-Que Choisir s'alarme de la proposition de certains parlementaires de proroger, au-delà d'avril 2023, le relèvement de 10 % du seuil de revente à perte (SRP) sur les produits alimentaires. Non seulement ce dernier stimule l'inflation via une marge garantie à la grande distribution, mais il ne profite pas non plus aux agriculteurs, comme cela avait été promis lors de son lancement. D'ailleurs, l'UFC-Que Choisir n'est pas seule à critiquer ce dispositif : plusieurs rapports (par exemple, celui du Sénat) ont souligné ses conséquences négatives pour le consommateur (à savoir entre

600 et 800 millions d'euros en moins de pouvoir d'achat) et l'absence de retombées réelles pour les producteurs. Diverses

études pointent même certains effets pervers. Ainsi, afin de ne pas dépasser un prix plafond d'acceptabilité par le client, des distributeurs accentuent la pression sur le tarif d'achat de certaines denrées. Leur objectif ? Que le prix de vente affiché en rayon, même majoré de 10 %, demeure sous le seuil de la revente à perte. L'UFC-Que Choisir appelle donc les parlementaires à tirer pleinement les leçons de l'échec patent de cette réforme et à soulager le porte-monnaie des Français. La solution ? Ne pas adopter le relèvement envisagé. ♦



Le pouvoir d'achat écorné

— Par ARNAUD DE BLAUWE

ÉPANDAGES DE PESTICIDES

Recours contentieux, c'est parti !

Dans notre précédent numéro, nous évoquions « *le combat de longue haleine* » que l'UFC-Que Choisir mène avec d'autres ONG (comme Générations futures) contre les distances réglementaires d'épandages de pesticides près des habitations (QC n° 620, p. 11). Ridiculement faibles, elles ne peuvent évidemment pas protéger la santé des riverains et l'environnement. Le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel ont retoqué les chartes d'engagement qui autorisaient à les rogner davantage. Pourtant, comme nous le soulignions le mois dernier, le gouvernement s'entête. Et propose de nouvelles chartes cousues main par et pour les tenants de l'agriculture intensive. L'UFC-Que Choisir annonçait dans la foulée une réaction forte par l'intermédiaire de ses associations locales (AL). Le mouvement s'est enclenché. Des recours



T. THOREL/VOIX DU NORD-MAXPPP

gracieux contre ces chartes avaient été adressés aux préfets, sans succès. Les AL engagées dans ce combat sont donc passées à l'étape contentieuse et ont saisi le tribunal administratif pour que ces chartes soient annulées. Les décisions sont attendues dans les mois à venir. ♦

Les AL qui ont exercé un recours :
**ARDÈCHE (07), CHER (18), DRÔME (26),
 INDRE-ET-LOIRE (37), MARNE (51),
 MORBIHAN (56), BAS-RHIN (67),
 YONNE (89), NÎMES (30), RENNES
 ET SA RÉGION (35), ORLÉANS (45)**

ARNAQUES Avec les gendarmes

La presse régionale relate régulièrement les actions que les associations locales (AL) de l'UFC-Que Choisir mènent partout sur le territoire. L'occasion de remarquer la diversité des initiatives prises, dont il est également souvent question dans ces pages « Aussi une association – Les actions locales ». Quelques jours avant le dernier Noël, *La République des Pyrénées* rapportait l'alerte conjointement lancée sur les arnaques aux e-mails et SMS frauduleux par la gendarmerie et l'UFC-Que Choisir des Pyrénées-Atlantiques. Particulièrement mises en avant, celles qui font état d'une prétendue réception de colis. Sachant que de nombreux cadeaux de Noël sont achetés sur Internet, les escrocs parient sur un défaut de vigilance de la part de leurs cibles. Leur technique est bien connue maintenant : ils envoient

au consommateur un message l'informant qu'un paquet est disponible et qu'il doit cliquer sur un lien pour savoir comment en prendre possession. En fait, il est redirigé vers un site pirate qui sollicite ses coordonnées bancaires ou le versement d'une somme modique. « *C'est arrivé à une Orthézienne*, écrit le quotidien, qui raconte une affaire traitée par les gendarmes. *La victime a reçu un SMS lui annonçant qu'elle avait des frais de livraison supplémentaires pour un colis. Elle effectue des démarches pour les régler, mais échoue à trois reprises. Une dizaine de jours plus tard, elle reçoit un appel téléphonique d'un soi-disant service fraude lui indiquant qu'elle a été victime de prélèvements frauduleux et l'invite à se connecter à son application en ligne [...]. Le ou les auteurs réussiront à réaliser un virement de 5 000 € depuis son compte.* » ♦

HLM

Des élections victorieuses

Cela fait plusieurs années que l'UFC-Que Choisir a investi le secteur des HLM. Un nombre croissant d'associations locales (AL) se mobilisent pour envoyer des représentants au sein des conseils d'administration, afin de défendre les intérêts des locataires. Les dernières élections se sont déroulées du 15 novembre au 15 décembre. Et le bilan, encore provisoire, est plus que positif : les AL ayant fait acte de candidature ont obtenu 26 élus, ce qui représente déjà 500 000 logements. Mieux : la quasi-totalité d'entre elles (AL de l'Artois, de Montpellier, de Rouen, de Paris



F. ACHDOUN/REA

Ouest...) sont arrivées en tête du scrutin (collège locataires) avec des scores qui dépassaient souvent les 30 %. Des performances probablement liées à la bonne image dont l'UFC-Que Choisir jouit dans l'opinion. Et qui montrent qu'elle est attendue de pied ferme sur le terrain du logement social. ♦

LITIGES RÉSOLUS

Chaque mois, des milliers de litiges sont traités par les associations locales de l'UFC-Que Choisir.

BANQUE

Débits frauduleux remboursés

Un montant total de 1426 € débité sur sa carte bancaire : voilà ce qu'a découvert avec effarement Daniel, un jour de mai 2022. La somme correspond à plusieurs achats qu'il n'a nullement effectués. Incompréhensible pour lui, d'autant qu'il est toujours en possession de sa carte. Daniel contacte aussitôt sa banque afin qu'elle recrédite son compte. Trois semaines plus tard, n'ayant aucune nouvelle de sa réclamation, il envoie un e-mail à son agence, qui demeure sans réponse. Il finit néanmoins par apprendre d'un conseiller que le dossier est rejeté, sans qu'aucune raison ne lui soit fournie. Daniel réagit par lettre recommandée auprès de l'établissement. Qui, cette fois, lui déclare qu'il n'accepte pas de l'indemniser. Motif ? L'enregistrement de sa carte bancaire sur Apple Pay⁽¹⁾ a été validé sur son espace personnel avec ses identifiant de connexion et code d'accès. Très surprenant, dans

la mesure où notre consommateur n'y a pas ouvert de compte ! De plus, il n'a jamais reçu de SMS de validation, comme il est d'usage en pareil cas. Pour obtenir gain de cause, Daniel sollicite le renfort de son association locale (AL). Dans un courrier expédié à la banque, elle cite divers articles du Code monétaire et financier, lequel dispose, en substance, que le refus de remboursement doit être justifié par la négligence ou par une action frauduleuse du titulaire de la carte. Des arguments qui ont fait mouche. Aucune preuve susceptible d'engager la responsabilité de Daniel n'ayant été apportée par son établissement bancaire, ce dernier se voit contraint de lui reverser intégralement les sommes contestées. ♦

(1) Fonction d'Apple qui permet de payer avec son smartphone en ligne ou en magasin.

UFC-QUE CHOISIR DE VENDÉE (85)

POMPE À CHALEUR

Un crédit finalement annulé

Nous sommes en novembre 2021. Monsieur P. achète, auprès de la société Baurenov, une pompe à chaleur d'une valeur de 27000 €. Le coût étant trop élevé pour lui, le commercial a réussi à le convaincre de souscrire un emprunt. Financo, l'établissement qui le propose, agit comme un intermédiaire. L'argent sera directement versé sur le compte de Baurenov (crédit affecté), donc sans transiter par celui du client. Les contrats d'achat et de prêt sont signés le jour même. Deux mois plus tard, monsieur P. commence à s'inquiéter, car il n'a aucune nouvelle de Baurenov. Et pour cause : l'entreprise est en liquidation judiciaire. Elle se trouve, par conséquent, dans l'incapacité

d'honorer les commandes qui lui ont été passées. Réalisant la situation, le particulier contacte sans délai Financo afin de lui demander d'annuler le crédit. Mais on lui répond qu'il est trop tard, l'organisme financier ayant déjà libéré les 33 829 € empruntés (cette somme intègre les intérêts et l'assurance liés au prêt). Les fonds ont été octroyés sur la foi d'un bon de réception du matériel que n'a pourtant pas signé monsieur P.! Normal puisque la pompe à chaleur n'a jamais été livrée à son domicile. Décidé à se défendre, le client fait constater cette carence par huissier. Cependant, Financo ne veut toujours rien entendre. Face à ce refus, le consommateur s'adresse

REJOIGNEZ NOS ASSOCIATIONS LOCALES



Depuis sa création en 1951, l'UFC-Que Choisir, première association française de défense des consommateurs avec près de 140 000 adhérents, est riche de ses militants bénévoles, qui s'investissent au sein de ses 140 associations locales (AL). Ces derniers sont indispensables à leur fonctionnement. Pas besoin d'être un spécialiste du droit de la consommation pour nous rejoindre, tous les profils sont bienvenus. Actif ou retraité, si vous êtes intéressé, les portes des associations locales vous sont grandes ouvertes. Renseignez-vous auprès de l'association locale la plus proche de chez vous (liste sur Quechoisir.org, onglet « Combats et litiges »).



à l'UFC-Que Choisir du Val-de-Seine, proche de chez lui. L'association locale prend le dossier en main et se met en relation avec l'établissement financier. En octobre dernier, Financo accepte « à titre exceptionnel » de résilier le crédit et de rembourser les prélèvements effectués. ♦

UFC-QUE CHOISIR DU VAL-DE-SEINE (78)



TRAITEMENTS DE L'INSOMNIE

Pour répondre aux problèmes de sommeil des Français, l'offre de produits est abondante. Que Choisir fait le point sur les bénéfices et les risques des divers traitements disponibles.

Peu d'efficacité et des risques

— Par ANNE-SOPHIE STAMANE Photos ALEXIS LECOMTE

Difficultés d'endormissement, réveils nocturnes... les troubles du sommeil montent en flèche. Selon la dernière vague de l'étude Coviprev, menée par Santé publique France (SPF), 71 % des personnes interrogées ont eu du mal à dormir dans les huit jours précédent l'enquête. C'est 20 points de plus qu'avant la pandémie de covid, début 2020. Entre l'épidémie qui dure, l'inflation ou encore la guerre en Ukraine, rester serein relève de l'exploit. Et tomber, chaque soir, en toute confiance dans les bras de Morphée, aussi.

Résultat ? Alors que la consommation de somnifères avait tendance à diminuer grâce à des campagnes de sensibilisation de l'Assurance maladie et de la Haute autorité de santé (HAS) depuis 2012, elle est repartie à la hausse dès le début de la crise sanitaire. À l'instar, d'ailleurs, de celle des antidépresseurs et des anxiolytiques. Les données de remboursements disponibles ont montré une progression constante de la prescription d'hypnotiques entre le premier confinement et la troisième phase des mesures restrictives, au printemps 2021.

Dépendance et effets secondaires

Ces médicaments – benzodiazépines et molécules assimilées comme le zolpidem (Stilnox) et le zopiclone (Imovane) – affichent pourtant un profil inquiétant. Leur efficacité est de courte durée et il faut augmenter les doses rapidement pour la maintenir. En outre, ils entraînent une dépendance dont il est difficile de se défaire. Leurs effets indésirables (pertes de mémoire, chutes et accidents...) s'avèrent importants, d'autant



plus si on est âgé. Les antihistaminiques sur ordonnance sont à peine plus recommandables. C'est pourquoi les solutions alternatives, dites «douces», ont une légitimité.

Les fabricants l'ont bien compris. Les rayons des pharmacies et parapharmacies regorgent de traitements de phytothérapie destinés aux insomniques. Présentées sous forme de gélules, de tisanes, de sirops, de comprimés, de poudres ou encore de sticks, en cocktail ou en association avec de la mélatonine, des plantes de toutes sortes sont proposées pour lutter contre les troubles du sommeil. À côté des classiques aubépine, valériane, mélisse et houblon, on trouve désormais des végétaux aux noms aussi exotiques que la *Rhodiola* (orpig rose), le *Griffonia* (un arbuste africain) et l'*Eschscholtzia* (pavot de Californie).

Malgré cette offre abondante, rares sont les produits capables d'apporter un soulagement. D'ailleurs, les médicaments de phytothérapie ont été déremboursés en 2006, en raison de la faiblesse du service médical rendu. La plupart surfent sur un usage traditionnel reconnu par les autorités, mais mal établi scientifiquement. Autre option, l'usage de la mélatonine se fonde sur des preuves faiblardes et un marketing dynamique. Difficile, cependant, de résister, car mal dormir a de grosses répercussions sur la vie quotidienne.

Avant de choisir l'un de ces remèdes, mieux vaut tenter de modifier ses habitudes. Et si l'insomnie persiste, aller consulter au lieu de se lancer dans l'automédication, afin de déterminer si derrière les difficultés à dormir ne se cache pas une pathologie, telle une dépression ou une hyperthyroïdie. ♦

En vente libre LES CLASSIQUES

Attention aux potentielles interactions

Etant donné les risques (sommolence résiduelle, accoutumance, dépendance) liés à la prise d'hypnotiques (ou somnifères), qu'ils appartiennent à la classe des benzos ou des antiallergiques, ou encore à la famille Z (zolpidem, zopiclone), les traitements en vente libre, a priori plus sûrs, rencontrent du succès. Pour preuve, leur prolifération en parapharmacies. La mélatonine y est omniprésente, souvent associée à des végétaux. Les autorités sanitaires déconseillent pourtant ces cocktails, en raison de potentielles interactions. Les produits les plus simples sont à privilégier. Les pharmaciens proposent aussi la doxylamine, en vente libre mais rangée derrière le comptoir, en raison de ses effets indésirables. ♦

DOXYLAMINE

Donormyl, Lidène et génériques

Pas pour les personnes âgées

L'activité de la doxylamine sur le sommeil est indiscutable. Il s'agit d'un antihistaminique, classe employée avant tout dans les allergies, mais son effet secondaire sédatif en a fait un médicament contre l'insomnie. Cette molécule est surtout utile concernant celle dite « de maintien », se manifestant par des réveils nocturnes prolongés. Son point fort ? Elle ne provoque ni accoutumance ni dépendance. Cependant, ses effets indésirables sont nombreux : sommolence résiduelle en journée, risque de chute la nuit – dont les conséquences peuvent être graves pour les plus âgés –, sécheresse de la bouche, constipation, vision floue et, parfois, confusion mentale. Et plus on

vieillit, plus ils s'amplifient. Les personnes à risque de glaucome à angle fermé ou de rétention urinaire ne doivent pas en prendre. Voilà pourquoi, malgré son efficacité, ce traitement n'est pas à prendre à la légère et doit rester, dans l'idéal, ponctuel.



> Efficace
> Dangereux

MÉLATONINE BEAUCOUP DE BRUIT POUR PAS GRAND-CHOSE

Au rayon sommeil, la mélatonine joue les stars. Nous produisons naturellement cette hormone, dont le rôle est de synchroniser notre horloge biologique avec le cycle jour-nuit. En fin de journée, lorsque la lumière baisse, le cerveau en sécrète davantage. C'est le signal envoyé à notre organisme pour lui indiquer qu'il est l'heure d'aller au lit. Les labos ont extrapolé qu'avec une

supplémentation en mélatonine de synthèse – sans même évaluer une éventuelle carence –, les insomniques trouveraient enfin le repos. Or, aucune preuve de cet effet n'a été avancée. Comme complément alimentaire (à une concentration inférieure à 2 mg) ou comme médicament (à des dosages supérieurs), la mélatonine a montré un léger recul du délai d'endormissement.

Mais elle ne diminue pas le nombre de réveils nocturnes ni n'augmente la durée du sommeil.

D'ailleurs, la Haute autorité de santé (HAS) a estimé que le service médical rendu (SMR) de sa forme médicamenteuse, réservée aux plus de 55 ans, était faible. Les instances européennes ont tout de

même accordé aux fabricants le droit de mentionner qu'elle soulage l'impression de jet-lag et qu'elle réduit le temps d'endormissement. Bref, elle ne sert pas à grand-chose. Et mieux vaut y réfléchir à deux fois avant d'en prendre, car ses effets indésirables sont nombreux et documentés : sommolence, maux de tête, éruptions cutanées, désordres digestifs, troubles du rythme cardiaque.

La mélatonine est déconseillée aux femmes enceintes et allaitantes, aux enfants, ou encore aux personnes souffrant d'une maladie auto-immune ou inflammatoire. Beaucoup d'interactions avec d'autres spécialités ou compléments ont, en outre, été constatées. Si vous êtes sous traitement, insuffisant rénal ou hépatique, consultez d'abord votre médecin. Et dans tous les cas, préférez les produits de composition simple.

> Pas efficace
> Peu dangereux





En vente libre LA PHYTOTHÉRAPIE

Effets limités... sauf pour votre porte-monnaie

Hormis la valériane (lire ci-dessous), aucune des plantes médicinales que la pharmacopée répertorie pour leurs vertus sédatives⁽¹⁾ n'affiche une efficacité sur l'endormissement, la qualité du sommeil ou sa durée formellement établie. Sous forme de médicament, leur commercialisation repose sur «un usage traditionnel à des fins médicales [...] d'au moins 30 ans avant la date de la demande, dont au moins 15 ans dans l'Union européenne», spécifie l'ANSM. Leurs fabricants sont, à ce titre, dispensés de produire des essais cliniques. La mention «Traditionnellement utilisé pour réduire la nervosité des adultes

et des enfants, notamment en cas de troubles du sommeil» doit figurer sur la notice. Les médicaments ont pour eux de garantir les standards de fabrication de l'industrie pharmaceutique. Les compléments alimentaires répondent à une réglementation différente. Leur étiquetage est succinct et les mises en garde sont rares. Leurs allégations sont encadrées par l'Union et gérées par l'Agence européenne du médicament (EMA). Quand il n'y en a pas, c'est que leur effet est... anecdotique. ♦

(1) Anémone pulsatille, aspérule odorante, aubépine, ballote, coquelicot, Eschscholtzia (ou pavot de Californie), gaillet, gattilier, houblon, laitue vireuse, lavande, mélilot, mélisse, oranger amer, oranger doux, passiflore, tilleul, valériane et verveine odorante.

VALÉRIANE (VALERIANA OFFICINALIS)

Tranquilit (médicament), Optinuit (complément), PiLeJe Phytostandard Eschscholtzia valérian (complément)...

Une racine solide

Très prisée en Europe et aux États-Unis, la valériane est utilisée en automédication pour apaiser les insomnies légères. À raison. Malgré des études de qualité inégale, bâties sur des critères d'évaluation hétérogènes, la racine de valériane semble accélérer l'endormissement et améliorer la qualité du sommeil, à condition d'en prendre pendant plusieurs semaines. En consommer une fois ou sur quelques jours ne suffit pas. Son action sédative est faible mais, au vu des résultats, elle constitue une bonne alternative aux somnifères, dont les effets indésirables rebutent. Toutefois, en rayon, difficile de s'y retrouver parmi les nombreuses marques et formes de valériane ! Pharmacies, boutiques bios, herboristeries et webmarchands proposent

quantité de produits aux présentations et aux dosages complètement différents. Entre les tisanes, les gélules, les comprimés, ou encore les gouttes, il y a de quoi perdre le nord. L'étiquetage, souvent peu explicite, n'aide pas beaucoup. Le mieux ? Orientez-vous vers des extraits secs. Ils sont issus d'un procédé d'extraction dans un solvant (eau et/ou alcool), qui subit ensuite une évaporation. C'est dans le résidu ainsi obtenu que se concentrent les principes actifs du végétal. La poudre simple, elle, contient des valépotriates, soupçonnés de nocivité. La posologie quotidienne

LAVANDE VRAIE (OFFICINALE)

ACTION SÉDATIVE À PROUVER

Un produit à base d'huile essentielle de lavande, à prendre par voie orale, est proposé à la vente par les marques Schwabe et Pranarôm. Plus facile à trouver, l'huile essentielle en flacon s'utilise par diffusion (aromathérapie) mais peut aussi être ingérée. L'efficacité de la lavande sur le sommeil n'est pas franchement établie. Si elle existe, c'est par le biais d'une réduction de l'anxiété. En plus, l'huile essentielle de lavande expose à des troubles digestifs.



se situe entre 400 et 600 mg. Une tisane sera nécessairement moins dosée. Peu d'effets indésirables sont à craindre avec la valériane, hormis, parfois, des maux de tête.



> Efficace
> Pas dangereux



PRATIQUE

Dormir sans drogue

Putôt que de recourir aux médicaments, adopter des mesures d'hygiène peut aider à remettre les pendules à l'heure.

> Dépensez-vous ou faites du sport,

de préférence en journée.

La fatigue engendrée par l'exercice physique accroît la pression du sommeil. Le soir, abstenez-vous, car l'élévation de la température du corps ne favorise pas le sommeil.

> Exposez-vous à la lumière du jour,

afin de donner les bonnes indications de synchronisation à votre organisme. À l'inverse, évitez la lumière artificielle, en particulier celle des écrans de téléphone ou d'ordinateur, trop tard dans la soirée.

En effet, cela retarde la sécrétion de mélatonine, l'hormone du sommeil.

> Évitez café, thé, alcool et nicotine

quelques heures avant d'aller au lit. Dans l'idéal, limitez-les dès l'après-midi.

> Ne vous couchez pas parce qu'il est l'heure.

Attendez les signaux de l'endormissement.

> Dormez dans une chambre peu chauffée.

Il faut que votre température corporelle baisse légèrement, afin que le sommeil puisse venir. Pour la même raison, ne prenez pas de bain chaud le soir.

> Consultez un médecin

si ces changements simples ne suffisent pas. Il établira un plan de bataille drastique, avec réveil tous les jours à la même heure, coucher uniquement sur signes d'endormissement, lever en cas d'insomnie, siestes limitées, etc.

AUBÉPINE, CAMOMILLE, ESCHSCHOLTZIA, HOUBLON, PASSIFLORE, TILLEUL, VERVEINE

PiLeJe Phytostandard Aubépine passiflore (complément), Herbesan Sommeil serein (complément)...

Si vous y tenez...

Quelques-unes de ces plantes, comme la passiflore, ont révélé une activité sédatrice ou calmante sur des souris. Par contre, aucun essai clinique sur l'humain n'a prouvé de bienfait franc. Quel que soit le procédé, elles sont présumées d'intérêt thérapeutique mineur, mais sûres. Ces produits ont toutefois un coût et, en période d'inflation, il s'agit d'une dépense en plus, pour un résultat au mieux anecdotique. Cependant, en infusion, ils peuvent apporter un réconfort propice au sommeil. Attention aux propriétés diurétiques de la tisane : se lever plusieurs fois pour aller aux toilettes ruine une bonne nuit de repos. À noter, l'*Eschscholtzia* (ou pavot de Californie) n'a pas

montré son efficacité, les essais étant de mauvaise qualité. Son innocuité est a priori garantie, toutefois les données manquent et mieux vaut s'en passer avant l'âge de 18 ans. Ni le *Griffonia* ni la *Rhodiola* n'ont d'indication dans le sommeil.



BALLOTE (BALLOTA NIGRA)

Euphytose (médicament), ErgyCalm (complément)

Possible toxicité hépatique

Avant d'être déremboursé, en 2006, pour « service médical rendu insuffisant », l'Euphytose était donné largement, y compris aux adolescents, car cela évitait de prescrire des produits entraînant accoutumance et dépendance (lire p. 21). Il est encore très présent en pharmacie, qui plus est en accès libre. Or, la star des spécialités phyto contient, comme ErgyCalm (un complément alimentaire), de la ballote (*Ballota nigra*). Si cette plante ne présente pas de toxicité aiguë, l'hypothèse d'une nocivité chronique est posée, en raison d'hépatites survenues dans le cadre d'utilisations au long cours. Le doute devrait inciter les fabricants à l'exclure

de leurs formules. D'autant que son action sédatrice n'est pas documentée. Tournez-vous plutôt vers un complément à base de valériane seule (lire p. 18), éventuellement en combinaison avec une plante médicinale sans effet secondaire connu.



VENTE LIBRE Les pharmaciens veulent-ils nous endormir ?

Reportage

Notre journaliste s'est rendue en officine afin d'observer de quelle façon les traitements contre l'insomnie sont vendus.

Pour soulager les troubles du sommeil, les pharmacies et parapharmacies proposent une masse de références. Témoins, les rayons d'une belle officine du centre de Paris. Ils regorgent de produits promettant un «endormissement facilité» ou un «sommeil de qualité» du côté des compléments alimentaires, classés par marque et par indication, mais aussi près des caisses, là où une vendeuse s'empresse d'offrir son expertise.

Après quelques minutes sur les vertus de la mélatonine, en association avec des plantes – les autorités sanitaires déconseillent pourtant les cocktails de ce genre –, elle m'encourage vigoureusement à acheter du magnésium. Et pas n'importe lequel. Exit l'ancêtre Mag 2, soi-disant peu assimilable. Mieux vaut choisir la version amino-chélatée, mieux tolérée... et coûtant 10 € plus cher. En réalité, aucune étude n'a jamais confirmé le bénéfice d'une supplémentation en magnésium. Ni sur le stress ou le sommeil, ni sur la santé cardiaque, parfois évoquée par ses partisans.

La valériane pas à la mode

Dans les autres pharmacies de la capitale visitées, la mélatonine tient la vedette. J'invente un scénario dans lequel j'évoque des réveils très matinaux auxquels s'ajoutent, depuis quelques jours, des difficultés d'endormissement. Sitôt la situation connue, une vendeuse du 18^e arrondissement écarte la boîte D-Stress Sommeil (*Eschscholtzia*, magnésium et taurine) que j'ai posée sur le comptoir. Elle se dirige vers un présentoir où règnent sans partage



Les conseils délivrés à l'insomniaque semblent parfois plus intéressés qu'avésés.

P. ALLARD/REA

des spécialités à base de mélatonine commercialisées sous différentes formes et en combinaison avec d'autres molécules ou des plantes, ou encore en libération prolongée (ou différée). Je saisiss la boîte de Chronobiane qu'elle me tend,

Plusieurs pharmaciens ont préconisé des cocktails douteux

m'apprête à payer quand elle me préconise également «*quelque chose de plus chimique*», à savoir un petit flacon de doxylamine, un antihistaminique sédatif en vente libre (lire p. 17). «*Prenez-en ponctuellement. Avec ça, vous dormirez ce soir. À la rigueur, avalez un comprimé de mélatonine 40 minutes avant de vous coucher et, dans le cas où vous ne vous endormez pas rapidement, ajoutez un cachet de Donormyl*», explique-t-elle. Pas un mot sur le cumul possible avec mon traitement antiallergique, que j'ai pourtant

mentionné dans la conversation. À quelques centaines de mètres de là, une de ses consoeurs me suggère le même duo gagnant, en précisant, à raison, de ne pas consommer la doxylamine trop tardivement: «*Si vous travaillez demain, ça risque de vous assommer.*» Cette fois, la préparation à base de mélatonine contient en plus du magnésium et du tryptophane; soit un précurseur de la sérotonine, aux propriétés antidépressives. Une précision qu'il aurait été utile d'apporter, surtout en cas de traitement en cours par antidépresseurs ! Deux officines plus loin, j'ai mis deux boîtes supplémentaires de mélatonine dans mon panier d'insomnie. Lors de cette quête du meilleur somnifère en vente libre, aucun professionnel ne m'a parlé de la valériane (lire p. 18). Or, cette plante s'inscrit dans la veine du «naturel», tellement en vogue, et a prouvé qu'elle favorisait l'endormissement et améliorait la qualité du sommeil. Dommage ! ♦



Sur ordonnance LES SOMNIFÈRES

Il est préférable de s'en passer

En France, plus de 4 millions de personnes consomment des somnifères. En maison de retraite, c'est pire: une étude sur un échantillon de résidents a montré que plus de la moitié d'entre eux en prenaient... Hypnotiques ou anxiolytiques, les benzoz et molécules apparentées sont efficaces peu de temps et cumulent les tares, surtout chez les patients les plus âgés. Les autorités sanitaires ont tenté de freiner leur usage en ramenant leur prise en charge par l'Assurance maladie à 15%, contre 65% auparavant, et en limitant la prescription à 28 jours pour les hypnotiques. Au-delà de cette durée initiale, l'ordonnance doit être renouvelée par un médecin. Deux antihistaminiques complètent l'arsenal. ♦

FAMILLE Z

Zopiclone (Imovane et génériques), zolpidem (Stilnox et génériques)

Plus c'est court, mieux c'est !

Les deux molécules sont arrivées sur le marché auréolées d'une meilleure réputation que les benzodiazépines. Avec le temps, le tableau s'est assombri. Elles aussi induisent accoutumance et dépendance. L'effet sur le sommeil s'atténue donc très vite, ce qui conduit à revoir le dosage. Stopper le traitement est difficile, à cause de l'addiction et du syndrome de sevrage qui l'accompagne. Le zolpidem est aujourd'hui classé comme stupéfiant, et doit faire l'objet d'une ordonnance sécurisée. Signalons d'autres effets indésirables: risque de chute et somnolence diurne, facteur d'accidents de la route.

> Efficace
> Très dangereux



BENZODIAZÉPINES

Hypnotiques (estazolam/Nuctalon, loprazolam/Havlane, lormétazépam, nitrazépam/Mogadon) et anxiolytiques (oxazépam/Séresta, alprazolam/Xanax, bromazépam/Lexomil, etc.)

En dernier recours

Si les benzodiazépines améliorent l'endormissement et allongent d'une heure le sommeil (moins de 30 minutes chez les plus de 60 ans), le répit est de courte durée. Après deux à quatre semaines, survient l'accoutumance, l'efficacité n'est plus la même. La dépendance, elle, rend le sevrage difficile. Voilà pourquoi la prise doit, dans l'idéal, être ponctuelle et ne jamais dépasser un mois pour les hypnotiques, trois pour les anxiolytiques. D'autant que les effets indésirables sont importants : risque de chute chez les personnes âgées, somnolence diurne favorable aux accidents de la route, confusion, perte de mémoire... À l'arrêt du traitement, surtout s'il est trop long,

il est possible qu'un rebond se produise, avec une résurgence de l'insomnie et des manifestations d'anxiété. Dans le cas où vous êtes sous benzo depuis longtemps, voyez avec le médecin pour la stopper progressivement.



> Efficace
> Très dangereux

ANTIHISTAMINIQUES

Prométhazine (Phénergan), alimémazine (Théralène), hydroxyzine (Atarax)

Bien trop forts

Contrairement aux benzodiazépines, les antihistaminiques sédatifs – qui sont aujourd'hui supplantés dans les allergies par des molécules aux effets secondaires moins prononcés – ont en commun avec la doxylamine (lire p. 17) de n'entraîner ni accoutumance ni dépendance. Mais ils possèdent les propriétés habituelles des antihistaminiques. Ils provoquent sécheresse buccale, vision floue, occlusion intestinale, confusion, troubles du rythme cardiaque, etc. Et ce sont, en plus, des neuroleptiques dits « cachés », avec des effets tels que tremblements et raideurs (syndrome parkinsonien), baisse de la libido ou prise de poids liée à un appétit augmenté. Ce qui fait beaucoup pour dormir un peu mieux ! L'hydroxyzine n'est pas

classée comme somnifère ni comme neuroleptique, mais a une action sédative certaine. Des notifications d'accidents, parfois mortels, relatifs à des troubles du rythme cardiaque ont été mentionnées à l'occasion de sa réévaluation.

> Efficace
> Dangereux





LAURENT CLAUZEL

a reçu une voiture dénuée d'un équipement de série important à ses yeux.



Lors de la crise sanitaire, des usines ont fermé temporairement, d'où des ruptures d'approvisionnement de pièces et de composants. L'industrie automobile a été particulièrement touchée.

— Par ARNAUD DE BLAUWE



Jusqu'alors client fidèle d'Opel, Laurent a été extrêmement déçu par la désinvolture dont la marque a fait preuve à son égard.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Communiquez-nous vos expériences de vie quotidienne, heureuses ou malheureuses
Adressez vos courriers au 233, bd Voltaire,
75555 Paris cedex 11

Par e-mail courrierdeslecteurs@quechoisir.org
Twitter @UFCquechoisir

G. LEFRANCO/ANDIA

AUTOMOBILE

Équipement fantôme

Si, ces derniers mois, vous avez acheté une voiture neuve, peut-être vous a-t-elle été livrée incomplète. Car l'ensemble du secteur automobile subit d'importantes ruptures d'approvisionnement de certains composants – électroniques, notamment – engendrées par la pandémie de Covid-19. Pendant de longues semaines, les lignes de production sont restées à l'arrêt. Et une fois que les restrictions ont été levées, la demande est repartie sans que l'offre puisse y répondre. Les constructeurs ont dû s'adapter. Plutôt que de retarder davantage la mise sur le marché de leurs autos, ils ont parfois préféré faire l'impasse sur quelques équipements de série ou en option. En octobre 2021, le site de BFMTV indiquait qu'en raison de la «*pénurie de puces, Renault renonçait aux rétroviseurs électriques*» sur certains de ses modèles (Clio, Captur et Arkana). «*Les clients devront repasser en atelier pour [les] faire monter une fois la pièce disponible*», précisait cependant l'article. À la même époque, d'autres fabricants, comme Peugeot ou Dacia, ont vendu des versions «*dépourvues de fonctions initialement prévues lors de la conception [du véhicule]*». En contrepartie, le plus souvent, ils baissaient les prix. Sauf si un retour au garage était programmé afin de rattraper le coup. Et ces difficultés ont perduré. D'après Clubic.com, une plateforme dédiée à l'actu high-tech, en mai dernier, BMW sortait encore de ses usines des voitures sans accès au wifi ni aux logiciels Android Auto et Apple CarPlay. La marque a assuré qu'elle avait averti les consommateurs et que ces derniers pourraient télécharger une mise à jour fin juin «*au plus tard*».

Changement de couleur du toit

Les constructeurs n'ont toutefois pas tous fait preuve d'une grande transparence. À écouter l'histoire de Laurent Clauzel, ce serait le cas d'Opel (groupe Stellantis qui détient aussi Peugeot, Citroën, Fiat...). Ce technicien informatique de 52 ans habite dans une zone pavillonnaire de Garons, dans la banlieue de Nîmes (Gard). Quelques jours avant Noël, il reçoit *Que Choisir*. «*À la fin de l'été 2021, j'ai commandé un Opel Crossland et opté pour la location avec option d'achat (LOA), raconte-t-il. Il était destiné à ma femme, qui exerce comme infirmière libérale, un métier qui l'amène à se déplacer souvent. Nous en avons pris possession début 2022. Quelques semaines avant la livraison, nous avons appris que le pavillon (le toit du véhicule) ne serait pas blanc, la teinte que nous avions choisie, mais qu'il serait noir, la couleur désormais imposée à tous les*

Laurent contacte à plusieurs reprises le service client d'Opel, sans succès



**La cause du litige ?
L'absence du passage automatique feux de croisement/feux de route.**

Crossland. C'est du moins ce que l'on nous a affirmé.» Une modification que Laurent accepte sans trop sourciller. D'autant «qu'en échange», une ristourne de 400 € lui est accordée.

Une fonction que la conductrice juge essentielle pour sa sécurité et son confort manque

Le jour J, les époux se rendent aux Grands garages du Gard, le concessionnaire multimarque auquel ils se sont adressés. Ils y ont leurs «habitudes» puisqu'ils lui ont déjà acheté plusieurs voitures. «Une jeune femme propose de nous expliquer le fonctionnement du véhicule. Nous allons assez vite puisque nous le connaissons déjà, ce Crossland venant se substituer à un autre, moins haut de gamme.» Les quelques minutes passées à l'intérieur de l'habitacle suffisent au couple pour constater que quelque chose cloche. «Ma femme circule souvent de nuit. Pour son confort et sa sécurité, elle est attachée à la fonction passage automatique feux de croisement/feux de route présent sur son précédent Crossland. Ce dispositif est, en principe, fourni de série sur cette nouvelle version. Or, il n'y était pas!», déplore-t-il. Le quinquagénaire demande à voir le vendeur avec qui il a traité, un certain Frédéric. «Je le connais. Je l'avais rencontré avant ma reconversion dans l'informatique, confie Laurent. Moi, je réparaïs des télés, lui en vendait.» Son «ami» semble tomber des nues. Le directeur commercial est appelé à la rescoufle. Il se montre aussi surpris que son collègue.

Laurent change alors de braquet. Il contacte plusieurs fois le service client d'Opel. Qui ne réagit pas. «Mon voisin possède une petite flotte auto pour son entreprise, enchaîne-t-il. Il a renouvelé le parc de Citroën C5 Aircross. Comme les versions livrées n'étaient pas dotées de radars avant et arrière et de la caméra de recul, le fabricant a consenti un rabais de 1 500 € par véhicule.» Face au silence d'Opel, Laurent exprime sa colère sur les réseaux sociaux. Propriétaire d'un autre modèle Opel, une Corsa-e, il souhaite la remplacer par une Kia. Concernant le Crossland amputé de sa fonction, il envisage de rompre avant terme le contrat de LOA et de changer de marque.

Quid de la garantie de conformité ?

À la sortie de l'autoroute A9, aux portes de Nîmes, les Grands garages du Gard. L'établissement est imposant. Échange avec Frédéric: «Laurent est sympa, mais il se montre parfois un peu excessif. Et, oui, il arrive que l'on nous livre la voiture avec des équipements de série en moins, sans nous prévenir. Nous l'apprenons en même temps

Quand le produit pose problème

Si le bien livré n'est pas conforme à ce qui a été convenu ou s'avère défectueux, vous êtes protégé.

La garantie légale de conformité

Le bien livré ne correspond pas à la description donnée par le vendeur (équipements, options, couleur...) ou présente des anomalies ? Émettez des réserves ou refusez d'en prendre possession. Quoi qu'il en soit, vous êtes protégé par la garantie légale de conformité, qui court sur deux ans à compter de la date de réception du produit (art. L. 217-4 à L. 217-14 du Code de la consommation). Elle permet d'obtenir le remboursement, la réparation sans frais ou la réduction du prix d'achat. Durant ces 2 années (12 mois pour l'occasion), l'acheteur n'a pas à prouver la non-conformité ou le défaut, présumés exister «au moment de la délivrance du bien, sauf preuve contraire». Toutefois, il ne peut pas «contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaît ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté».

Les recours

Si le litige n'est pas réglé à l'amiable (lettre recommandée avec AR), sollicitez l'aide d'une association locale de l'UFC-Que Choisir et/ou saisissez le médiateur de la consommation lié à l'entreprise mise en cause. Si ces démarches n'aboutissent pas à ce que vous attendez, vous devez aller en justice, devant le tribunal judiciaire.

que nos clients.» Le vendeur sollicite, là encore, le directeur commercial. «Le constructeur fait un peu ce qu'il veut, affirme ce dernier. En cours de fabrication, il peut décider de ne pas monter des équipements pourtant prévus au catalogue. Concernant certaines pièces, une fois qu'elles sont en stock, on fait revenir la voiture afin de les intégrer. Cependant, ce n'est pas toujours techniquement possible, comme dans le cas de monsieur Clauzel.»

Alors, pourquoi le prix de vente n'a-t-il pas été réduit? «Si c'est une option qui manque, on la rembourse. Quand c'est de série, non», poursuit le directeur. Et Laurent ne peut pas invoquer la garantie légale de conformité (lire l'encadré) car, le véhicule étant sous le statut de la LOA, il n'en est pas juridiquement le propriétaire (c'est à ce dernier d'agir). De toute façon, il ne voulait pas aller plus loin. Ayant témoigné, il estime que «justice est faite». ♦

TRAVAUX DE RÉNOVATION

Ne rompez pas trop vite !

Mettre fin au contrat avec l'entreprise qui effectue des travaux dans votre logement est délicat. Surtout quand cette dernière connaît parfaitement le droit applicable... Conseils et explications à travers des cas concrets.

— Par ÉLISA OUDIN

Faire rénover son logement n'est généralement pas un long fleuve tranquille. Délais de livraison augmentés, problèmes imprévus, équipements placés à un autre endroit que celui indiqué, dépenses supplémentaires et autres mauvaises surprises sont monnaie courante. Lorsque les malfaçons s'accumulent et que le temps presse, l'expérience peut même carrément virer au cauchemar ! C'est ce qui est arrivé à un certain nombre de personnes ayant eu recours à une entreprise générale de bâtiment de la région parisienne, qui démarche une partie de sa clientèle via Internet. Le même scénario s'est répété plusieurs fois : les travaux prennent beaucoup de retard, les particuliers dénoncent des vices graves, et des différends importants apparaissent entre les deux parties. La conséquence ? Les clients finissent par exprimer leur désir de ne plus travailler avec la société M. qui, pour sa part, les accuse de lui interdire de revenir sur le site, ou de vouloir rompre unilatéralement le contrat. Un cas d'école, ou presque, du piège dans lequel risquent de s'empêtrer les consommateurs quand de grosses difficultés apparaissent au cours de leur chantier.

Assignations en référez

Sur le papier (ou plutôt sur le Web), cette SARL coche toutes les cases. Sur la plateforme Houzz.com, spécialisée dans la mise en relation des particuliers avec des professionnels de la rénovation, l'établissement est ainsi élu «*Best of Houzz depuis 2018*», et affiche une note de 4,8 étoiles sur 5. Une évaluation flatteuse qui s'accompagne de commentaires tous dithyrambiques. Chantal 94 (nom indiqué sur le site) loue une «*entreprise sérieuse utilisant des produits de qualité [...]. Délai très correct. Communication facile et à l'écoute*».

Même enthousiasme du côté d'un certain Hugo : «*Très bonne expérience avec la société M. sur un projet à la fois compliqué et long. Équipe sympathique et professionnelle. Je les ai, depuis, engagés plusieurs fois sans souci.*» Citons encore Céline B., qui affirme avoir «*travaillé avec cette entreprise à deux reprises et à 10 ans d'intervalle. Les deux fois, nous avons trouvé des équipes engagées, professionnelles et des travaux d'une grande qualité. Ce qui est vraiment un plus, c'est qu'en cas d'incidents sur le chantier (et cela peut toujours arriver), l'équipe est très mobilisée pour trouver la meilleure solution rapidement et efficacement. Merci à eux*». Des témoignages élogieux mais loin, très loin, des faits exposés devant la justice par plusieurs clients ayant engagé des actions contentieuses contre cette SARL entre 2009 et aujourd'hui...

En 2010, par exemple, M. V., avocat de profession, a assigné en référé (procédure d'urgence) la structure devant le tribunal de grande instance (TGI, devenu tribunal judiciaire) de Paris, en raison du retard des travaux et de l'existence de graves malfaçons. Ce dernier a estimé qu'il y avait des «*défaits de l'installation électrique relevés par diagnostic par EDF*» et des «*désordres avérés concernant non seulement la plomberie et, plus particulièrement la salle de bains, et les peintures*». En 2013, ce sont les époux A.-Y. qui ont saisi le juge, également par

Les témoignages élogieux sur l'entreprise sont très loin des faits exposés devant la justice par plusieurs clients





Sa communication est impeccable, mais cette société est accusée d'abandons de chantier, de retards, de malfaçons...

la voie du référez. Ils ont affirmé que l'entreprise M. avait abandonné le chantier alors que seulement 15% des travaux avaient été effectués, mais 40% payés. Et ajouté que les ouvriers qui étaient intervenus ne possédaient pas les compétences requises. Sans oublier que la plupart des travaux avaient été mal exécutés. La décision rendue a été à nouveau globalement favorable à monsieur et madame A.-Y.

La force du contrat, un principe fondamental

Quand le désaccord s'amplifie en plein chantier, le client est souvent tenté de jeter l'éponge et de se tourner vers une autre société. Surtout s'il est pressé par le temps et qu'il souhaite que les travaux s'achèvent très rapidement (obligation de vendre à une date proche, souscription d'un crédit relais, fin d'une location, etc.). Attention, c'est là que le piège risque de se refermer ! Quelles que soient leurs raisons, les particuliers n'ont pas intérêt à casser un contrat qui les lie à une entreprise du bâtiment sans la plus extrême prudence. En la matière, le principe fondamental du droit, posé par l'article 1193 du Code civil, est clair: «*Les contrats ne peuvent être modifiés ou révoqués que du consentement mutuel des parties, ou pour les causes que la loi autorise.*» Aussi, gare à la rupture abusive. Madame Z. l'a appris à ses dépens: la société M. n'avait réalisé que 50% des travaux à la date de livraison prévue. Face à un tel retard, elle a mis fin au contrat et demandé à la justice de déclarer cette résolution >>>

Maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant: qui est responsable ?

Différents professionnels peuvent intervenir sur un chantier de rénovation. Parce qu'elle manque de temps ou qu'elle ne possède pas des compétences spécifiques, il arrive qu'une entreprise de travaux (ou un artisan) confie certaines tâches à des sous-traitants. C'est le cas de la société M., dont les comptes sociaux montrent qu'elle n'emploie que deux salariés. De son côté, le client a le droit de recourir à un maître d'œuvre (architecte, bureau d'études, etc.) pour la gestion

et l'exécution du projet. Quel que soit le cas de figure, c'est toujours celui-ci (ou, à défaut, l'entreprise générale de bâtiment employée) qui est responsable vis-à-vis du client. Le moindre problème doit lui être immédiatement rapporté. **À savoir:** si le maître d'œuvre est un architecte, son assurance professionnelle peut intervenir en cours de chantier afin de couvrir d'éventuelles malfaçons. Ce n'est pas le cas de celle de l'entreprise générale, qui ne garantit que les vices constatés après la livraison du chantier. Beaucoup moins protecteur !

>>> valable en 2014. Las, le TGI de Paris n'a pas considéré que cette raison justifiait une résiliation unilatérale. De recours en recours, l'affaire s'est conclue en 2018. Madame Z. a été condamnée à dédommager le professionnel. Pour calculer la somme qu'elle devait lui verser, les juges ont néanmoins tenu compte des malfaçons constatées sur la partie du chantier terminée. Le montant imposé à la cliente a par conséquent été minoré. Plus récemment, le couple F. s'est retrouvé dans une situation comparable. Le 15 décembre 2021, il a adressé un long e-mail à la SARL concernée, listant l'ensemble des anomalies et dénonçant le contrat. Deux mois plus tard, celle-ci lui envoyait à son tour un courrier dans lequel elle le mettait en demeure de lui verser un dernier acompte, et déplorait «une rupture unilatérale du contrat». L'injonction est restée vaine. La société M. a alors traîné les époux devant le tribunal et réclamé, notamment, «l'indemnisation de la perte financière» qu'elle a subie. À ce jour, la justice ne s'est pas encore prononcée.

Les consommateurs doivent donc manier la menace de révocation du contrat avec un maximum de précautions. Certes, cela ne signifie pas qu'elle ne peut jamais être envisagée. Bien que la force obligatoire de ce document soit un principe du droit français, l'article 1226 du Code civil, introduit en 2016 dans le cadre de la réforme des contrats, accepte quelques dérogations. Cette disposition, qui consacre une jurisprudence bien établie, autorise entre autres «la résolution du contrat par voie de notification» en cas d'inexécution grave par l'autre partie. Des malfaçons mettant en jeu la sécurité des personnes peuvent être considérées comme telle. Ce sera cependant au client de prouver l'existence du danger... À défaut d'être en mesure de le faire, il devra s'adresser au tribunal pour demander en référé la constatation des désordres, et leur reprise ou leur indemnisation par l'entreprise de travaux. Ce qui est, il faut bien le reconnaître, une procédure beaucoup plus longue... ♦



3 questions à...

MARIE LAURE FOUCHE

Avocate spécialisée
en droit de la construction



« Dialoguez avec l'entreprise »

Q C Que conseillez-vous pour éviter qu'un chantier de rénovation ne tourne mal ?

MARIE LAURE FOUCHE Primo, quand vous lancez dans une rénovation relativement importante (de la remise en état d'une salle de bains à la réfection globale d'une maison), mieux vaut recourir à un maître d'œuvre (un architecte, par exemple). Mais, pour jouer son rôle, il doit être totalement indépendant de la(s) entreprise(s) du bâtiment engagée(s). Il vérifiera l'avancement et la bonne réalisation des travaux, et jugera si leur état justifie les paiements. Évidemment, cette expertise n'est pas gratuite. Comptez entre 6 et 12 % du budget total. Cependant, il s'agit d'une « assurance » si des problèmes surviennent. Secundo, demandez aux entrepreneurs qui interviennent chez vous leur attestation d'assurance, afin d'être certain que le chantier est bien couvert. Attention, une société de maçonnerie peut être assurée pour cette activité, mais pas pour de la menuiserie.

Dans ce cas, il ne faut pas qu'elle travaille sur ce type d'ouvrages.

Q C Et si, malgré tout, des malfaçons apparaissent ?

M.L.F. En cas de défauts significatifs, faites immédiatement appel à un huissier pour qu'il les relève. La parole de cet officier ministériel ne peut pas être contestée. Dans toutes les situations, engagez rapidement, en parallèle, un dialogue avec l'entrepreneur. Notifyez-lui les anomalies et mettez-le en demeure de les corriger dans un certain délai. Il ne faut pas, en effet, qu'il soit mis devant le fait accompli sans avoir eu la possibilité de les rectifier. Bien sûr, conservez les traces de tous ces échanges. Si le professionnel n'agit pas, il est conseillé de solliciter l'avis d'un expert afin de s'assurer de la réalité des désordres. Puis de saisir le juge des référés, qui sera capable de prendre des mesures d'urgence et d'imposer certaines obligations à la société, voire de désigner un expert judiciaire.

Q C Comment annuler le contrat sans risques ?

M.L.F. Il est tout à fait possible de prévoir une clause résolutoire sous conditions dans le contrat. Pensez à intégrer cette protection lors de sa rédaction. Encore faut-il que l'entreprise l'accepte...

À défaut, en cas d'inexécution suffisamment grave, la révocation du contrat reste envisageable. Demandez-la au juge civil (tribunal judiciaire). Toutefois, même en référé, la procédure peut prendre de quatre à six mois. Alors si la faute est évidente ou grave, ou en cas d'urgence liée, par exemple, à la sécurité des personnes, vous avez le droit de procéder à une résolution unilatérale. Vous êtes néanmoins tenu de prouver qu'il existait bien des risques immédiats. En toutes circonstances, rappelons que maintenir le dialogue avec la société est préférable, et qu'il est impératif de la mettre en demeure de corriger les défauts avant d'aller plus loin.

SNCF

La satisfaction reste faible

Les résultats de notre enquête sur le train peuvent surprendre. Alors que la SNCF essuie de nombreuses critiques, les opinions positives progressent légèrement.

— Par ARNAUD DE BLAUWE avec ISABELLE BOURCIER

Trains annulés faute de conducteurs, perturbations diverses récurrentes, tarifs qui s'envoient: les motifs de mécontentement s'accumulent et les critiques pleuvent sur la SNCF comme sur d'autres transporteurs, telle la RATP. Aussi, les résultats de notre nouvelle enquête satisfaction des usagers de la SNCF pourraient bien laisser perplexes les adeptes du train. Le décryptage des 7161 questionnaires retournés par des abonnés au site Quechoisir.org montre un indice qui s'améliore, tout en restant faible: 66% des voyageurs jugent positivement l'entreprise ferroviaire, soit 7 points de plus qu'en 2019, année de notre dernière enquête. Un taux en progression, donc, mais à nuancer. La version 2022 de notre étude s'est déroulée mi-septembre, alors que l'entreprise ferroviaire n'avait pas encore à faire face au mouvement de grogne de ses clients...

Dans le détail, les avis divergent quelque peu selon les usages. Les trains du quotidien demeurent à la traîne, même si cela va mieux. Le taux de satisfaction passe à 58% pour les Transiliens (54% en 2019); à 59% pour les TER (contre

54% il y a trois ans). Les Intercités concentrent toujours le plus de critiques, avec seulement 54% de jugements favorables (53%). Des écarts de «qualité», on en retrouve aussi dans le classement par région. C'est en Pays de la Loire et en Bretagne que les voyageurs sont les plus satisfaits de la SNCF (74%), devant la région Paca (71%). Une place honorable et inattendue au regard des récriminations habituelles des personnes qui empruntent ce réseau. Le Centre-Val de Loire (63%), l'Occitanie (57%) et la Normandie (49%) ferment la marche.

La ponctualité des Ouigo chute

Outre la satisfaction globale, les participants au sondage avaient à noter plus d'une vingtaine de critères liés à leur voyage, à l'accueil en gare et à la ponctualité. Comme lors des précédentes éditions, la première place est raflée par l'item «amabilité et disponibilité des contrôleurs» (79% de satisfaits contre, cependant, 84% en 2019). La ponctualité (60%), le rapport qualité-prix (51%) de même que l'étendue et la clarté de la

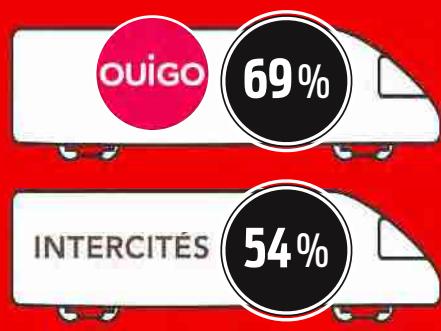
gamme tarifaire (50%) demeurent évalués négativement. Autre fait notable, la dégradation de la ponctualité des trains Ouigo, l'offre low cost de la SNCF. En 2019, 81% de ses utilisateurs se disaient satisfaits sur ce critère. En 2022, ils ne sont plus que 68% (contre 70% pour les TGV Inoui, en hausse de 6 points). L'explication est peut-être à chercher du côté de l'évolution de l'offre Ouigo. Il y a trois ans, elle concernait quasi exclusivement les TGV. Depuis, elle s'est étendue à des trains qui n'empruntent pas les lignes à grande vitesse, mais le réseau secondaire, «moins fiable» (des corails rénovés; par exemple sur Paris-Lyon). Enfin, notre enquête a également permis d'évaluer le ressenti des habitués de la SNCF. À l'arrivée, 26% des répondants estiment que «le train n'est jamais ou peu souvent à heure» (37% pour le Transilien et 31% pour les TER). Et ils sont près de 23% à penser que «la qualité globale du service s'est dégradée». En 2019, ils n'étaient «que» 20%. ♦

NOTRE ENQUÊTE

Les TGV satisfont bien plus que les trains du quotidien

Intercités, Transiliens et TER concentrent le feu des critiques. On leur reproche notamment leur manque de ponctualité et un mauvais rapport qualité-prix.

Y. MOISEEVA/SHUTTERSTOCK



MALADIE À CORPS DE LEWY

Fréquente mais méconnue

Deuxième pathologie cognitive la plus répandue après celle d'Alzheimer, la maladie à corps de Lewy est très mal connue, y compris des soignants. Conséquence : un sous-diagnostic dramatique et des prises en charge inadaptées.

— Par FABIENNE MALEYSSON

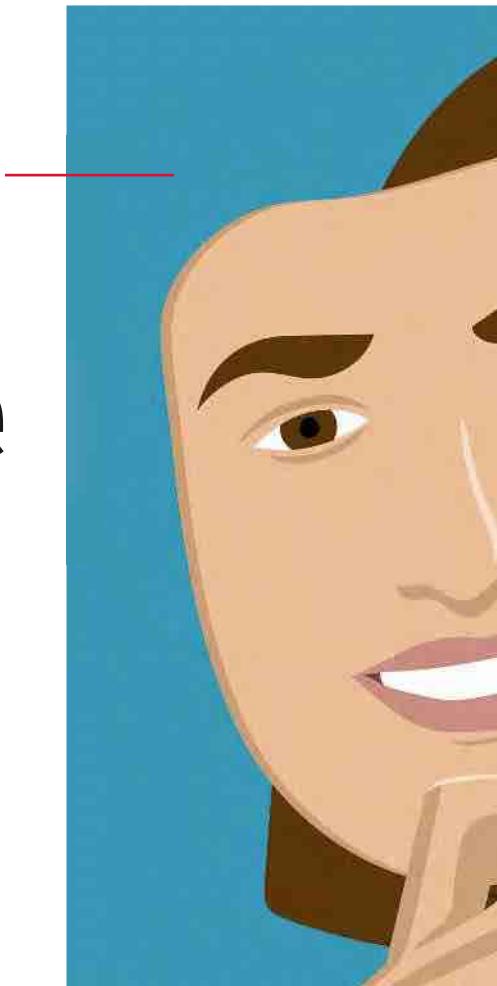
Monsieur, nous sommes formels, votre père souffre d'une maladie de Parkinson !» C'est un trio de neurologues travaillant dans un hôpital parisien réputé qui pose ce diagnostic. Mais le fils, médecin, n'est pas convaincu. «J'ai vu un paquet de confrères avant que l'un d'entre eux identifie une maladie à corps de Lewy⁽¹⁾». Dans ce témoignage, trop de patients et de proches vont se reconnaître. Mal connue, voire inconnue des professionnels de santé, cette pathologie resterait non diagnostiquée dans la moitié des cas, au bas mot. Les spécialistes estiment qu'elle concerne entre 150 000 et 200 000 personnes en France.

Trop souvent sous les radars

Deuxième affection neurodégénérative après celle d'Alzheimer, elle toucherait autant de patients que la maladie de Parkinson. Mais, partageant des symptômes avec ces deux entités (lire l'en-cadré p. 29), la maladie à corps de Lewy (MCL) passe trop souvent sous les radars. «Nous avons mené une étude sur 350 patients arrivés dans notre centre après avoir été pris en charge ailleurs, explique la professeure Claire Paquet, neurologue, cheffe de l'unité maladie à corps de Lewy de l'hôpital Lariboisière, à Paris. En moyenne, il a fallu quatre ans avant qu'ils ne soient correctement diagnostiqués. Pour ceux qui ne sont pas

orientés dans un des rares services spécialisés comme le nôtre, c'est encore bien pire.» De multiples raisons expliquent cette situation regrettable. La maladie a été découverte récemment, et ce n'est qu'en 1996 que les critères de diagnostic ont été précisés. Autant dire que beaucoup de praticiens formés avant cette date la connaissent très mal, voire pas du tout. En outre, les symptômes, nombreux et de plus en plus variés au fil du temps, ne sont pas très spécifiques. Les personnes souffrant d'abord d'incapacités motrices consulteront plutôt un neurologue, qui sera tenté de diagnostiquer une maladie de Parkinson. Chez d'autres, ce sont les troubles cognitifs qui apparaissent en premier. Un spécialiste d'un centre mémoire pourra les confondre avec ceux typiques d'Alzheimer. Enfin, si le problème inaugural est la dépression, fréquente chez les sujets atteints, un psychiatre risque de la traiter sans déceler qu'elle n'est que la partie émergée de l'iceberg...

«Je vois beaucoup de patients pour un deuxième, troisième ou quatrième avis, explique Claire Paquet. Je passe jusqu'à une heure et demie avec eux, notamment pour faire le tour de leurs symptômes, car ils ne pensent pas à tout aborder d'emblée. Toute la difficulté, pour l'instant, c'est que nous ne disposons pas de marqueurs spécifiques». Le professeur Frédéric Blanc, neurologue et gériatre spécialiste de la



MCL aux Hôpitaux de Strasbourg (67), confirme: «Le seul examen disponible, une scintigraphie cérébrale, ne permet d'identifier que 78 % des cas. Ce n'est pas suffisant. On espère qu'un biomarqueur pourra être bientôt utilisé mais, pour l'heure, le seul moyen de détecter cette maladie est de prendre beaucoup de temps pour examiner et interroger les patients et leur entourage.»

Graves répercussions

Les conséquences d'un mauvais diagnostic sont potentiellement graves. «Alors que certains neuroleptiques s'envi-sagent pour des patients Alzheimer, on ne doit jamais en prescrire à une personne atteinte de MCL», explique Frédéric Blanc. Cela peut non seulement aggraver ses symptômes mais, pire, provoquer des effets secondaires qui risquent de mener au décès. Quant à la stimulation cérébrale profonde, parfois efficace chez des patients parkinsoniens, elle va aggraver les symptômes de la MCL.» À l'inverse, deux médicaments ont été déremboursés



THREKOMA/MARIE BASTILLE

en 2017 pour cause de service médical rendu insuffisant aux personnes souffrant d'Alzheimer. Que celles atteintes de MCL constatent, au contraire, une efficacité, notamment sur la survenue d'hallucinations, a échappé aux évaluateurs, puisque cette pathologie est noyée dans le groupe «Maladie d'Alzheimer et apparentées».

«La MCL n'a pas d'existence propre aux yeux des autorités, et les répercussions sont nombreuses, déplore Catherine C., diagnostiquée en 2014. D'abord, symboliquement, il est important de la nommer. Ensuite, la reconnaître comme une maladie "à part entière" et pas "apparentée" permettrait que les médicaments efficaces soient remboursés. Personnellement, j'en prends. Je peux assumer financièrement. Mais il est anormal que ceux qui n'ont pas les moyens doivent s'en passer. Et puis, les deux années pendant lesquelles j'ai vu de nombreux médecins sans être diagnostiquée ont été très éprouvantes. S'il avait existé des centres experts, cela m'aurait

sans doute épargné cette errance diagnostique.» La mise en place de tels lieux de référence, qui rendraient possible une formation et une information adéquates des professionnels de santé, et vers lesquels les patients pourraient être renvoyés en cas de doute, voilà une des principales revendications

portées par les médecins spécialistes de la maladie et l'Association des aidants et malades à corps de Lewy.

Aide et soutien

Cette structure a notamment pour objectif d'informer et de soutenir les patients et leurs proches afin qu'ils puissent mieux gérer la maladie. Certaines de ses caractéristiques, en particulier les fluctuations dans la cognition, sont difficiles à vivre, car les personnes sont parfaitement conscientes de la diminution de leurs capacités. L'entourage est aussi en demande de conseils pour faire face à des symptômes aussi déroutants que les hallucinations ou le syndrome de Capgras (lire l'encadré ci-dessous). Au-delà du cercle des proches, une meilleure connaissance de la MCL semble indispensable pour que les personnes atteintes soient correctement prises en charge, non seulement par les médecins, mais également par tout le personnel paramédical en ville, à l'hôpital ou en Ehpad. «Reconnaitre son existence permettrait, en outre, de mener des études épidémiologiques et, surtout, de développer une recherche spécifique pour mieux comprendre la pathologie et mieux la traiter. C'est le gros point noir car, aujourd'hui, tous les budgets sont consacrés à la maladie d'Alzheimer», conclut Frédéric Blanc. ♦

(1) Les corps de Lewy sont des agrégats anormaux de protéines retrouvés à l'autopsie dans le cerveau des patients, décrits pour la première fois en 1912 par un médecin nommé Friedrich Lewy.

Des symptômes peu spécifiques

La maladie à corps de Lewy partage de nombreux symptômes avec d'autres pathologies, c'est pourquoi son diagnostic est si complexe.



- # **Les troubles cognitifs**, touchant notamment les capacités d'exécution, la concentration et le raisonnement, sont toujours présents mais parfois discrets.
- # **Autres signes les plus fréquents**: des fluctuations au niveau de la cognition (un

jour le patient peut raisonner, le lendemain il est incohérent) et/ou de la vigilance (d'une minute à l'autre, la personne est « ailleurs » puis reprend ses esprits); des hallucinations visuelles; une tendance à vivre ses rêves, avec force gestes et, enfin, des

symptômes de type Parkinson (démarche traînante, blocages corporels, troubles de l'équilibre). S'y ajoute parfois le très déroutant **syndrome de Capgras**: on reconnaît ses proches tout en pensant qu'ils sont des sosies, des imposteurs.

NANOPARTICULES

L'État impuissant

Les services des fraudes et l'Agence de sécurité sanitaire dressent, chacun de leur côté, des constats inquiétants sur la présence de nanoparticules dans les produits.

— Par FABIENNE MALEYSSON

Hazard du calendrier, les nanoparticules, ces éléments de taille infinitésimale soupçonnés d'effets toxiques spécifiques, sont réapparues en force sur le devant de la scène fin 2022. C'est au moment où l'Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanosciences et nanotechnologies (Avicenn) publiait les résultats de ses tests sur leur présence dans divers produits de la vie courante (lire l'encadré p. 31) que la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) se manifestait sur le sujet. Revenant sur une campagne de contrôles menée en 2021, son constat est tout aussi accablant: la quasi-totalité des cosmétiques analysés (86% exactement) contenaient des nanoparticules qui n'auraient pas dû s'y trouver. Quelques-unes n'étaient pas étiquetées et, plus grave, pour la plupart des références, il s'agissait de substances non autorisées. Ainsi, 18 articles de maquillage sur 20 étaient dans ce cas, de même que 11 produits solaires sur 13! Pourtant, les sanctions ont été très légères. L'explication? L'action des pouvoirs publics est entravée, car l'analyse des nanoparticules s'avère complexe et les procédés ne font pas consensus. «*L'absence de méthode d'analyse des nanomatériaux normalisée conduit à de nombreuses contestations de la part des opérateurs*», indiquent les services des fraudes.

Impossible de garantir la sécurité des consommateurs

Les spécificités des nanoparticules entraînent des difficultés non seulement pour les repérer, mais également pour évaluer leurs risques. C'est ce que vient de rappeler l'Agence de sécurité sanitaire (Anses). Elle a développé une approche particulière concernant le dioxyde de titane (additif E171), une substance désormais interdite dans l'alimentation. «*Les méthodologies conventionnelles ne sont pas toujours pertinentes pour évaluer les risques potentiels pour la santé des consommateurs des nanomatériaux utilisés dans l'alimentation*,

souligne l'Agence, [car ils] présentent des propriétés et des comportements dans l'organisme différents de ceux observés avec des substances conventionnelles.» Ces comportements, aussi divers qu'imprévisibles, font que l'on ne peut pas, pour l'heure, garantir la sécurité des consommateurs, regrette l'Anses. Elle a constaté «*le chemin restant à parcourir pour disposer de toutes les données toxicologiques nécessaires afin d'évaluer correctement un nanomatériau. Il n'a, en effet, pas été possible de mener à terme l'évaluation des risques de l'additif E171 en l'absence de certaines données*».

Le principe de précaution reste négligé

Cet aveu d'échec montre l'ampleur des incertitudes au sujet des nanoparticules. Mise devant l'incapacité d'exercer son rôle de protection de la population, l'Anses «*réitère sa recommandation de limiter l'exposition des travailleurs et des consommateurs aux nanomatériaux tant que leur innocuité n'a pu être démontrée, et d'éviter de même la dispersion de ces particules dans l'environnement. Pour cela, l'Agence recommande de favoriser les produits dépourvus de nanomatériaux*». Un conseil maintes fois répété, mais qui ne semble entraîner qu'une timide prise de conscience de la part des professionnels. ♦





ANALYSES

Nous sommes cernés !

Selon les tests d'Avicenn, les « nanos » sont omniprésentes dans les produits du quotidien (alimentation, cosmétiques, textiles, jouets...). Un problème de santé publique préoccupant.

Les nanoparticules s'invitent souvent incognito dans divers produits de consommation courante. Nous l'avions prouvé lors d'un test portant sur des denrées alimentaires, des cosmétiques et des médicaments. Presque cinq ans plus tard, les résultats publiés par l'Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanosciences et nanotechnologies (Avicenn) ne montrent aucune amélioration, bien au contraire.

Sur 23 produits testés, et bien qu'aucun ne mentionne des nanoparticules dans sa composition, 20 en contiennent.

Le choix des références analysées

Il a reposé sur la présence possible de « nanos » dont les dangers sont les plus documentés, à savoir le dioxyde de titane, les oxydes de fer, la silice et l'argent. En plus des secteurs visés par *Que Choisir*, le test d'Avicenn inclut des textiles, jouets, articles d'hygiène et de santé. Tous les cosmétiques et les aliments ressortent avec un résultat positif : ils intègrent respectivement

du dioxyde de titane, un colorant, opacifiant et filtre solaire (et parfois des colorants sous forme d'oxydes de fer) et de la silice, un antiagglomérant.

Le rayon « hygiène et santé » Il nous a aussi interpellés. La brosse à dents pour enfants, le masque chirurgical et le FFP2 testés comportent des nanoparticules d'argent, soupçonné de neurotoxicité, ou de silice, potentiellement génotoxique. Se retrouvent-elles dans la bouche des petits ? Dans les voies respiratoires des personnes qui veulent se protéger des infections ? Si oui, quels sont leurs effets ?

Les autocontrôles en question Autre surprise, du nanoargent a été détecté dans la culotte menstruelle Nana. Pourtant, interrogée à l'occasion de notre test de mars 2022 sur ces alternatives aux tampons (QC n° 611), la marque nous avait assuré que les substances antimicrobiennes utilisées dans la fabrication de ses culottes ne s'y trouvaient pas sous forme de nanoparticules. Cela pose à tout le moins

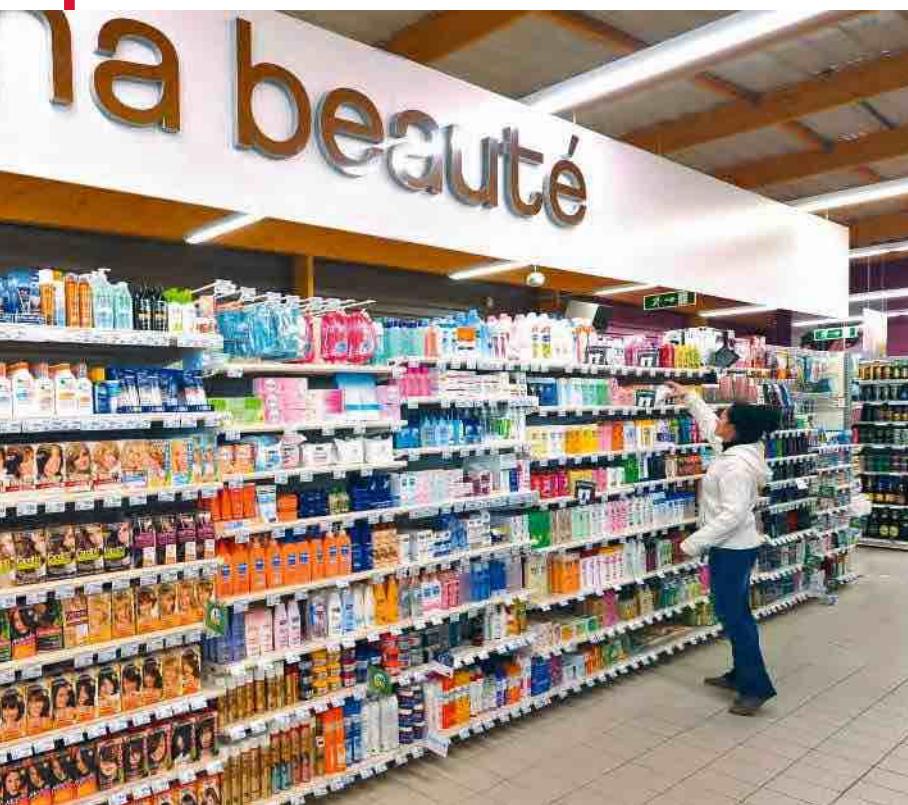


Même les produits pour enfants peuvent être concernés...

la question de la fiabilité des autocontrôles. Mais le résultat le plus étonnant est celui du stick Labello certifié bio. Selon les analyses d'Avicenn, il contient du dioxyde de titane et des oxydes de fer à l'état nanoparticulaire. Or, c'est interdit par la réglementation européenne comme par le référentiel Cosmos qui régit les cosmétiques biologiques. Difficile d'expliquer que ni le fabricant ni le certificateur Écocert n'aient repéré ces intrus... Lors de notre enquête publiée en 2018, nous avions déjà épingle cet organisme pour sa négligence au sujet d'un dentifrice renfermant du dioxyde de titane.

Étendre l'obligation d'étiquetage

Comme l'indique Avicenn, ces résultats prouvent à quel point l'étiquetage des nanos s'avère éminemment défaillant. Obligatoire pour les produits cosmétiques et alimentaires, il ne figure sur aucun des 12 testés. Ce qui, relève l'association, « montre l'impérieuse nécessité de renforcer les rappels de la loi, les contrôles et les sanctions par les autorités. La présence de nanos dans d'autres produits souligne aussi la nécessité d'étendre l'obligation d'étiquetage aux catégories de produits qui ne sont malheureusement toujours pas concernées à ce jour ». On s'étonne également de la fréquence de nanoparticules non autorisées dans diverses références, notamment des cosmétiques. Ignorance ou mauvaise volonté des industriels, manque de moyens des autorités de contrôle, complexité des analyses et de la recherche : les nanoparticules demeurent, au fil des ans, l'un des plus préoccupants sujets de sécurité sanitaire liée aux produits de consommation.



INFLATION

La fièvre va encore monter

Les prix de nombreux produits et services essentiels devraient grimper cette année.

— Par **ELSA CASALEGNO**
avec **GRÉGORY CARET**

➔ **ALIMENTATION** Les prix vont flamber. Au début des négociations commerciales annuelles entre distributeurs et fournisseurs, en novembre dernier, Michel-Édouard Leclerc, le médiatique patron de E.Leclerc, prédisait un «*tsunami*» d'inflation pour 2023. Peu de temps après, il révélait par tweet quelques-unes des hausses exigées par les entreprises agroalimentaires: + 17% sur les conserves de légumes ou 20% sur celles de fruits, 10% sur le café, 10% sur les féculents, 13% sur la volaille et 41% sur les aliments pour animaux de compagnie. La plupart des augmentations réclamées par les marques oscillent entre 10 et 20%, confirme Dominique Chargé, le président du syndicat La Coopération agricole. Des demandes inacceptables pour Casino, Carrefour et consorts, qui freinent des quatre fers. Ils seront

néanmoins contraints de lâcher du lest tant les coûts des fabricants ont explosé. Les cours des matières premières agricoles et de l'énergie se sont envolés depuis 2021. En particulier, ceux de l'électricité et du gaz, multipliés par 5, voire par 10. Certains industriels ont été obligés de fermer des usines, au moins provisoirement. «*Ils sont dans le rouge, et beaucoup doivent ajuster à la baisse les volumes de production. Il n'y a pas de pénurie, mais des ruptures de stocks de certaines références, explique Dominique Chargé. Les distributeurs sont conscients des risques, pourtant, au motif du pouvoir d'achat, ils affichent une position très dure dans les négociations.*» On en saura plus sur l'ampleur des «dégâts» lors de leur clôture, au plus tard fin février.

➔ **ÉNERGIE** Afin de compenser les fortes augmentations de l'électricité et du gaz, le bouclier tarifaire instauré par le gouvernement est reconduit en 2023. La majoration des tarifs réglementés sera plafonnée à + 15%, ce qui représente «*25 € de plus par mois pour les ménages qui se chauffent au gaz [et] 20 € par mois*

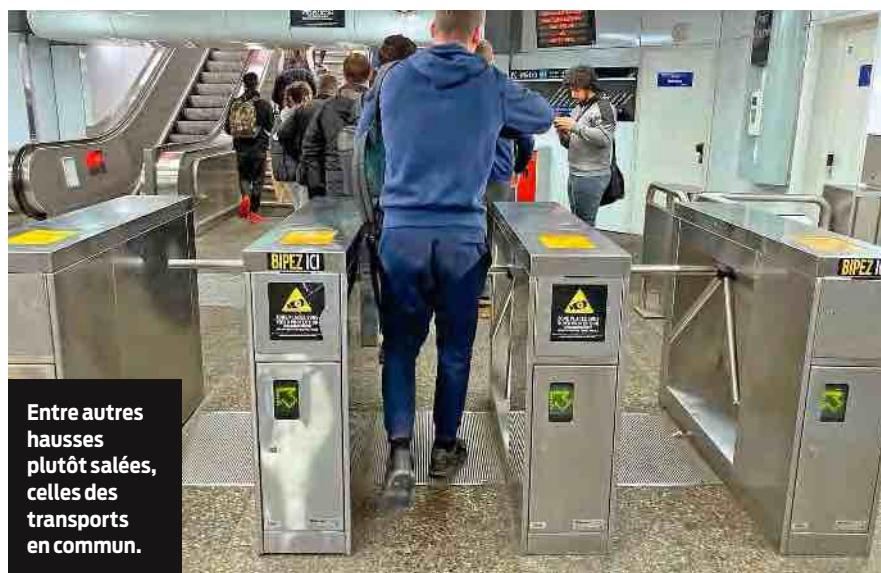
pour ceux qui se chauffent à l'électricité», selon l'exécutif. Cette aide est également accordée aux petites copropriétés, aux logements sociaux, aux plus petites entreprises et plus petites communes.

➔ **TRANSPORTS** Les tarifs dérapent carrément. Côté route, la remise à la pompe de 10 centimes par litre sur les carburants a expiré le 31 décembre 2022. Elle est remplacée par un chèque de 100 € destiné aux 10 millions de ménages les plus modestes (et 200 € pour un couple avec deux voitures). Sans oublier la hausse moyenne des péages de 4,75% à partir du 1^{er} février (sauf pour les véhicules électriques), la plus forte jamais enregistrée (lire aussi p. 65). Côté rails, ça fait mal également: le 1^{er} janvier, le passe Navigo, la carte de transport mensuelle utilisée par les Franciliens, a bondi de 12% et le ticket à l'unité, de 10,5%. L'augmentation s'élèverait à 5% à Lyon et à Marseille, à 5,8% à Grenoble, etc. Quant aux billets de train, ils ont été majorés de 5% le 10 janvier.

➔ **COMPLÉMENTAIRES SANTÉ** Les ménages prennent un gros coup de massue. Du fait de la réforme du 100% santé et d'une surconsommation post-covid (rattrapages de soins), les hausses de cotisations devraient atteindre 10% dès ce mois-ci.

➔ **ASSURANCES** Le prix des pièces détachées automobiles grimpe, et les polices d'assurance accompagnent le mouvement, avec des hausses attendues de 2 à 3%. Idem pour les multirisques habitation, à cause des sinistres climatiques d'un montant inédit en 2022.

➔ **LOYERS** Jusqu'au 30 juin 2023, l'indice de référence des loyers est plafonné à 3,5% en métropole, à 2% en Corse et à 2,5% en outre-mer. ♦





Les **tests** du mois

34 | BOUILLONS DE CUISINE

Additifs, contaminants et pesticides au menu.

38 | MACHINES À EXPRESSOS AVEC BROYEUR ET À DOSETTES

41 | LESSIVES LIQUIDES, Poudres et capsules

44 | POMPES À CHALEUR AIR-AIR

46 | LAVE-LINGE SÉCHANTS

47 | TESTÉ AILLEURS

**78 produits achetés,
6 laboratoires sollicités,**
146 740 €

investis pour guider vos choix vers une consommation responsable.

NEW AFRICA/ADOBESTOCK

NOTRE EXPERTISE

LES PRODUITS CHOISIS

Tous les produits que nous testons sont achetés anonymement dans le commerce, en plusieurs exemplaires selon les besoins. Nous les payons comme vous le feriez vous-même.

NOS ESSAIS COMPARATIFS

Nous testons tous les produits, à partir d'un protocole établi par les ingénieurs de notre service essais comparatifs, dans des laboratoires indépendants et qualifiés, en partenariat avec nos homologues européens. Les produits sont évalués selon leur aptitude à la fonction, leur ergonomie et leur sécurité.

AUCUNE PUBLICITÉ N'EST ACCEPTÉE

Les résultats de nos tests et les informations que nous publions ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire, à l'exception de « La Note Que Choisir », délivrée et contrôlée par le Bureau Veritas Certification.



LE MIEUX NOTÉ
C'est le meilleur produit de la sélection, tous critères confondus, sauf le prix qui n'est pas pris en considération dans la note globale.



BON CHOIX
Sans être le meilleur de la sélection, c'est un bon produit qui mérite votre attention.



MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX
Le produit ne manque pas de qualités compte tenu de son prix. C'est le meilleur compromis.



À ÉVITER
Les résultats de nos tests nous conduisent à déconseiller l'achat du produit.



BOUILLONS

Des recettes à revoir

Au rayon des aides culinaires, les bouillons, en cubes ou liquides, sont devenus incontournables. Mais tous ne se valent pas.

Par **ELSA ABDOUN** avec **LÉA GIRARD**

Riches en saveurs, les bouillons industriels ont su s'imposer en cuisine. Pratiques, ils parfument soupes, risottos ou pâtes en un tourne-maint. Ils sont apparus dans les années 1880. C'est Maggi qui a ouvert la voie en lançant sur le marché son bouillon Kub, suivie rapidement de Liebig et de Knorr. Depuis, ces marques ont diversifié leur catalogue en proposant divers formats (cubes, liquides, tablettes...) et plusieurs goûts (poule, bœuf, légumes...). D'autres sont venues les concurrencer sur ce segment. Parmi cette offre pléthorique, la qualité varie beaucoup, que ce soit au niveau du choix des ingrédients, de la contamination par des substances indésirables ou du goût.

NUTRITION PRÉFÉREZ-LES SANS SEL

S'il y a bien un ingrédient qu'il est simple d'ajouter soi-même, c'est le sel. Et pourtant ce dernier figure souvent en première position dans la recette des bouillons industriels. Il faut dire que ce condiment s'avère imbattable lorsqu'il s'agit de relever la saveur d'un plat pour pas cher. Les fabricants en raffolent, au point d'en mettre à l'excès. Nous avons fait le calcul: avec plusieurs références de notre sélection, il suffit de boire un verre de bouillon reconstitué (en respectant les recommandations d'emploi indiquées sur l'emballage) pour atteindre près du quart des apports quotidiens

maximums recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Mieux vaut donc privilégier les équivalents sans sel ou à teneur réduite. Concernant les autres nutriments, tels que les acides gras saturés ou le sucre, les apports sont négligeables. Les déclinaisons «dégraissées» ou «sans sucres ajoutés» ne semblent donc pas indispensables.

ADDITIFS MÉFIEZ-VOUS DU GLUTAMATE

Le sel est loin de constituer le seul élément indésirable que l'on trouve dans ces assaisonnements industriels. Ils regorgent aussi d'additifs, en particulier le glutamate, un exhausteur de goût suspecté de plusieurs effets délétères sur la santé (neurotoxicité, notamment). Nous l'avons détecté dans 8 produits sur 23, soit la quasi-totalité de ceux au bœuf ou à la volaille. Les versions aux légumes en sont, quant à elles, exemptes, à l'instar de toutes les références bios (le glutamate est proscrit sous ce label). De tous les bouillons testés, le Viandox de Knorr arbore la pire liste d'additifs, avec la présence, en plus du glutamate, d'un colorant à risque (le caramel ammoniacal, qui peut contenir des molécules cancérogènes et immunotoxiques) et de mono et diglycérides d'acides gras (des stabilisants soupçonnés de favoriser des maladies inflammatoires de l'intestin, le cancer du côlon, la prise de poids, le diabète ou encore des réactions auto-immunes).



INGRÉDIENTS ATTENTION AUX ARÔMES ET À L'HUILE DE PALME

Des arômes sont intégrés dans presque tous les bouillons de volaille et de bœuf. La réglementation n'obligeant malheureusement pas les marques à préciser leur nature, il nous est impossible d'évaluer les risques pour la santé qui pourraient être liés à chacun d'entre eux. Dès lors, mieux vaut, par principe de précaution, éviter ces substances méconnues. Nous avons également repéré, dans plus de la moitié des produits de notre comparatif, y compris les références aux légumes ou bios, de l'huile ou de la graisse de palme provenant de palmiers à huile, dont la culture est décriée en raison de son impact environnemental (déforestation, en particulier). L'autre moitié n'incorpore pas de matières grasses, ou utilise du beurre de karité bio, du beurre de cacao labellisé Fairtrade (censé entre autres respecter des critères éco-logiques), voire des huiles de tournesol ou d'olive.

PESTICIDES AVANTAGE AU BIO

Nous avons recherché les traces de plus de 500 résidus de pesticides différents dans les bouillons de légumes, et constaté que la moitié des références non labellisées en bio était contaminée par plusieurs molécules problématiques (perturbateurs endocriniens ou cancérogènes). Nous n'avons, >>>

Repères

Le **bouillon** désigne ce qui reste dans l'eau de cuisson lente de viandes et/ou de légumes. Il se distingue du **fonds**, plus corsé, et du **fumet**, généralement concocté à partir de poissons.

En cube ou en liquide, les **bouillons concentrés** sont ancrés dans nos habitudes. Ils ont encore vu leur chiffre d'affaires augmenter de 10 % en 2020, sous l'effet du confinement.

ARÔME DE MAGGI La magie est brisée

L'un des grands classiques du rayon des aides culinaires ? L'Arôme de Maggi ! Si cet assaisonnement s'utilise plutôt comme une sauce que comme un bouillon, nous avons tout de même souhaité l'analyser. Et nous n'avons pas été déçus : nous y avons trouvé des arômes (dans la liste d'ingrédients, ils apparaissent en

premier), du sel, deux exhausteurs de goût, dont le décrié glutamate, et du sucre. Le seul composant non problématique est donc... l'eau. Ce produit, encore plus salé que la sauce soja, ne présente qu'un seul bon point : nous n'y avons détecté aucun des contaminants dangereux recherchés.





R. VILLALON/ADOBESTOCK

**Nous avons notamment vérifié
l'efficacité de dilution des bouillons.**

>>> à l'inverse, jamais décelé plus d'un résidu de pesticide sur les références bios. Les produits animaux étant très peu pollués par les produits phytosanitaires, nous n'avons pas testé les versions à la volaille ou au bœuf.

HUILES MINÉRALES CANCÉROGÈNES TOUJOURS TROP !

Les huiles minérales dérivées d'hydrocarbures sont fortement soupçonnées d'accroître les risques de cancers. Certaines même sont cancérogènes. Elles peuvent migrer dans les denrées de différentes manières, en usine lors de leur fabrication ou à partir de matériaux d'emballage, comme les feuilles de papier ou d'aluminium, qui entourent souvent les bouillons cubes. Nous avons, hélas, découvert ces substances dans la majorité des références évaluées. Cependant, l'espoir d'une amélioration prochaine est permis. La plupart des fabricants concernés nous ont, en effet, expliqué avoir récemment modifié leurs emballages afin de limiter les contaminations. Une avancée tardive mais bienvenue, que l'on doit à la décision de la Commission européenne, en avril dernier, de fixer – enfin ! – des limites strictes à leur présence (lire QC n° 617, p. 55).

DÉGUSTATION LA SAVEUR BŒUF EN TÊTE

Un jury de six personnes a bu, à l'aveugle, un verre de bouillon reconstitué et dégusté du riz blanc qui avait cuit dedans. Si plus d'une fois sur deux, la saveur bœuf n'a pas été identifiée par nos testeurs, cela ne les a pas empêchés de l'apprécier. Elle obtient une note moyenne de 6,3/10, contre respectivement 5,9 et 5,8 pour la volaille et les légumes. La capacité de ces assaisonnements à donner du goût au riz était très variable: par exemple, les Carrés futés



COMMENT NOUS AVONS PROCÉDÉ

Nous avons sélectionné

23 bouillons variés, avec des formats (cube, tablette, liquide, fondant), des saveurs (légumes, bœuf ou volaille) et des gammes de prix différents.

Nous avons vérifié, par des analyses en laboratoire, les apports nutritionnels des bouillons reconstitués, recherché la présence de diverses substances indésirables (acide glutamique, huiles

minérales, pesticides...) et évalué la qualité des ingrédients indiqués sur l'étiquette. Le labo a aussi noté l'efficacité de dilution de toutes les références dans de l'eau chaude.

Nous avons organisé

une dégustation en aveugle par un jury de six personnes. Nos testeurs ont goûté un verre de chaque bouillon reconstitué et un riz blanc cuit dedans. Ils devaient identifier la saveur et dire s'ils l'appréciaient.

au poireau, au céleri et avec une pointe de fenouil se sont avérés insipides, alors que le bouillon au bœuf de Jumbo et la Marmite de légumes de Knorr ont fait l'unanimité sur cet item. C'est finalement le bouillon de Bjorg aux carottes, oignons, etc., qui décroche la meilleure note à la dégustation, tous critères confondus.

DILUTION PEUT MIEUX FAIRE

Rien de plus agaçant, lorsqu'on savoure un bon petit plat maison, que de tomber subitement sur un amas archisalé de bouillon mal dilué. Or, cela doit arriver fréquemment, car nos observations suggèrent qu'un tiers des produits ne se mélangent pas de manière satisfaisante, voire franchement mal. Nous les avons pénalisés en retirant entre un quart et un demi-point aux références concernées.

PRIX IL EST PARFOIS TROMPEUR

Nous avons calculé les prix des produits au litre de bouillon reconstitué, en suivant les dilutions préconisées sur le packaging, et les avons comparés à ceux au kilogramme affichés dans les rayons des supermarchés. Ainsi, nous avons noté que Le bouillon liquide aux légumes du marché de Maggi se révèle, en réalité, le plus coûteux au litre de bouillon, alors qu'il semble le plus abordable au kilo. Logique: cet assaisonnement étant déjà dilué, vous payez plus cher pour le transport et l'emballage... de plus de 90% d'eau. Pas le meilleur choix ni pour votre porte-monnaie ni pour la planète. Contrairement au Kub Or de la même marque, qui s'avère finalement le plus économique, même face aux références de distributeurs. Attention, enfin: les tarifs indiqués sont ceux relevés lors de nos achats, effectués il y a un peu plus de six mois. Ils ont très probablement augmenté depuis. ♦

23 BOUILLONS

	CONTAMINANTS		COMPOSITION		DÉGUSTATION		DILUTION		APPÉCIATION GLOBALE		Prix pour 1 l de bouillon	Type de bouillon	Format du bouillon
	SEL	Huiles minérales	Pesticides	Dilution	Score	Score	Score	Note sur 20	PRIX €/kg	€/l			
1 JARDIN BIO ÉTIC BOUILLON CUBE LÉGUMES SANS SEL 	★★★	★★★	★★	★★★	★★	1	16,4	★★★	28,06	0,51	Légumes	Cube	
2 MAGGI LE BOUILLON LIQUIDE LÉGUMES DU MARCHÉ	★	★★★	★★★	★★★	★	1	14,6	★★	4,45	1,78	Légumes	Liquide	
3 KNORR VOLAILLE BIO 	★	★★★	★	n.c.	★★	1	13,8	★★	21,50	0,43	Volaille	Cube	
4 BIO VILLAGE (E.LECLERC) BOUILLON DE LÉGUMES AUX AROMATES 	★★	★★★	■	★★	★★	1	13,3	★★	16,25	0,33	Légumes	Cube	
5 JARDIN BIO ÉTIC BOUILLON CUBE BŒUF DÉGRAISSE 	■	★★	★★	n.c.	★★	1	13,2	★★	28,20	0,56	Bœuf	Cube	
6 BJORG BOUILLON CUBE LÉGUMES BIO 	■	★★★	★	★	★★★	1	13	★★	22,08	0,20	Légumes	Cube	
7 MAGGI KUB OR	■	★★	★★	n.c.	★★	1	12,7	★★	7,40	0,12	Non déterminé	Cube	
8 MAGGI BOUILLON KUB BŒUF	■	★★	★★	n.c.	★★	1	12,6	★★	8,39	0,17	Bœuf	Cube	
9 RAPUNZEL BOUILLON CUBE DE LÉGUMES 	■	★★★	★	★★	★★	1	12,4	★★	18	0,36	Légumes	Cube	
10 CARREFOUR BOUILLON GOÛT BŒUF DÉGRAISSE	■	★★	★★	n.c.	★★	1	12,3	★★	9,92	0,53	Bœuf	Cube	
11 JARDIN BIO ÉTIC BOUILLON CUBE POULE 	■	★★★	★	n.c.	★	1	12	★	21,50	0,43	Volaille	Cube	
12 KNORR BOUILLON LÉGUMES MOINS 25 % DE SEL	★	★★	■	★★	★★	2	11,4	★	12,27	0,22	Légumes	Cube	
13 CARRÉS FUTÉS CARRÉS DE LÉGUMES POIREAU, CÉLERI ET UNE POINTE DE FENOUIL	■	★★★	★	■	★	2	11,4	★	37,38	0,64	Légumes	Tablette	
14 KNORR MARMITE BOUILLON DE LÉGUMES	■	★	★★★	■	★★	2	11,2	★	7,77	0,44	Légumes	Bouillon fondant	
15 U BOUILLON DE BŒUF	■	■	★★	n.c.	★★	3	9,9	★	11,33	0,23	Bœuf	Cube	
16 RUSTICA GOÛT VOLAILLE DÉGRAISSE	■	■	★★	n.c.	★★	1	9,8	★	9,33	0,19	Volaille	Cube	
17 POUCE (AUCHAN) BOUILLON DE VOLAILLE DÉSHYDRATÉ	■	★★	■	n.c.	★	3	9,6	★	6,25	0,13	Volaille	Cube	
18 KNORR VIANDOX	■	■■	★★★	n.c.	★	1	9,4	★	6,77	0,20	Non déterminé	Liquide	
19 KNORR SAVEUR BŒUF	■	■	★	n.c.	★★	1	9,2	★	8,47	0,17	Bœuf	Cube	
20 PORTLAND (ALDI) BOUILLON DE POULE	■	■■	★★	n.c.	★★	1	8,8	★	6,83	0,14	Volaille	Cube	
21 ECO+ (E.LECLERC) 12 BOUILLONS DE VOLAILLE	■	■	★	n.c.	★★	3	7,9	■	6,25	0,13	Volaille	Cube	
22 JUMBO BOUILLON SAVEUR BŒUF	■	■■	★	n.c.	★★	2	7,8	■	11,75	0,24	Bœuf	Cube	
23 BOUTON D'OR LE BOUILLON GOÛT BŒUF	■	■	■	n.c.	★★	3	7,7	■	6,83	0,14	Bœuf	Cube	

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui – non n.c.: non concerné 1:satisfaisante 2:moyenne 3:mauvaise (1) En juillet 2022.



Jardin bio étic BOUILLON CUBE LÉGUMES SANS SEL **0,51 €/litre** **16,4/20 | ★★**

Bio, sans sel, sans pesticides et sans huiles minérales aromatiques, ce bouillon décroche sans mal la première place. Il se dilue, en outre, facilement dans l'eau et on reconnaît parfaitement le goût de légumes (ce qui est plutôt rare). À la dégustation, le jury a – forcément – trouvé que cela manquait de sel, mais rien n'empêche d'en ajouter.



Knorr VOLAILLE BIO **0,43 €/litre** **13,8/20 | ★★**

Cette référence est la seule de sa catégorie à présenter une teneur en sel acceptable. En plus, elle est bio et ne contient pas de glutamate, un additif problématique. Autre bon point : sa dilution efficace. Dommage que sa saveur de volaille ne soit pas clairement identifiable et que des traces d'hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales aient été détectées.



Jardin bio étic BOUILLON CUBE BŒUF DÉGRAISSE **0,56 €/litre** **13,2/20 | ★★**

Côté bouillons au bœuf, ce produit arrive en tête grâce à sa composition correcte : absence de glutamate (un exhausteur de goût décrié), d'huile de palme et d'arômes synthétiques. Mais aussi parce que nous n'y avons décelé nulle trace d'huiles minérales aromatiques. Hélas, un seul membre du jury a reconnu la saveur bœuf, et il y a trop de sel.

CAFETIÈRES AVEC BROYEUR

Les machines automatiques réalisent d'excellents expressos, quel que soit le modèle. Leurs différences s'expriment surtout au niveau du bruit, de la rapidité et de la facilité d'utilisation.

— Par MORGAN BOURVEN
avec AISSAM HADDAD



Nul besoin d'être expert

Tous les matins, j'apporte à ma femme le café au lit. Elle n'a plus qu'à le mouvrir.» Cette plaisanterie un brin sexiste de l'humoriste Pierre Doris n'est plus d'actualité, tant la cafetière avec broyeur à grains s'est dématérialisée. Le panéliste GfK rapportait, en mars 2022, que 623 000 foyers français s'étaient ainsi équipés en un an, soit un bond de 26% par rapport à 2020. Le Gifam, regroupement des marques d'appareils pour la maison, observe que la valeur de ce marché a été multipliée par cinq entre 2017 et 2021.

DEVENEZ BARISTA EN TOUTE SIMPLICITÉ

L'envie d'acheter ce genre de machine se comprend. Nos dégustations montrent qu'elle n'a pas son pareil pour réaliser de savoureux expressos bon marché. Le coût d'une tasse s'élève en effet à environ 0,10 €, contre 0,30 € avec un appareil à capsules. À raison de quatre cafés par jour, une année de consommation vous revient soit à 146 € (broyeur), soit à 438 € (dosettes). Dès lors, vous économiserez 292 € par an

en basculant d'un modèle à l'autre; cela représente plus que la différence de prix entre la meilleure référence avec broyeur de notre test et celle à capsules la mieux notée (lire p. 40), qui sont vendues respectivement 329 € et 110 €!

Côté praticité, qu'en est-il? Acheter un tel équipement, n'est-ce pas prendre le risque de s'encombrer d'un appareil difficile à manipuler et dont on se lassera vite? En fait, nul besoin d'être expert pour s'en servir. Certes, ce type de cafetière permet de personnaliser de nombreux réglages (finesse de la mouture, quantité de café à mouvrir...), ce qui peut rebuter les profanes. Mais elle dispose aussi de plusieurs options facilitant cette tâche: recettes préenregistrées (cafés courts, longs...), profils utilisateurs, et même technologies réglant automatiquement les paramètres en fonction des grains (comme Bean Adapt de Delonghi). Globalement, ces machines s'avèrent intuitives, et leurs notices sont complètes et claires. Elles décrochent donc de bons scores sur le critère de la facilité d'emploi, qui prend également en compte le nettoyage.

LES POINTS À DÉFINIR

Avant de craquer, interrogez-vous. Combien de tasses buvez-vous par jour? Sous un certain seuil, vous réussirez difficilement à rentabiliser votre investissement. Que dégustez-vous le plus souvent? S'il s'agit de cafés très longs, privilégiez une machine à filtre. Vous aimez la variété? Optez pour un modèle à capsules, car vous pourrez choisir un goût différent à chaque fois. Avec un broyeur, il faut attendre que le bac à grains soit vide avant de changer de café. Pour les consommateurs inquiets à cette idée, des fabricants (Philips, Melitta, Severin...) proposent des cafetières hybrides avec un filtre dédié au café moulu et un broyeur à grains.♦

Une hausse des tarifs corsée

Le café fait partie des denrées dont le prix a le plus augmenté en 2022. Selon Eurostat, il avait bondi, en novembre, de 17% sur un an au sein de l'Union européenne. En France, la hausse s'élevait à 14,5% concernant la même période, d'après l'Insee. C'est davantage que pour le thé et les infusions (+ 6,35 %) ou le chocolat en poudre (+ 9%).





Beko CEG3190B
329 € **16,1/20 | ★★★**

Une réussite à petit prix ! Cette cafetière, simple à utiliser et avec un niveau de bruit plus bas que la moyenne, a convaincu nos dégustateurs. Ses expressos sont savoureux (couleur homogène, température optimale et stable d'un café à l'autre...). Le préchauffage dure 33 secondes et l'écoulement des cafés, 32 en moyenne. Seul petit défaut : ses touches tactiles, moins sensibles quand la cuisine est humide.



Melitta LATTICIA OT F300-100
600 € **16/20 | ★★**

Facile à manipuler et à nettoyer, ce modèle réalise de délicieux expressos. Ils présentent une température stable et optimale. Le mousseur à lait, qui sert à concocter des cappuccinos, remplit aussi bien sa mission. La machine prend 38 secondes pour se préchauffer et autant pour écouler le café. Elle n'est pas trop bruyante et ne vibre pas. Un bémol, cependant : la quantité de boisson doit parfois être ajustée.



Krups EVIDENCE ECO BLACK EA897B
549 € **15,8/20 | ★★**

Ce appareil, qui peut remplir deux tasses simultanément, décroche des notes de dégustation excellentes. Notre jury a beaucoup apprécié l'expresso et la belle apparence du cappuccino. Le préchauffage dure 37 secondes ; l'écoulement du café, environ 40. Rien à dire sur sa température, qui est parfaite. La cafetière s'utilise et s'entretient sans difficulté. Dommage qu'elle ne soit pas plus silencieuse...

9 CAFETIÈRES AVEC BROYEUR

	PERFORMANCES	DÉGUSTATION						FACILITÉ D'UTILISATION	BRUIT ET VIBRATIONS	APPRECIATION GLOBALE	Note sur 20	PRIX	Autres critères			
		Rapidité de chauffage et d'écoulement	Température du café	Mousse	Café expresso	Cappuccino	Hauteur des tasses max.						€	l	g	cm
1	BEKO CEG3190B	★★	★★	★	★★★	n.a.	★★	★★★	16,1	★★★	329	1,5	125	11,5	Chine	
2	MELITTA LATTICIA OT F300-100	★	★★★	★	★★★	★★	★★	★★	16	★★	600	1,5	250	13,1	Europe	
3	KRUPS EVIDENCE ECO BLACK EA897B	★	★★★	★	★★★	★★★	★★★	★	15,8	★★	549	2,3	260	15	France	
4	PHILIPS EP3246/70	★	★★	★★★	★★★	★	★★★	★	15,4	★★	549	1,8	275	14,5	Roumanie	
5	DELONGHI MAGNIFICA EVO ECAM290.21	★	★★★	★★★	★★★	★★★	★★	★	15	★★	374	1,8	250	14	Roumanie	
6	SAECO XELYSIS DELUXE SM8785/00	★	★★★	★★★	★★	★★	★★	★★★	14,8	★★	1310	1,7	450	15	Italie	
7	DELONGHI MAGNIFICA START ECAM220.31.SB	★	★★★	★★	★★★	★★	★★	★	14,7	★★	399	1,8	250	14	Roumanie	
8	DELONGHI MAGNIFICA ECAM13.123.B	★	★★★	★★★	★★	★★	★★	★★	14,6	★★	499	1,8	250	14	Roumanie	
9	QILIVE Q.5404 (600094159)	★	★★	★	★★★	★★	★	■■	9,3	★	349	1,8	200	13	Chine	

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen
■ médiocre ■■ mauvais
n.a.: non applicable

DÉGUSTATION La note du cappuccino n'est pas comptabilisée dans l'appréciation globale, pour ne pas favoriser les appareils qui n'ont pas cette option.

BRUIT ET VIBRATIONS L'évaluation se fait lors des phases de rinçage, de broyage des grains et d'écoulement du café. Tous les modèles font du bruit, mais certains que plus d'autres.

CAFETIÈRES À CAPSULES

Nous avons testé des modèles utilisant divers types de capsules (Nespresso, Dulce Gusto, Tassimo...). Les résultats étant (presque) tous corrects, faites votre choix selon vos habitudes de consommation.

— Par **MORGAN BOURVEN** avec **AISSAM HADDAD**

Krups MINI ME KP1208

110 €

15,8/20 | ★★

Compacte et facile à manipuler, cette Krups à capsules Dolce Gusto réalise un large choix de boissons chaudes ou froides. Et elle se montre rapide : 17 secondes pour l'écoulement du café après 32 secondes de préchauffage. Le jury a apprécié l'expresso (homogénéité de la couleur, bonne température, qualité de la crème) et le cappuccino. D'un nettoyage aisément, cette machine se révèle un peu bruyante.



Magimix NESPRESSO VERTUO NEXT

89 €

13,2/20 | ★★

Si vous aimez varier les tailles de tasse, de l'expresso jusqu'au mug, sachez que cette référence reçoit des capsules Nespresso Vertuo. Elle demande 20 secondes pour le préchauffage et 40 pour l'écoulement de la boisson. Le café est réussi : belle couleur, crème consistante et température constante. Si elle vibre peu, elle ne se montre pas discrète. Mais il est aisément de s'en servir et de la nettoyer.



Magimix NESPRESSO M105 INISSIA BLACK

90 €

12,6/20 | ★★

Cette cafetière à capsules Nespresso, d'un usage et d'un entretien aisés, est rapide : 28 secondes pour le préchauffage, puis 14,5 secondes pour l'écoulement du café. Le jury a beaucoup aimé l'expresso : couleur homogène, crème persistante, température stable et optimale. L'appareil est compact. Son gros défaut malgré tout ? Le bruit !



Bosch FINESSE TAS16B2

90 €

14,5/20 | ★★

Simple d'utilisation et silencieux, ce modèle à dosettes Tassimo délivre du café, du chocolat chaud ou du thé. Il faut toutefois attendre 50 secondes pour obtenir sa tasse (pas de préchauffage), ce qui est long. Mais le résultat a séduit notre jury : température des expressos stable et optimale, crème qui tient et cappuccino goûteux.



Delta Q MINIQOOL

69 €

12,7/20 | ★★

On place des capsules Delta Q (cafés, thés et tisanes) dans l'appareil. Il préchauffe en 46 secondes et fournit une boisson en 17 secondes (ce qui est rapide). Le nettoyage extérieur ne pose pas de problème, mais le détartrage ne nous a pas convaincus. Et si l'expresso est bien noté, sa température varie légèrement d'une tasse à l'autre.



La déception

Café royal COFFEEB

180 €

11,6/20 | ★

Avec ses « boules » constituées de café enrobé d'une fine enveloppe compostable, cette cafetière permet de limiter les déchets. Simple d'utilisation, elle se montre assez silencieuse. Mais le préchauffage prend 37 secondes et l'écoulement du café, 46. Faut pas être pressé ! L'amertume s'avère, en outre, mal dosée et le café, plutôt astringent et non persistant en bouche.



LESSIVES

La consommation responsable devenant un enjeu de société, nos tests évoluent avec une nouvelle note environnement. Appliquée aux lessives, elle fait des ravages !

Une note pour protéger la nature

— Par ÉLISABETH CHESNAIS avec MÉLANIE MARCHAIS

Nul ne peut plus ignorer les enjeux sanitaires et écologiques liés à notre consommation. Ce banc d'essai de 23 lessives inaugure donc un nouveau critère, la note environnement, qui sanctionne l'usage de composés dangereux pour les milieux aquatiques, s'ils sont en nombre. Associée à la note santé (lancée lors du précédent test), elle fait des ravages ! C'est un parti pris que nous assumons totalement. Certains détergents très efficaces se voient ainsi rétrogradés aux dernières places de notre classement. À l'instar d'Ariel Original (liquide) et d'Ariel Pods Original (capsules), qui cumulent, chacun, quatre parfums allergisants présents en dose non négligeable et plusieurs composés toxiques pour la vie aquatique, ayant de plus des effets néfastes sur le long terme.

Les mauvais élèves pénalisés

S'ils veulent décrocher de bons scores, les industriels devront modifier leurs formulations. D'une part, pour minimiser l'impact des rejets des lessives dans les rivières et les océans; d'autre part, pour protéger les consommateurs. Il ne faut plus que ces derniers soient exposés à des ingrédients nocifs, qu'il s'agisse de composés allergisants ou, pire, de molécules soupçonnées d'être cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, voire perturbateurs endocriniens (que nous prenons en compte dorénavant). Cette évaluation vise les substances classées ou notifiées dangereuses sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques (Echa). Le critère santé fait notamment baisser la note de la lessive liquide X-Tra Total 3 en 1, qui contient un composant en attente de classement officiel, mais suspecté d'être reprotoxique. Tous les membres d'une famille peuvent en effet être en contact avec des résidus de lessive restés sur les vêtements et le linge de lit ou de toilette, nos comparatifs de machines à laver montrant que la plupart d'entre elles ne rincent pas bien. C'est pourquoi notre notation pénalise les ingrédients néfastes pour la santé à faible taux.



Quant aux conséquences écologiques, les eaux usées chargées des rejets de lessive ont beau être acheminées dans les stations d'épuration pour y être traitées avant de retourner dans la nature, le niveau de filtration des équipements varie et les stations n'éliminent pas tout. Sachant que les ménages français possèdent 29 millions de lave-linge et que la majorité les fait tourner une fois par jour, c'est autant de résidus dont une partie pollue la ressource en eau. Et ils s'ajoutent à ceux des autres produits d'entretien de la maison. Aussi, notre note environnement sanctionne les détergents qui intègrent plusieurs composés non biodégradables, bioaccumulables et/ou toxiques pour les organismes aquatiques.

Notre évaluation repose sur les classifications européennes officielles quand elles existent, sur l'expertise d'un bureau d'études spécialisé et, enfin, sur les notifications d'entreprises >>>

DAVIZRO/ADOBESTOCK : KSENA32/ISTOCK



CODE UFI

Précieux en cas d'intoxication

Voici une nouveauté bien utile en cas d'intoxication. L'Agence européenne des produits chimiques (Echa) a conçu le code UFI, une référence unique de 16 caractères pour chaque produit ménager à base de chimie. Ce code permettra d'identifier immédiatement la nature de l'accident en ayant accès aux composants du produit incriminé, à leur importance dans la formulation

et à leur toxicité. La victime pourra ainsi recevoir aussitôt le traitement adéquat. Il s'agit d'une réelle avancée puisque les centres antipoisons peinent à identifier la substance en cause dans 40 % des cas. Reste que les industriels ont jusqu'à 2025 pour apposer ce code, et qu'au vu des lessives de notre test qui le portent, le trouver sur l'emballage n'a rien d'évident. Il mérite d'être plus visible.

POUDRES**Tandil FRAÎCHEUR**
0,12 € (par dose) 14,5/20 | ★★

Cette lessive d'Aldi enlève les taches à la perfection et préserve le blanc, mais elle affadit les teintes vives au fil des lavages. Elle ne menace pas la vie aquatique. Elle contient un allergène. Dommage.

**L'alternative: Le Chat****Sensitive aloe vera & Marseille**

Pas d'Aldi près de chez vous ?

Sans allergènes, cette lessive élimine bien les taches, maintient le blanc et ternit moins les couleurs. Son défaut ? Des ingrédients toxiques pour le milieu aquatique.

>>> enregistrées par l'Echa. Plus le nombre de molécules très néfastes ou néfastes pour l'environnement, avec des effets délétères sur le long terme, est élevé, plus une référence perd des points. Les plus pénalisées sont celles qui incorporent des conservateurs ou des parfums à la fois allergisants et écotoxiques. Détenues par les trois multinationales du secteur – Procter & Gamble, Unilever et Henkel –, les grandes marques usent et abusent souvent de ces ingrédients indésirables.

Sauf exception, les critères santé et environnement font dégringoler leurs lessives dans notre classement. Le groupe Procter & Gamble est parfaitement conscient de ces enjeux puisqu'il a sorti un détergent arborant l'écolabel européen, appelé La Recette essentielle. Celui-ci n'affiche aucun composé problématique pour la santé ou l'environnement, mais au niveau de l'élimination des taches, de maintien du blanc et de préservation des couleurs, il se montre beaucoup moins performant qu'Ariel (lire le tableau). Les services recherche & développement ont de gros progrès à faire.

Pas de capsules si vous avez des enfants !

Ce nouveau banc d'essai, comme les précédents, veille sur les jeunes enfants en traquant les capsules de lessives défectueuses en matière de sécurité. Malheureusement, une fois encore, deux références ne respectent pas la réglementation protectrice instaurée après les nombreux accidents, parfois dramatiques, survenus lorsque les capsules se sont imposées sur le marché. Nous les déconseillons vivement aux familles avec des tout-petits, tentés de les mettre en bouche. ♦

LIQUIDES**Apta 97,9 % D'INGRÉDIENTS D'ORIGINE NATURELLE**
0,11 € (par dose) 12,1/20 | ★★

Comme la plupart des liquides, cette référence d'Intermarché peine un peu sur les taches, mais protège l'éclat des couleurs sur la durée. Sans risque pour l'environnement, elle est dépourvue d'allergènes.

L'alternative:**Le Chat Eco****Sensitive aloe vera & thé vert**

Pas d'Intermarché près de chez vous ? Ce produit est plus efficace et respecte les teintes vives sans nuire à la vie aquatique. Hélas, il intègre un allergène.

**CAPSULES****Formil DUO POWER**

ACTIF

0,23 € (par dose) 12,3/20 | ★★

La Formil de Lidl obtient de meilleurs résultats sur les taches que les liquides, mais fait moins bien que les poudres.

Elle préserve le blanc, moins les couleurs vives. Elle n'est toutefois pas irréprochable côté santé (un allergène) et environnement.

**L'alternative: L'Arbre vert****Tout en 1 amande douce**

Pas de Lidl près de chez vous ? Si ce détergent pêche sur les taches, il ne ternit pas les couleurs. Surtout, il ne comporte aucun allergène ni substance écotoxique.

**BOULE DE LAVAGE**
Seul votre portefeuille est lessivé

Vendue 35 €, la boule de lavage Les Gargouilles contient « 150 billes en biocéramique » censées « éliminer les taches et les bactéries » et « nettoyer les vêtements en profondeur ». Plus besoin de produits chimiques ni de savon, vante le site la commercialisant. Alors, nous avons vérifié ces promesses en ajoutant une de ces boules « écolomagiques » à notre test. Résultat : aucune efficacité, pas plus qu'un lavage à l'eau seule. Cela confirme un précédent test sur une autre marque de boule. Croire au miracle, c'est donc jeter son argent par les fenêtres.



A. LECOMTE - L. HINI

INFLATION
Des hausses injustifiables

Les prix indiqués dans le tableau correspondent à ceux de la date de nos achats, effectués en août dernier. Depuis, l'inflation les a parfois fait augmenter. En arpantant les rayons en décembre, nous avons constaté des hausses pouvant atteindre plus de 50 %, ce qui est injustifiable. Dans un tel cas, mieux vaut faire ses courses dans un autre point de vente.

23 LESSIVES

POUDRES

	LABEL ÉCOLOGIQUE	EFFICACITÉ DE LAVAGE			COULEURS			SANTÉ			MAINTIEN DU BLANC			APPRECIATION			ENVIRONNEMENT			SÉCURITÉ ENFANT			APPRECIATION GLOBALE			Nombre de doses	Prix du bidon	Prix par dose
		Salissures graisseuses	Salissures enzymatiques	Salissures oxydables	Maintien	Transfert	Allergènes	CMR ⁽¹⁾	Appréciation	Environnement	Appréciation	Enfant	Appréciation	Note sur 20	€	€												
1	TANDIL (ALDI) FRAÎCHEUR	-	★★★ ★★★ ★★★	★★★	★★	■	★	★	★★★	★	★★	n.c.	14,5	★★	65	7,90	0,12											
2	LE CHAT SENSITIVE ALOE VERA & MARSEILLE	-	★★	★★	★★	★★	★★	★	★	★★★	★★★	★★★	■	n.c.	13,3	★★	25	10,40	0,41									
3	AUCHAN LAVANDE	-	★★	★★	★★	★★	★★	★	★	★★★	★★★	★	★★	n.c.	13,3	★★	60	8	0,13									

DOSES DE POUDRE

1	LA MARQUE EN MOINS FRAÎCHEUR ⁽²⁾	-	■	★	■	■	■	★	★	★★★	★★★	★★★	★★	n.c.	10,1	★	42	20,90	0,50	
2	BRIODIN AU BICARBONATE ET PERCARBONATE DE SOUDE	● ⁽³⁾	■	★	■	■	■	★	★	★	★★★	★★★	★	★★	n.c.	9,4	★	20	7,99	0,40

LIQUIDES

1	APTA (INTERMARCHÉ) 97,9 % D'INGRÉDIENTS D'ORIGINE NATURELLE	● ⁽³⁾	★	■	★	★	★	★	★★	★	★★★	★★★	★★★	★★	n.c.	12,1	★★	44	4,64	0,11	
2	RAINETT CONCENTRÉE ALOE VERA ⁽⁴⁾	● ⁽⁵⁾	★	■	★	★	★	★	★★	★	★★★	★★★	★★★	★★	n.c.	12	★	30	8,86	0,30	
3	LE CHAT ECO SENSITIVE ALOE VERA & THÉ VERT	● ⁽⁵⁾	★	★★	★	★	★	★	★★	★	★	★★★	★★★	★	★★	n.c.	11,9	★	40	8,62	0,22
4	CARREFOUR ESSENTIAL MARSEILLE	-	★	■	★	★	★	★★	★	★	★★	★★	★★	★★	n.c.	11,8	★	40	4,35	0,11	
5	LA RECETTE ESSENTIELLE ENRICHIE AU BICARBONATE DE SOUDE	● ⁽⁵⁾	★	■	★	★	★	■	★★	★	★★★	★★★	★★★	★★	n.c.	11,8	★	28	8,86	0,32	
6	U FRAÎCHEUR	-	★★	■	★	★	★	★★	★★	★	★	★★★	★★★	★	★	n.c.	11,2	★	30	4,25	0,14
7	MAISON VERTE FRAÎCHEUR D'ÉTÉ AUX HUILES ESSENTIELLES	● ⁽⁵⁾	★	★★	★	★	★	■	★★	★	★	★★★	★★★	★	★	n.c.	10,8	★	30	6,74	0,22
8	PERSIL NATURISSIME DOUCEUR DE FLEURS	● ⁽⁵⁾	★	■	★	★	★	★	★	★	★	★★★	★★★	★	★	n.c.	10,2	★	35	6,06	0,17
9	ARIEL ORIGINAL	-	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★	★	■	★★★	★★★	■	■■	n.c.	10,1	★	37	13,50	0,36
10	X-TRA TOTAL 3 EN 1	-	★★	★★	★	★★	★★	★	★	★	■■■	■■■	■■■	■■■	n.c.	8,8	★	44	5,60	0,13	
11	SKIP ACTIVE CLEAN	-	★	★	★	★	★	★★	★	★	■■■	★★★	■■■	■■■	n.c.	8,3	★	34	8,92	0,26	

CAPSULES

1	FORMIL (LIDL) DUO POWER ACTIF	-	★★	★★	★	★★	★★	★	★	★★★	★★★	★★★	★	★★	★★	12,3	★★	20	4,59	0,23	
2	L'ARBRE VERT TOUT EN 1 AMANDE DOUCE	-	■	★	■	■	■	■	★★	★	★★★	★★★	★★★	★★	★★★	★★★	11,5	★	20	10,50	0,53
3	EPSIL (E.LECLERC) PERFECT 3 EN 1 DOUCEUR D'ORIENT	-	★★	★★	★	★★	★★	★	★	★	★★★	★★★	★	■	★★★	★★★	11,3	★	20	4,50	0,23
4	SPRING AIR FRAIS	-	■	★	★	★	★	★	★	★	★	★★★	★★★	★	★	★★★	10,3	★	42	16,90	0,40
5	ARIEL PODS ORIGINAL	-	★★★	★★	★★	★★	★★	★★	★	★	■	★★★	★★★	■	■■	■	9,9	★	20	10,98	0,55
6	SKIP 3 EN 1 ACTIVE CLEAN	-	★	★★	★	★	★	★★	★★	★	■	★★★	★★★	■	■■	★★★	9,6	★	26	10,99	0,42
7	DASH TOUT-EN-1 PODS - LA COLLECTION LENOR ENVOLÉE D'AIR	-	★★	★	★	★	★	★★	★	★	■	★★★	■	■■	■■	■■	7,9	■	32	12,69	0,40

BOULE DE LAVAGE

1	LES GARGOUILLES ⁽²⁾	-	■■	■■	■■	■■	■■	★	★	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	n.c.	8	■	1	34,99	34,99
---	--------------------------------	---	----	----	----	----	----	---	---	-----	-----	-----	-----	-----	------	---	---	---	-------	-------

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre
■■ mauvais ● oui - non n. c.: non concerné

(1) Cancérogène, mutagène, reprotoxique. (2) Vente sur Internet.

(3) Ecocert. (4) Difficile à trouver en magasin, le fabricant nous a indiqué qu'elle avait été déréférencée de certaines grandes enseignes. C'est pourquoi l'alternative à Apta n'est pas Rainett mais Le Chat. (5) Écolabel européen.

LABEL ÉCOLOGIQUE Signe d'une évolution marketing, les industriels n'hésitent plus à proposer des lessives porteuses de l'écolabel européen ou d'Ecocert.

SÉCURITÉ ENFANT ■■ pour les capsules
■ Dash, en raison d'une libération trop rapide de leur contenu au contact de l'eau (qui simule la salive d'un petit). ■ pour Ariel Pods Original, car seul un lot présentait ce danger.

POMPES À CHALEUR AIR-AIR

Elles chauffent en hiver, rafraîchissent en été, sont faciles à installer et assez bon marché : les pompes à chaleur sont dans l'air du temps. Nous avons testé 10 modèles split air-air.

— Par MORGAN BOURVEN avec AISSAM HADDAD



Bon plan pour chauffer

Le marché de la pompe à chaleur (PAC) est en croissance continue depuis plusieurs années. En 2021, il a progressé de 12,4%, notamment grâce aux ventes de PAC air-eau qui ont bondi de 48,5%, selon les chiffres d'Observ'ER, l'observatoire des énergies renouvelables. La même année, celles des modèles air-air n'ont augmenté que de 3,9% – 758 270 unités vendues –, contre 13% en 2020 et 30% en 2019. Pour Observ'ER, cette stagnation s'explique par la météo pluvieuse de l'été 2021. En effet, s'il est possible de se servir des pompes à chaleur air-air comme mode de chauffage en hiver, leur succès tient surtout à leur fonction de climatisation, utile lors des canicules. D'ailleurs, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes concentrent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires.

AIR-AIR OU AIR-EAU, QUELLE DIFFÉRENCE ?

Les pompes à chaleur air-air et air-eau sont dites «aérothermiques», c'est-à-dire qu'elles puissent des calories dans l'air extérieur. La première utilise cette énergie calorifique pour délivrer de la chaleur dans le logement via une soufflerie; le cycle peut être inversé en été pour le rafraîchir. La seconde injecte ces calories dans le réseau de chauffage central. Un exemplaire air-air n'est donc pas capable de chauffer l'eau sanitaire, et une partie des unités air-eau ne peuvent rafraîchir. Un test dédié aux PAC air-eau paraîtra dans *Que Choisir* en cours d'année.

QUEL EST LE PRIX D'UNE PAC AIR-AIR ?

Les tarifs que nous indiquons, qui oscillent entre 834 € et 3 140 €, sont ceux trouvés dans les catalogues destinés aux entreprises du bâtiment ou publiés sur les sites internet des

fabricants. Ceux-ci sont indicatifs et susceptibles de varier selon les enseignes. En raison de la présence de gaz frigorigène, la pose d'un appareil air-air doit obligatoirement être effectuée par un professionnel. Certaines marques réservent donc leurs références aux réseaux spécialisés. D'autres sont disponibles en grandes surfaces de bricolage, mais un particulier n'aura le droit d'en acheter une que s'il dispose d'un formulaire émis par un chauffagiste agréé attestant que ce dernier réalisera l'installation. Le prix de l'intervention est libre: demandez plusieurs devis et renseignez-vous sur les artisans avant de signer. Le coût moyen de l'opération (matériel+pose) est estimé à environ 100 € par mètre carré chauffé. **À noter:** afin d'éviter que ses subventions soient détournées pour l'achat de climatiseurs, l'État a exclu les PAC air-air de la plupart des aides financières (MaPrimeRénov', éco-prêt à taux zéro...). Il est néanmoins possible, sous conditions, de bénéficier de la prime énergie accessible grâce aux certificats d'économies d'énergie (CEE).

UNE PAC AIR-AIR EST-ELLE ADAPTÉE À TOUS LES LOGEMENTS ?

La pose d'une pompe à chaleur ne s'improvise pas et dépend de multiples facteurs. D'abord, de la zone climatique de l'habitation. Les performances de chauffage des PAC air-air chutent lorsque les températures baissent: elles sont donc moins adaptées aux territoires ayant un climat rigoureux (dans le Nord et l'Est de la France). À ce titre, le coefficient de performance (COP) indiqué sur l'emballage vous aidera à comparer les produits, mais il n'est pas à prendre au pied de la lettre, car ce chiffre est théorique (il se dégrade lorsque la température chute). Ensuite, selon vos besoins, l'installation sera monosplit (une unité extérieure et une unité intérieure) ou multisplit (une unité extérieure et plusieurs unités intérieures). La surface de votre logement et sa qualité d'isolation vous permettront de déterminer la puissance nécessaire. Sachez que l'entretien d'une PAC air-air doit être confié à un professionnel si sa puissance nominale dépasse 4 kW. ♦

Le succès croissant de ces dispositifs réversibles tient surtout à leur fonction de climatisation, utile lors des canicules

10 POMPES À CHALEUR AIR-AIR

POUR ENVIRON 25 M² (2)

	CHAUFFAGE	CLIMATISATION	BRUIT	FACILITÉ D'UTILISATION				APPRECIATION GLOBALE	PRIX ⁽¹⁾	Consommation électrique en veille	Puissance de chauffage	Puissance de climatisation	Purificateur d'air (PC)	Connectivité (FC)	
				Vitesse de chauffage	Capacité de chauffage	Repartition de la chaleur	Consommation électrique/an								
1 SAMSUNG WIND-FREE ELITE AR09TXCAAWKN/AR09TXCAAWKX	14	★★ ★★	141	19	★★★ ★★	23	★★ ★	★	14	★★	1368	2,3	2,5	C/P	1,2
2 DAIKIN Sensira_FTXF25D5V1B/RXF25D5V1B (en fin de vie)	23	★ ★★	158	39	■ ★★	48	★ ★	★★	14	★★	968	2,4	2,5	P	0,9
3 TOSHIBA YUKAI R32_TSIRAS-B13E2KVG-E/TSIRAS-13E2AVG-E	16	■ ■★	212	26	■ ★★	54	★ ■	★	13,6	★★	1571	2,7	3,3	C/P	1,0
4 BOSCH CLIMATE 3000I(CL3000I) W 26 E/CL3000I 26 E	22	★ ★★★	175	24	★ ★★	43	★ ■	★★	12,6	★★	834	2,5	2,8	C/P	0,6
5 BOSCH CLIMATE 3000I(CL3000I) W 35 E/CL3000I 35 E	22	■ ■★	191	29	■■ ★★	76	★★ ■	★★	11,7	★	919	2,5	3,6	C/P	0,5
POUR ENVIRON 35 M ² (2)															
1 DAIKIN MURAL URURU SARARA FTXZ25N/RXZ25N	18	★★★★ ★★★	177	23	★★★ ★★	23	★★ ★★	★★	17,1	★★★	2580	3,5	2,5	P	0,1
2 LG F12MT PRESTIGE	23	★★★★ ★★★	217	18	★★ ★★	40	★★ ★	★★	15	★★	2559	3,8	3,5	C/P	0,3
3 MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES SRK35ZS-W/SRC35ZS-W2	22	★★ ★★	180	23	★★ ★★	44	★★ ★	★★	13,1	★★	1499	3	3,5	C/P	2,6
4 TOSHIBA DAISEIKAI 9_RAS-13PKVG-E/RAS-13PAVPG-E	11	★ ★★★	231	22	★★★ ★★	38	■ ★	★	10,4	★	3140	3,6	3,5	C/P	0,7
5 TOSHIBA HAORI R32_RAS-B13N4KVSG-E/RAS-13J2AVSG-E1	12	★ ★★	230	20	★★ ★★	43	★ ★	★	9	★	2759	3,2	3,5	C/P	1,2

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non (1) Unités intérieure et extérieure. Prix indicatifs. (2) Surface indiquée pour le chauffage.



Samsung

WIND-FREE ELITE AR09TXCAAWKN/AR09TXCAAWKX

1368 €

14/20 | ★★

D'une puissance de chauffage de 2,3 kW, ce modèle réversible se montre performant à tous les niveaux : comptez 14 minutes pour gagner 10 degrés et 19 minutes pour passer de 35 à 25 °C. L'air se répartit de façon homogène dans la pièce et, à pleine puissance, la ventilation de la console intérieure sait se faire discrète. Cette Wind-Free Elite est connectée et utilise l'intelligence artificielle pour choisir le mode de chauffage ou de rafraîchissement adapté. Un détecteur de mouvement abaisse la puissance de l'appareil, qui consomme peu. L'entretien est facile.



Daikin

MURAL URURU SARARA FTXZ25N/RXZ25N

2580 €

17,1/20 | ★★★

Ce climatiseur réversible embarque 3,5 kW de puissance de chauffage. Facile à utiliser, il n'est pas bruyant, même à fort régime. Il a augmenté la température dans la pièce en 18 minutes et a pris 23 minutes pour la refroidir de 35 à 25 °C. La répartition de l'air chaud ou froid s'avère parfaite. La pompe à chaleur propose les fonctions déshumidificateur, ventilateur et purificateur d'air (non testées). Un détecteur de présence permet, en outre, de ne pas diriger le flux d'air sur les occupants et d'éteindre la console en cas d'absence. La consommation de l'appareil est faible.

LAVE-LINGE SÉCHANTS

Notre sélection des meilleurs modèles récemment testés.

— Par **CAMILLE GRUHIER** avec **LAURENT BAUBESTE**



AEG L9WSB162C

1549 €

12,6/20 | ★★

Grâce à sa pompe à chaleur (peu de lavantes-séchantes en sont équipées), cette machine à 1600 tours/min lave et sèche bien. Et surtout, elle consomme peu d'eau et d'électricité. En mode enchaîné, les programmes coton et synthétiques s'avèrent efficaces, mais leur durée est interminable (respectivement 8 h 23 et 5 h 17!). Bon point, côté environnement : la présence de filtres qui retiennent les peluches, alors que les autres modèles les évacuent avec l'eau de vidange. *Fabrication : Italie.*



Electrolux EW7W3924SB

999 €

12/20 | ★

Que vous ne fassiez qu'un lavage, qu'un séchage ou les deux à la suite, cet appareil à 1600 tours/min remplit bien sa mission. Il dispose d'une capacité classique (9 kg en lavage, 6 kg en séchage). Cependant, en mode enchaîné, le coton consomme trop d'électricité et les synthétiques nécessitent beaucoup d'eau. Et là aussi, patience : un cycle total exige 8 h 09 pour le coton et 5 h 23 pour les synthétiques. En revanche, le programme de nettoyage du tambour permet d'assurer l'entretien. *Fabrication : Italie.*



Miele WTD163 WCS

1799 €

11,7/20 | ★

Voici une machine haut de gamme connectée, dont le tambour (8 kg en lavage, 5 kg en séchage) atteint 1500 tours/min durant l'essorage. Pratique, elle permet d'ajouter du linge en cours de programme, et le séchage se montre sobre en eau et en électricité. Autre qualité, des durées de cycle inférieures à la moyenne (5 h 36 en coton et 3 h 13 en synthétiques pour le mode enchaîné). Par contre, impossible de désactiver le signal sonore qui retentit à la fin. *Fabrication : Allemagne.*



Bosch WNA14409FF

1149 €

12,3/20 | ★★

Doté d'un tambour de 65 litres, ce Bosch à 1400 tours/min affiche de bonnes performances. Quand lavage et séchage se succèdent automatiquement, il prend son temps (6 h 52 pour le coton, 3 h 38 pour les synthétiques), mais il sait être discret pendant l'essorage. Les deux cycles testés en mode enchaîné s'avèrent gourmands en électricité. Et les synthétiques consomment beaucoup d'eau. Autre bémol, la mauvaise lisibilité des pictogrammes imprimés en gris clair sur fond blanc. *Fabrication : Chine.*



Samsung WD80T4046EW/EF

849 €

11,7/20 | ★

La durée des cycles de ce modèle d'une capacité de 8 kg en lavage et de 5 kg en séchage (essorage jusqu'à 1400 tours/min) est longue lorsque les deux fonctions s'enchaînent : près de 6 heures en mode coton et un peu plus de 5 heures pour les synthétiques. Toutefois, il donne satisfaction et la sélection des programmes est facilitée par un bouton rotatif simple à manipuler. Une nuance : une tendance à froisser le linge et une consommation électrique élevée au cours du séchage. *Fabrication : Chine.*



Whirlpool FFWDB976258BCVFR

979 €

11,6/20 | ★

Ce modèle offre de bons résultats en lavage ou en séchage seuls. En mode enchaîné aussi. Néanmoins, il ne faut vraiment pas être pressé : il prend 10 h 55 pour le coton et 7 h 19 pour les synthétiques ! L'avancement des cycles est facile à suivre, et la machine ne fait pas trop de bruit (sauf durant l'essorage). Dommage que le sélecteur de programmes soit un peu délicat à actionner, et que le mode d'emploi ne précise pas si l'on peut désactiver le signal sonore en fin de cycle. *Fabrication : Italie.*



Facilité d'utilisation

Lavage et séchage enchaînés

Consommation d'eau*

Consommation d'électricité*

Niveau sonore

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais *En mode enchaîné.



TESTÉ ailleurs

Pendant ce temps, nos homologues étrangers mènent leurs propres essais comparatifs.

Italie BARILLA BRILLE

La nouvelle gamme de pâtes Al Bronzo de Barilla, lancée il y a un an, fait une entrée remarquée chez nos confrères d'***Inchiesta***, qui ont évalué des spaghettis. Ceux de la marque italienne arrivent en tête du classement parmi 22 références (2,79 €/400 g). Leur particularité ? Des microsillons en surface, qui absorbent encore mieux la sauce !



Suisse BOUCHE BÉE

De tous les bains de bouche analysés par **FRC Mieux choisir**, le CB12 Sensitive (de 7 à 10 €) est le seul qui ne contient aucun colorant. Toutes les autres solutions (Dentamed, Listerine, Nevadent) sont roses, bleues ou vertes. C'est sans doute ce qui explique que la bouteille du CB12 est la seule opaque...

Belgique SANS FAUTE DE FRAPPE

Le clavier sans fil constitue désormais l'incontournable accessoire des télétravailleurs et des utilisateurs de tablette.

Test Achats a comparé la qualité de fabrication, celle des touches ou encore la facilité de connexion de 16 modèles. Le meilleur ? Le Logitech MX Mechanical Mini (150 €). Conseillé aussi, et moins cher : le Cherry Stream Wireless (50-60 €).



Allemagne JANVIER VÉGANE

Stiftung Warentest décrypte une tendance outre-Rhin : après le « Dry January », au cours duquel on se passe d'alcool pendant le mois de janvier, voici venu le « Veganuary », un début d'année sans manger ni boire aucun produit d'origine animale. Objectif affiché : améliorer sa santé et soulager la planète. Prêt à tenter l'expérience l'an prochain ?

Suisse allemande SÉCHAGE TROP CHER

Est-il raisonnable d'investir 449 € dans un sèche-cheveux ? Il s'agit du prix du Dyson HD07, sélectionné parmi les 10 appareils testés par **Kassensturz** et **ABE**. Il fonctionne bien, ce n'est pas le problème. Mais trois modèles beaucoup moins chers affichent de meilleures performances (Valera Swiss Silent Jet 8500 à 75 €, Remington Mineral Glow à 40 € et Beurer HC 80 à 50 €)...



QUE
CHOISIR Testé ce mois-ci
sur QUECHOISIR.ORG

CASQUES AUDIO

Casques ou écouteurs sans fil, avec ou sans réduction de bruit...
Plus de 180 modèles évalués

ROBOTS PÂTISSIERS

Fouetter, mixer, pétrir, mélanger...
À vous, crèmes chantilly et gâteaux maison ! *46 appareils sur le gril*

IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS

À jet d'encre ou laser, monochrome ou couleur, compatible recto verso...
4 fabricants seulement, mais 165 machines comparées

ASPIRATEURS TRAÎNEAUX

L'aspirateur traîneau reste plus efficace qu'un robot ou qu'un balai.
Plus de 160 références au banc d'essai

TÉLÉVISEURS

Près de 80 nouveaux modèles testés, LCD ou Oled. *400 écrans jugés*

QUE
CHOISIR Plus de 540 tests
sur QUECHOISIR.ORG

Des mises à jour en continu

Et les caractéristiques des produits pour trouver celui adapté à vos besoins

Des guides d'achat

Et tous nos conseils et décryptages pour bien choisir

- ALIMENTATION ● HIGH-TECH
- ÉLECTROMÉNAGER ● ÉNERGIE
- AUTO ● MAISON ● TOURISME
- SANTÉ ● BIEN-ÊTRE

QUE
CHOISIR

QUECHOISIR.ORG
Votre guide conso
au quotidien



ÉNERGIE SOLAIRE

Le photovoltaïque au service de l'agriculture ?

L'installation de panneaux solaires sur des terres agricoles n'a pas attendu le projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables pour se développer. Vrai service apporté aux agriculteurs, ou alibi pour l'électricité photovoltaïque ?

— Par ÉLISABETH CHESNAIS



L. GRANDUILLOT/REA

La vue n'a rien de banal. Des panneaux photovoltaïques surplombent les plants de vigne à 4 m de hauteur, ils s'inclinent plus ou moins pour laisser passer la lumière ou se positionnent quasiment à l'horizontale pour les protéger. C'est ce qu'on appelle l'agrivoltaïsme, une alliance entre la protection des cultures et la production d'électricité solaire. Pour Pierre Escudié, viticulteur propriétaire du domaine familial de Nidolères, dans les Pyrénées-Orientales, mener cette expérimentation relevait de l'évidence. «*Sous l'effet du réchauffement climatique, la vigne souffre énormément, les rendements baissent, les revenus aussi et les terres incultes augmentent. Il faut absolument la protéger pour que l'activité reste viable*», explique-t-il. Deux vendanges plus tard, les résultats sont là. «*Qualitativement, on a rétabli l'équilibre entre l'alcool et l'acidité. Par rapport à la parcelle témoin sans panneaux, on a un degré alcoolique de moins. On note aussi -25 % d'évapotranspiration, ce qui réduit les besoins d'irrigation. Comme il fait plus chaud sous les panneaux par temps de gel, moins chaud en période de canicule, les raisins sont de meilleure qualité.*» La chambre d'agriculture départementale, qui assure un suivi de l'installation, le confirme: «*Lors du*

coup de chaleur de 2019, il y avait 4 °C de moins sous les panneaux, et lors du gel de janvier 2021, 4 °C de plus.» Le propriétaire n'a rien à faire, le pilotage des installations est informatique, grâce aux données recueillies par les 100 capteurs répartis sur la parcelle. De l'apparition des bourgeons jusqu'aux vendanges, elles protègent la vigne; le reste de l'année, elles se positionnent pour produire au maximum. «*Par rapport à une vigne en plein champ, on est à 98 % de luminosité, la perte n'est pas significative*», assure Pierre Escudié. Très satisfait, il s'apprête à signer pour 5 hectares agrivoltaïques supplémentaires. Sans avoir à investir plus que pour son expérimentation sur 4 hectares.

Divers atouts mis en avant

Les travaux, la pose des panneaux et leur pilotage sont pris en charge par Sun'Agri, société pionnière de ce type d'agrivoltaïsme. «*Nous réalisons toujours le montage financier pour l'agriculteur, précise Antoine Nogier, président de l'entreprise. Il peut nous déléguer le choix du producteur d'énergie qui financera le projet en totalité ou emprunter et se rembourser par la vente d'électricité. Nous n'y avons aucun intérêt, afin d'éviter d'être juge et partie. Notre métier, c'est l'intelligence artificielle pour le pilotage de l'ombrage en temps réel au bénéfice de la culture. Notre rémunération est forfaitaire et versée par le producteur d'électricité.*» Aucun risque pour ce dernier, Sun'Agri opère dans les zones très ensoleillées, de la Vallée du Rhône au pourtour méditerranéen en remontant jusqu'au Sud-Ouest. De plus, ses panneaux sont bifaces, ce qui permet de

Les vignes et les vergers du Sud souffrant du dérèglement climatique, l'avenir semble radieux pour les sociétés d'agrivoltaïsme



Les panneaux photovoltaïques sont appréciés en maraîchage. Une alliance réussie entre cultures et production d'électricité renouvelable.

produire quelle que soit leur inclinaison. «*Nous sommes plus productifs qu'une centrale au sol installée dans une zone moins ensoleillée*», affirme Antoine Nogier. Les vignes et les vergers du Sud souffrant du dérèglement climatique, l'avenir semble radieux pour l'entreprise, qui se définit comme «*un fournisseur de solutions pour les agriculteurs*».

Dans la Drôme, la ferme expérimentale d'Étoile-sur-Rhône a d'abord opté pour des panneaux sur un verger existant de pêchers, puis sur une autre parcelle qu'elle a ensuite plantée de cerisiers et d'abricotiers. «*Par rapport aux vergers témoin, on gagne en température quand il gèle et par temps de canicule, on économise 20 à 30 % d'eau*, note Bruno Darnaud, président de la Station d'expérimentation fruits Auvergne-Rhône-Alpes (Sefra). *On a eu également moins de rouille sur les abricotiers, les panneaux les ont protégés de l'humidité. Enfin, les conditions de travail sont meilleures dessous en été.*» Quant à l'inquiétude qui portait sur le taux de sucre et la coloration des pêches, la première récolte a rassuré. «*S'il est trop tôt pour tirer des conclusions, il nous semble que production d'électricité solaire et vergers peuvent aller ensemble, surtout dans notre région, qui cumule les sécheresses, le manque d'eau et les gelées de printemps.*» Les arboriculteurs suivent d'ailleurs l'expérimentation de près.

Des parcs au sol adaptés à l'élevage

La cave coopérative des vignerons de Florensac (Hérault) a moins de chance. Elle croyait pouvoir cultiver la vigne sous des panneaux photovoltaïques qui seraient installés

REPÈRES Électricité solaire

La France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir atteint son objectif d'énergies renouvelables 2020. Condamnée, elle est sommée d'accélérer.

OBJECTIFS

DE PUISSANCE SOLAIRE

- # Plus de 100 GW en 2050.

- # Il faut donc multiplier la puissance actuelle par 8.

COÛT DE PRODUCTION DU PHOTOVOLTAÏQUE PAR MWH

- # Centrales au sol : 59 à 68 €.

- # Installations sur toitures

de 4 000 m² minimum : 85 à 90 € (bâtiments, hangars, ombrières parkings).

- # Installations sur toitures de moins de 4 000 m² : plus de 110 €.

Les centrales au sol étant les plus compétitives, on comprend l'intérêt des énergéticiens pour les terres agricoles.

sur un terrain communal mis à disposition par le maire. Tout allait bien jusqu'à ce que le permis de construire soit finalement refusé. «*On voulait présenter l'image de l'excellence de notre viticulture durable à l'entrée de la ville, or cette forêt de poteaux de 4 m de haut l'aurait défigurée*», justifie Vincent Gaudy, le maire. À Travaillan, dans le Vaucluse, des riverains ont déposé un recours contre le permis accordé à des panneaux solaires devant protéger des plants de vigne. Ils préfèrent la vue sur des terres en friches. Cependant, d'autres projets ont vu le jour dans les départements du Sud, des viticulteurs n'hésitant guère face aux méfaits du réchauffement climatique.

À Daumazan-sur-Ariège, un village de l'Ariège, le parc photovoltaïque au sol de 25 hectares fait les affaires de 120 brebis. «*Ça a été une aubaine pour moi. J'avais une vingtaine de bêtes quand il s'est créé, il m'a permis d'agrandir mon troupeau*», témoigne Sabine Leray. Dans sa ferme de Luquette, >>>



Sous les panneaux, l'herbe reste toujours verte. Les brebis y trouvent leur compte!

>>> elle élève aussi des cochons noirs en plein air, certifiés bios comme les agneaux, et commercialise toute sa production en vente directe. «Mes brebis pâturent dans le parc une grande partie de l'année, en alternance avec d'autres pacages et avec la bergerie pour l'agnelage. L'hiver, on apporte du foin, le reste du temps, elles ont largement de quoi se nourrir. L'été, elles trouvent de l'ombre dans les zones boisées du parc et sous les panneaux où l'herbe reste verte. Elles s'y plaisent et ont tellement d'espace que les rassembler est plus difficile, mais le chien y arrive !» L'éleveuse vient pourtant de loin. «J'étais plus que réticente, je pensais perdre des terres agricoles avec le parc, avoue-t-elle. C'est tout l'inverse qui m'est arrivé, il a boosté ma production.» Sa satisfaction est confortée par Solagro, une structure de recherche en agroécologie et en énergie. Elle a audité sept parcs photovoltaïques au sol associés à un élevage, du Lot au Var en passant par l'Ariège, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, et en remontant même jusqu'au Cantal. Autant de conditions météo éminemment différentes, qui n'empêchent pas de tirer

des conclusions similaires. «Le rendement de la prairie du parc est proche ou supérieur à celui de la référence départementale des prairies permanentes productives, et il y a toujours de l'herbe sous les panneaux, affirme Jean-Luc Bochu, responsable énergie environnement chez Solagro. Notre audit démontre que les éleveurs vivant à proximité tirent profit des parcs photovoltaïques au sol, même si cette première génération n'était pas du tout conçue pour l'élevage. Nos conclusions ont fait évoluer les installations depuis, les panneaux sont rehaussés pour le confort des troupeaux.»

Autant de preuves qu'il existe une alliance réussie entre protection des cultures ou élevage et production d'électricité solaire, bien qu'une opposition presque aussi bruyante et active que sur l'éolien (QC n° 611) dénonce la captation de terres agricoles et la spéculation éhontée sur ce foncier. Même si les panneaux des parcs sont au ras des pâquerettes comparés aux éoliennes, quelques-uns osent avancer

le saccage du paysage. Cela dit, avec des offres à 4 000 €, voire 5 000 € l'hectare par an pour installer un parc photovoltaïque, des agriculteurs peuvent être tentés de louer un maximum de surface et de vivre de leurs rentes... Et puis, des contre-exemples, il y en a également, avec les serres géantes (lire p. 51) et des projets qui heurtent localement.

Le Causse Comtal est ainsi en ébullition. Situé en périphérie de Rodez, dans l'Aveyron, ce plateau vallonné est convoité par les énergéticiens du solaire. Pas moins de trois projets de centrales au sol, de 40 à 80 hectares, y

ont enflammé les esprits. Fait assez rare pour être souligné, la Confédération paysanne et la chambre d'agriculture départementale se sont retrouvées sur la même ligne pour rejeter en bloc les projets. Deux ont été abandonnés, vaincus par la fronde qu'ils avaient déclenchée. Il reste celui de Voltalia, sur 55 hectares d'un élevage bovin bio qui en compte 250. L'Office de la biodiversité comme l'autorité environnementale de l'Aveyron y sont également opposées. Sans oublier la direction départementale des territoires, qui y est allée de son refus, arguant que «ce projet remet en cause l'identité et la qualité paysagère de ce petit causse», ajoutant que «le rapport d'échelle pourrait être inversé entre un paysage naturel et un paysage industriel». Rarissime de constater une telle unanimité !

Les agriculteurs peuvent être tentés de louer leurs terres et de vivre de leurs rentes

Un sujet qui divise

Ailleurs, les chambres d'agriculture et la Confédération paysanne sont plutôt en opposition radicale. Dans la Nièvre, par exemple, les élus de l'instance représentative ont voté pour le développement du photovoltaïque tout en le limitant à 2000 hectares, soit 0,5% de la surface agricole. Le parc peut faire jusqu'à 70 hectares, sans dépasser 50% de la superficie totale de l'exploitation. «Nous avons créé ce plan pour imposer le même cadre à tous les investisseurs, maintenir l'activité agricole dans les parcs, les répartir sur toutes les communautés de communes et, enfin, faire bénéficier tout le monde de cette manne financière, rappelle Didier Ramet, président de la chambre d'agriculture. Nous avons donc inventé une contribution des producteurs d'énergie de 1 500 € par MWh et par an, afin de financer des projets agricoles collectifs, par exemple un atelier pour vente en circuit court.» Et de compléter par son propre point de vue : «Ce serait dommage de ne pas participer à une production électrique qui ne pollue pas, apporte un revenu supplémentaire aux agriculteurs et génère des retombées financières pour les collectivités locales.» À l'inverse, la Confédération paysanne mène une lutte acharnée contre la production d'électricité sur les >>>

SOUS LES SERRES PHOTOVOLTAÏQUES

Des terres agricoles sacrifiées

Dans les départements du Sud, la majorité des immenses serres photovoltaïques n'abritent aucune activité agricole... C'est pain bénit pour les adversaires des énergies renouvelables.

En principe, tout le monde y gagne. D'un côté, le producteur d'électricité renouvelable, qui finance la création d'une immense serre couverte de panneaux photovoltaïques et revend leur production à un tarif garanti par l'État. De l'autre, l'agriculteur, qui touche une rémunération confortable pour ce service rendu tout en poursuivant son activité sous la serre. Enfin ça, c'est la théorie. Dans la vraie vie, la majorité des serres solaires n'abritent aucune culture, la terre agricole y est délaissée, elle ne produit rien. «*Sur les 38 structures que compte le département, près des deux tiers ne fournissent aucune activité agricole ou presque*, a déploré la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Pyrénées-Orientales, après avoir mené l'enquête sur ses terres en 2018. *Dans certains cas,*

il y a une très légère activité agricole, mais les rendements sont inférieurs à ceux qui auraient été possibles sans serre.» Sur les 280 hectares de serres répertoriés, plus de 180 hectares ne produisaient pas, ou peu. Un constat sans appel, d'autant que «*le risque de telles pratiques est de créer une hausse artificielle des prix du foncier agricole*», ajoute la DDTM. La même année, un colloque sur le sujet pointait «*le manque de transmission lumineuse dû à la couverture du versant sud par des panneaux*». C'est que la décennie 2010 fut l'époque des effets d'aubaine, des tarifs d'achat tellement élevés que les énergéticiens construisaient des serres géantes pour maximiser les économies d'échelle, pas du tout pour permettre de cultiver. Avec la rente annuelle proposée, trouver des agriculteurs prêts à louer des terres n'était pas difficile.

Heureusement, dès les premiers dégâts, l'Institut national de la recherche agronomique et de l'environnement (Inrae) a engagé un programme de recherche en collaboration avec EDF Renouvelables et des partenaires italiens, puis Urbasolar, pour optimiser la conception des serres, la densité de panneaux et le choix des cultures.

Une conception améliorée

«*Après 11 ans de travail et de multiples modélisations, les solutions étaient validées. Urbasolar a construit trois serres innovantes, l'une pour des fruits rouges, une autre pour de la mâche et la troisième pour des tomates et des courgettes*, indique Christine Poncet, ingénierie de recherche à l'Inrae. *Les résultats sont très intéressants, on utilise moins de pesticides, d'engrais et d'eau. Même si la baisse de rendement est réelle, le bilan agronomique et économique est très favorable pour l'exploitant.*»

Explication: «*Quand un agriculteur travaille sous serre chauffée, il consacre en moyenne 50% de son chiffre d'affaires aux charges de chauffage et à l'amortissement de la structure*», poursuit-elle. De fait, ces coûts-là n'existent pas en serre photovoltaïque, le producteur d'électricité solaire la construit et la met à disposition. Stéphanie Facon produit des fraises et des framboises à Berre-

l'Étang (Bouches-du-Rhône) sous une serre photovoltaïque de 2,9 hectares construite par Urbasolar. Pour rien au monde elle ne reviendrait en arrière. «*Avant, on les produisait sous des serres en verre non chauffées.*

Avec le photovoltaïque j'ai agrandi ma surface agricole, j'y fais en plus des avocats et des mangues. J'ai conservé une serre témoin en verre, et je constate que la tenue est meilleure sous la solaire. Au niveau de la luminosité, de la hauteur et du volume d'air, c'est incomparable. Les conditions de travail sont bien meilleures aussi. On a le projet d'une deuxième serre pour du maraîchage.»



L'activité agricole, souvent délaissée dans les serres solaires géantes, se développe dans les nouvelles structures optimisées.



Trois questions à...

CHRISTIAN DUPRAZ Chercheur à l'*Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)*

« Il faut limiter la densité de panneaux à 30 % par hectare »

Q.C. Vous êtes connu en tant que spécialiste de l'agroforesterie, vous seriez également à l'origine du terme agrivoltaïsme. Vous confirmez ?

CHRISTIAN DUPRAZ Oui, tout à fait.

Les cultures interceptent seulement un tiers du rayonnement solaire annuel. Je me suis rapproché de Sun'R en 2009 pour réfléchir à des centrales qui fourniraient de l'électricité tout en étant utiles à l'activité agricole. J'ai créé le mot en 2011, en le définissant comme une production d'énergie qui ne réduit pas les rendements des terres cultivées.

L'agrivoltaïsme pourrait participer fortement à la production électrique avec seulement 100 000 hectares, soit moins de 0,1% de nos terres agricoles, en produisant autant que 10 réacteurs nucléaires !

Q.C. S'il faut si peu de surfaces, comment expliquer qu'il y ait des conflits sur le photovoltaïque en agriculture et des accusations de captation de terres agricoles ?

C.D. Une centrale photovoltaïque se compose de 6 000 m² de panneaux par hectare, soit 60 % de la superficie. Les cultures ne peuvent pas se développer correctement dessous, il y a trop d'ombre. Pour qu'elles poussent bien, il faut un taux de couverture de 30 %. Or les énergéticiens investissent pour produire au maximum et paient cher pour avoir accès au foncier agricole. Certains producteurs d'énergie veulent installer des parcs de plus de 100 hectares ! Il n'est pas étonnant que ces projets déclenchent des frondes violentes.

Q.C. Le Parlement a intégré l'agrivoltaïsme dans le projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables. Est-ce une bonne chose ?

C.D. L'efficacité de la loi dépendra de ses décrets d'application. Il faut des contraintes précises, comme limiter la densité de panneaux à 30 % par hectare et interdire la rémunération de l'agriculteur. Le système est vertueux quand l'exploitant bénéficie de la protection des installations sans être payé pour la mise à disposition de son terrain. Si on ne régule pas, on n'aura que des grands parcs solaires, des terres agricoles perdues et une rente captée par quelques-uns... alors que le photovoltaïque peut protéger les vignes, les vergers, les grandes cultures ou le maraîchage des canicules et des gels de printemps.



>>> terrains agricoles. «Notre métier est de produire une alimentation saine, pas de l'énergie. Quelle que soit sa surface, un parc photovoltaïque sur des terres agricoles est une installation industrielle, elle n'est pas compatible avec l'agriculture paysanne que nous défendons, déclare Loïc Santiago, un de ses porte-parole. Le parc enlève tout choix agronomique, il empêche de changer de cultures pendant 30 ans, ce n'est pas acceptable.» Quand on lui oppose l'intérêt qu'y trouvent notamment des viticulteurs, il répond par l'agroforesterie et la méthode ancienne des abricotiers au-dessus des vignes, la taille traditionnelle en gobelet où les feuilles font de l'ombre aux grappes... soit autant de procédés incompatibles avec les techniques actuelles, comme il le reconnaît lui-même, actant «deux visions antinomiques du métier d'agriculteur».

Quant aux associations promptes à organiser des frondes anti-parcs, elles dénoncent une captation des sols agricoles. Un argument qui amuserait presque Jean-Luc Bochu, de Solagro: «La déprise agricole est importante, on ne compte plus

les terres qui ne font rien. Face à ce phénomène, les parcs photovoltaïques permettent de conserver des éleveurs, parfois d'aider un jeune à s'installer en lui fournissant des hectares.» Et si la spéculation foncière, autre reproche fait aux parcs au sol, existe assurément, elle reste très inférieure à celle que génère

la pression de l'urbanisation. Le meilleur moyen de la limiter serait de multiplier les plans départementaux d'encadrement du photovoltaïque agricole, comme l'a fait la chambre d'agriculture de la Nièvre.

La loi sur l'accélération de la production des énergies renouvelables discutée au Parlement intègre un volet sur l'agrivoltaïsme, en lui imposant d'apporter un service à l'activité agricole – protéger d'un ensoleillement excessif, limiter les besoins en eau par l'ombrage, réduire les risques liés au gel, à la grêle, à la canicule, ou encore améliorer le bien-être animal. Jusque-là tout va bien, sauf que les amendements ont rendu les autorisations tellement complexes que le Syndicat des énergies renouvelables voit à présent le texte comme un frein au développement du solaire. Un comble... ♦

PETIT ÉLECTROMÉNAGER

Vaillants pendant des années

La durée de vie des produits varie du simple au double selon notre enquête, mais les pannes apparaissent rarement lors des premières années.

— Par **MORGAN BOURVEN**
avec **ISABELLE BOURCIER**

Les fabricants s'arrangent pour que leurs appareils tombent en panne juste après la fin de la garantie.»

Qui n'a jamais entendu ces propos, de la part d'un proche ou, pire, d'un vendeur tentant de refouger une extension de garantie? Notre analyse de plus de 88 000 avis montre que c'est faux. Hormis les aspirateurs balais, dont les premiers dysfonctionnements apparaissent, en moyenne, après presque quatre ans, le petit électroménager marche souvent pendant plusieurs années sans problème: près de sept ans pour les robots multifonctions, six ans pour les friteuses... Les micro-ondes, les machines les plus durables de notre enquête, voient même leurs premiers soucis n'apparaître qu'au bout de sept ans révolus!

Extensions souvent inutiles

Reste que certains équipements tombent en rade pas forcément en fin de garantie, mais avant leur cinquième anniversaire. Selon nos données, un tiers des aspirateurs balais rendent l'âme après quatre ans de bons et loyaux services: c'est le cas de 48% des modèles de marque Hoover, contre 23% des Dyson. C'est aussi le sort de 25% des fers à repasser de notre échantillon (33% des Delonghi, 18% des Calor). Les cafetières à expressos s'avèrent également fragiles: 41% passent l'arme à gauche dès la cinquième année (26% des Jura et 52% des Lavazza). À l'inverse, 86% des aspirateurs traîneaux demeurent vaillants cinq ans après leur



SEVENTY-FOUR/ADOBESTOCK

acquisition. Et il faut attendre près de 11 ans pour que la moitié des robots multifonctions finissent à la déchetterie!

Alors, avant de souscrire à une extension de garantie, il convient donc de peser le pour et le contre. Si le fabricant est fiable, l'appareil durera sans doute plus longtemps que l'extension. Et si d'aventure il subit une panne, le prix moyen d'une réparation (gros électroménager inclus) s'élève à 120 € environ. Certains contrats d'assurance vous coûteront plus cher, sans aucune certitude que la machine sera remise en état.

Dans tous les cas, n'oubliez pas que tous les équipements sont couverts deux ans par la garantie légale de conformité. Elle permet d'obtenir gratuitement la réparation ou le remplacement d'un produit défectueux ou ne donnant pas satisfaction. La garantie légale des vices cachés s'applique, elle, aux défauts non apparents lors de l'achat et est valable pendant les deux années qui suivent leur découverte. ♦

Notre indice évolue

Cette enquête a été réalisée en février 2022 avec nos partenaires italien, espagnol, portugais et belge d'Euroconsumers (organisation regroupant les journaux consoméristes de plusieurs pays européens). 44 724 avis ont été reçus (dont 30 % de France). Ils ont été agrégés avec les données de l'enquête de 2020, soit un total de 88 033 avis.

L'espérance d'utilisation (depuis l'achat jusqu'à la séparation) et **l'espérance de vie sans panne** d'un produit sont calculées à partir des probabilités de fin de vie ou de panne à chaque âge de l'appareil (un an, deux ans...). Cette méthode est actuellement en usage pour l'estimation de l'espérance de vie à la naissance de la population. Elle remplace notre précédent indice de fiabilité, qui était calculé sur 100.

L'indice de satisfaction reste identique. Il est noté sur 100: ★★★ très bon (de 90 à 100); ★★ bon (de 80 à 89); ★ moyen (de 70 à 79); ■ médiocre (de 60 à 69); ■■ mauvais (de 0 à 59).



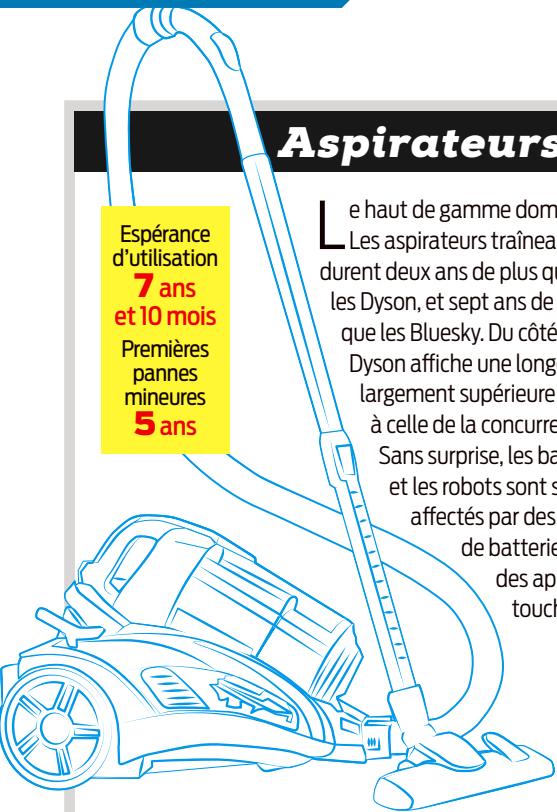
Indice de satisfaction

- ★★★ très bon
- ★★ bon ★ moyen
- médiocre
- mauvais
- e.i.: échantillon insuffisant

Aspirateurs

Espérance d'utilisation
7 ans et 10 mois
Premières pannes mineures
5 ans

Le haut de gamme domine. Les aspirateurs traîneaux Miele durent deux ans de plus que les Dyson, et sept ans de plus que les Bluesky. Du côté des balais, Dyson affiche une longévité largement supérieure à celle de la concurrence. Sans surprise, les balais et les robots sont souvent affectés par des problèmes de batterie (17 % des appareils touchés).



	TRAÎNEAUX	EN ANNÉES					
		D'UTILISATION	ESPÉRANCE	Sans panne mineure	Sans panne modérée	Sans panne majeure	SATISFACTION
1	MIELE	12 ans et 2 mois	8	10	11	89	★★
2	DYSON	9 ans et 10 mois	7	8	9	87	★★
3	NILFISK	9 ans et 5 mois	5	6	8	89	★★
4	ROWENTA	8 ans	5	6	7	80	★★
5	ELECTROLUX	8 ans	5	6	7	83	★★
6	TORNADO	8 ans	4	6	7	80	★★
7	PHILIPS	7 ans et 5 mois	5	6	7	84	★★
8	BOSCH	7 ans et 4 mois	5	6	7	80	★★
9	SAMSUNG	6 ans et 6 mois	4	5	6	80	★★
10	SILVERCREST	6 ans et 4 mois	5	5	6	80	★★
11	MOULINEX	6 ans et 3 mois	3	4	6	78	★
12	HOOVER	6 ans et 2 mois	4	5	6	79	★
13	DIRT DEVIL	6 ans et 1 mois	4	5	6	77	★
14	LG	5 ans et 10 mois	4	4	5	76	★
15	BLUESKY	5 ans	3	3	4	67	■
TOUTES MARQUES CONFONDUES		8 ans et 1 mois	5	6	7	81	★★

ROBOT

1	IROBOT	8 ans et 10 mois	4	6	7	82	★★
----------	---------------	------------------	---	---	---	----	----

BALAIS

1	DYSON	7 ans	4	5	6	87	★★
2	BOSCH	5 ans	3	4	4	81	★★
3	ROWENTA	5 ans	3	4	4	78	★
4	ELECTROLUX	5 ans	3	4	4	75	★
5	HOOVER	4 ans et 6 mois	3	3	4	73	★
TOUTES MARQUES CONFONDUES		5 ans et 8 mois	4	4	5	79	★

Robots multifonctions

Voici des appareils qui durent longtemps. Pour les robots multifonctions, Magimix se place en tête, avec une espérance d'utilisation supérieure de quatre ans à la moyenne. Les pâtissiers tiennent 11 ans et 10 mois et les cuiseurs, 10 ans et 7 mois (les résultats de ces deux familles sont détaillés sur Quechoisir.org).



ROBOTS MULTI-FONCTIONS	EN ANNÉES					
	D'UTILISATION	ESPÉRANCE	Sans panne mineure	Sans panne modérée	Sans panne majeure	SATISFACTION
1 MAGIMIX	13 ans et 7 mois	9	10	12	87	★★
2 KENWOOD	10 ans et 1 mois	7	8	9	82	★★
3 BOSCH	9 ans et 7 mois	7	8	9	86	★★
4 SEB	9 ans et 5 mois	6	7	8	85	★★
5 BRAUN	9 ans et 2 mois	7	7	8	85	★★
6 PHILIPS	9 ans et 1 mois	6	7	8	83	★★
7 MOULINEX	7 ans et 11 mois	6	7	8	83	★★
8 SILVERCREST	6 ans et 8 mois	6	6	7	82	★★
TOUTES MARQUES CONFONDUES	9 ans et 6 mois	7	8	9	84	★★

Espérance d'utilisation
9 ans et 6 mois
Premières pannes mineures
7 ans

Friteuses

Silvercrest (Lidl), FriFri et Seb dépassent les huit ans de durée de vie. En moyenne, les premières pannes (mécanisme de rotation et éclaboussures sont les plus fréquentes) apparaissent au bout de six ans. Après six ans, 40 % des friteuses de notre échantillon rendent l'âme, et 60 % après huit ans.



FRITEUSES	EN ANNÉES					
	D'UTILISATION	ESPÉRANCE	Sans panne mineure	Sans panne modérée	Sans panne majeure	SATISFACTION
1 SILVERCREST	8 ans et 10 mois	7	8	9	80	★★
2 FRIFRI	8 ans et 5 mois	7	8	8	88	★★ e.i. e.i.
3 SEB	8 ans et 1 mois	6	7	7	84	★★ 84 ★★
4 TEFAL	7 ans et 10 mois	6	7	7	82	★★ 84 ★★
5 PHILIPS	7 ans et 8 mois	7	7	8	82	★★ 86 ★★
6 DELONGHI	7 ans et 8 mois	6	7	7	82	★★ 81 ★★
7 MOULINEX	7 ans et 2 mois	6	7	7	80	★★ 80 ★★
8 TRISTAR	5 ans et 8 mois	5	5	5	76	★ e.i. e.i.
TOUTES MARQUES CONFONDUES	7 ans et 10 mois	6	7	7	82	★★ 83 ★★

Espérance d'utilisation
7 ans et 10 mois
Premières pannes mineures
6 ans

Fers et centrales vapeur

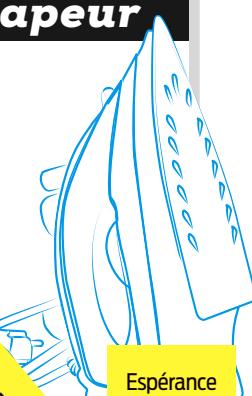
Calor et Philips sont les deux marques les plus solides, que ce soit pour les fers à repasser ou les centrales vapeur.

Le dépôt de particules blanches et les fuites d'eau restent les problèmes les plus fréquents. Côté satisfaction, tous les fabricants, à l'exception de Delonghi pour ses fers, obtiennent ★★.

FERS À REPASSER	D'UTILISATION	EN ANNÉES					SATISFACTION
		Sans panne mineure	Sans panne modérée	Sans panne majeure	Sans panne		
1 CALOR	8 ans	6	7	8	82	★★	
2 PHILIPS	7 ans et 1 mois	5	6	7	82	★★	
3 BRAUN	6 ans et 11 mois	5	6	7	80	★★	
4 BOSCH	6 ans et 10 mois	5	6	6	80	★★	
5 MOULINEX	6 ans et 7 mois	5	6	6	80	★★	
6 ROWENTA	6 ans et 7 mois	5	6	6	81	★★	
7 DELONGHI	5 ans et 11 mois	4	5	6	78	★	
TOUTES MARQUES CONFONDUES	7 ans et 1 mois	5	6	7	80	★★	

CENTRALES VAPEUR

CENTRAL VAPEUR	D'UTILISATION	EN ANNÉES					SATISFACTION
		Sans panne mineure	Sans panne modérée	Sans panne majeure	Sans panne		
1 CALOR	8 ans et 6 mois	6	7	8	82	★★	
2 PHILIPS	8 ans	6	7	7	84	★★	
3 BOSCH	7 ans et 10 mois	6	6	7	83	★★	
4 ROWENTA	7 ans et 8 mois	5	6	7	84	★★	
5 BRAUN	7 ans et 1 mois	5	6	7	82	★★	
6 DE LONGHI	6 ans et 8 mois	5	5	6	81	★★	
7 POLTI	6 ans et 2 mois	4	5	6	80	★★	
TOUTES MARQUES CONFONDUES	7 ans et 11 mois	5	6	7	85	★★	



Espérance d'utilisation
7 ans et 6 mois
Premières pannes mineures
5 ans

Micro-ondes

En fonction des fabricants, la longévité des appareils varie du simple au double. Attention, donc, avant d'acheter ! Sept fabricants présentent une espérance de durée de vie supérieure à 10 ans. On note que toutes les marques décrochent ★★ en satisfaction.



MICRO-ONDÉS	D'UTILISATION	EN ANNÉES					SATISFACTION
		Sans panne mineure	Sans panne modérée	Sans panne majeure	Sans panne		
1 SIEMENS	13 ans et 10 mois	9	10	12	88	★★	
2 MIELE	13 ans	9	10	11	89	★★	
3 WHIRLPOOL	11 ans et 8 mois	8	10	11	87	★★	
4 SAMSUNG	11 ans et 4 mois	8	9	11	86	★★	
5 DE DIETRICH	11 ans et 2 mois	8	9	9	89	★★	
6 ESSENTIELB	10 ans et 10 mois	8	9	11	85	★★	
7 LG	10 ans et 8 mois	8	9	10	85	★★	
8 SHARP	9 ans et 8 mois	8	8	9	85	★★	
9 BOSCH	9 ans et 8 mois	7	8	8	87	★★	
10 FAR	9 ans et 7 mois	8	8	9	86	★★	
11 AEG	9 ans	7	8	8	83	★★	
12 BRANDT	8 ans et 11 mois	7	8	9	85	★★	
13 SILVERCREST	8 ans et 11 mois	7	7	8	82	★★	
14 PROLINE	8 ans et 10 mois	7	7	8	83	★★	
15 PANASONIC	8 ans et 8 mois	7	8	8	88	★★	
16 CANDY	8 ans et 8 mois	6	7	9	82	★★	
17 DAEWOO	8 ans et 7 mois	7	8	8	85	★★	
18 ELECTROLUX	8 ans	7	7	8	83	★★	
19 MOULINEX	7 ans et 7 mois	6	6	7	85	★★	
20 CARREFOUR HOME	7 ans et 3 mois	5	6	7	82	★★	
21 BEKO	6 ans et 7 mois	5	6	6	81	★★	
22 BLUESKY	6 ans et 6 mois	5	6	6	82	★★	
TOUTES MARQUES CONFONDUES	10 ans	7	8	9	85	★★	

Machines à expressos

MACHINES À EXPRESSOS	D'UTILISATION	EN ANNÉES					SATISFACTION
		Sans panne mineure	Sans panne modérée	Sans panne majeure	Sans panne		
1 PHILIPS	7 ans et 7 mois	5	6	7	81	★★	
2 JURA	7 ans et 7 mois	5	6	7	89	★★	
3 MAGIMIX	7 ans et 4 mois	5	6	7	83	★★	
4 SIEMENS	7 ans et 1 mois	5	5	6	86	★★	
5 KRUPS	6 ans et 7 mois	5	6	6	84	★★	
6 MELITTA	6 ans et 6 mois	5	5	6	84	★★	
7 DELONGHI	6 ans et 5 mois	5	6	6	85	★★	
8 SAEKO	6 ans et 4 mois	4	5	6	79	★	
9 BOSCH	6 ans et 1 mois	5	5	6	79	★	
10 ILLY	5 ans et 11 mois	5	5	6	86	★★	
11 SILVERCREST	5 ans et 8 mois	4	5	5	83	★★	
12 LAVAZZA	5 ans et 4 mois	4	5	5	80	★★	
TOUTES MARQUES CONFONDUES	6 ans et 6 mois	5	5	6	83	★★	

Une longévité plus faible que pour les autres produits ; la faute à des éléments mécaniques plus sollicités ? Philips et Jura, qui arrivent ex æquo, affichent, en moyenne, sept ans et sept mois d'espérance de vie. Lavazza est la lanterne rouge, avec une durée d'utilisation de seulement cinq ans et quatre mois.



Espérance d'utilisation
6 ans et 6 mois
Premières pannes mineures
5 ans

FRÉQUENCES

Les gardiens du spectre

Partout en France, des équipes de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) traquent les brouillages d'ondes. Derrière ces enquêtes aussi discrètes qu'étonnantes se cache un service essentiel pour le bien-être de tous.

— Par CYRIL BROSSET

Passer un appel depuis un portable, regarder la télévision par la TNT, se diriger à l'aide d'un GPS, consulter la météo... ces actions de la vie quotidienne ont toutes un point commun: elles sont possibles grâce aux ondes. En France, des dizaines de sociétés et d'organismes de l'État se partagent le spectre radioélectrique, chacun se voyant attribuer une bande de fréquences, parfois payée à prix d'or. Mais il suffit que deux d'entre eux utilisent la même bande pour que les transmissions soient perturbées sur plusieurs kilomètres à la ronde. Cela impacte fortement la qualité du service fourni, voire met en danger la sécurité des personnes ou la défense nationale. Garante de l'intégrité du spectre radioélectrique français, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) dispose, aux quatre coins du pays, d'équipes dont la mission est d'identifier les sources de ces brouillages et de les éliminer.

Traque en Lorraine

Ce matin de novembre, l'une d'elles, installée à Nancy (Meurthe-et-Moselle), prend la direction de Moulins-lès-Metz (Moselle), à une cinquantaine de kilomètres de là, à bord d'un van bardé d'électronique. Une fois sur place, Laurent et Simon, les deux contrôleurs, stoppent le véhicule au pied d'un pylône de téléphonie mobile appartenant à SFR. L'opérateur leur a signalé des perturbations sur deux de ses antennes, ce qui entraîne, pour ses clients, des chutes de débit et des interruptions d'appels. La traque commence par le déploiement d'un mât télescopique de 10 mètres de haut au sommet duquel une antenne permet non seulement de confirmer le brouillage, mais également de préciser sa provenance. Forts de ces éléments, les agents reprennent la route vers le village de Rozérieulles, quelques kilomètres plus à l'ouest.



Alors que le van s'aventure lentement dans les ruelles du bourg de 1 300 âmes, Simon allume le radiogoniomètre, un appareil de détection dont l'imposant radar est installé sur le toit de l'utilitaire. Grâce à cet outil, il peut visualiser l'activité du spectre radioélectrique. Et donc déceler les éventuelles anomalies. Au bout de quelques minutes, justement, l'écran s'anime. «*Cette activité est typique de la présence d'un répéteur de téléphonie mobile*», décrypte Simon avant de descendre du véhicule et de poursuivre la recherche à pied, à l'aide d'un récepteur portable. De fait, l'expert finit par repérer un indice, accroché à une cheminée. «*C'est une antenne de répéteur. Elle capte le signal de téléphonie mobile pour le rediffuser au sein du bâtiment*. C'est de là que vient le brouillage», assure-t-il avant de se diriger vers l'habitation. L'homme qui ouvre reconnaît disposer d'un tel matériel. «*Je l'ai installé il y a un mois car, à l'intérieur de la maison, on ne capte pas le réseau mobile. Je l'ai acheté 250 € sur Amazon, mais il ne fonctionne pas. Je ne savais pas du tout que c'était illégal et jamais je n'aurais pensé qu'il pouvait perturber les communications des environs*», concède-t-il aux enquêteurs avant d'accepter de le débrancher. Convaincus de sa bonne foi, les agents se contenteront de lui envoyer un courrier officiel rappelant la réglementation.

Les équipes de contrôles du spectre radioélectrique réalisent chaque année 1 800 interventions dans l'Hexagone



Contrôler la qualité du réseau et le bon fonctionnement des antennes relais fait partie des missions de l'ANFR.

S'il n'avait pas été chez lui, un avis de passage aurait été laissé dans sa boîte aux lettres, l'invitant à joindre l'ANFR. Et s'il avait refusé de collaborer, ce qui arrive de temps en temps, Laurent et Simon seraient revenus avec des officiers de police pour mettre fin au trouble.

Les répéteurs, gros perturbateurs

Des interventions comme celle-ci, les équipes de contrôle du spectre en réalisent 1 800 chaque année, sur l'ensemble de l'Hexagone et des territoires d'outre-mer. «*Dans la majorité des cas, un répéteur mobile est à l'origine du brouillage. Avec le développement du télétravail et la suppression de la femtocell – un service des fournisseurs d'accès à Internet qui permettait d'utiliser son téléphone portable chez soi en le connectant à sa box –, le nombre de ces appareils a considérablement augmenté*», note Catherine Gabay, la directrice adjointe du contrôle du spectre à l'ANFR. Ces équipements s'achètent sur le Web quelques dizaines ou centaines d'euros.»

Les répéteurs ne sont toutefois pas les seuls fauteurs de troubles. «*Le brouillage peut aussi provenir du dysfonctionnement d'un instrument employant les ondes pour communiquer, comme une station météo domestique, la caméra de recul d'un camping-car, un babyphone ou un panneau d'affichage lumineux. Il arrive, quand ces appareils sont trop anciens ou de mauvaise qualité, que les ondes qu'ils génèrent dérivent sur des fréquences voisines et perturbent les services qui les utilisent*», explique Simon.

Fin 2018, une mission avait mené les agents de l'ANFR jusqu'à un serveur gérant le réseau wifi local de la terrasse panoramique de la tour Montparnasse, à Paris. >>>

ONDES Ce qui est légal et ce qui ne l'est pas

LE BROUILLEUR D'ONDES Illégal

L'usage de ce matériel destiné à perturber les signaux de radiocommunication est interdit en France. Son importation, sa détention ou son installation sont passibles de 6 mois d'emprisonnement et 30 000 € d'amende, auxquels peut s'ajouter le paiement de frais administratifs de 450 € liés à l'intervention des personnels de l'ANFR. En fonction des fréquences qu'il utilise, un brouilleur perturbera un réseau de téléphonie mobile ou wifi, des services de géolocalisation satellitaire (GPS, Galileo...), des caméras de surveillance sans fil, des alarmes, etc.

LE RÉPÉTEUR MOBILE Legal mais très réglementé

Il est censé améliorer le réseau de téléphonie mobile dans les bâtiments en captant le signal à l'extérieur et en le diffusant à l'intérieur, grâce à une antenne et un émetteur. Si l'achat et la détention de ce type d'appareil sont légaux, leur utilisation est soumise à l'accord de l'opérateur. Or, les chances pour que ce dernier autorise un particulier ou une entreprise à se servir de ce type d'appareil sont quasiment nulles. Et pour cause, les répéteurs risquent de générer des perturbations et de dégrader la couverture mobile dans le bâtiment, mais aussi autour. Leur usage sans autorisation est possible des mêmes sanctions que celles concernant un brouilleur.

LE RÉPÉTEUR WIFI Legal

En amplifiant et en rediffusant le signal d'une box, il permet de mieux couvrir un domicile en wifi. Cet appareil est autorisé car sans impact sur les fréquences attribuées aux opérateurs. La plupart des fournisseurs d'accès à Internet le proposent d'ailleurs eux-mêmes à leurs clients.

>>> Celui-ci affectait tellement le fonctionnement d'un radar de Météo France situé à 30 kilomètres de là, dans les Yvelines, que ce dernier détectait systématiquement de la pluie sur Paris, même quand le ciel était dégagé ! En décembre 2020, c'est le casque audio sans fil d'un habitant du Gard qui causait des interférences sur le réseau 4G d'un opérateur jusqu'à 10 kilomètres autour de l'antenne la plus proche de son domicile. Parfois, les conséquences demeurent plus localisées. Ainsi, quand les ondes d'une sonde météo de salon dérivent sur celles utilisées par la clé électronique d'une voiture, le propriétaire de cette dernière n'arrive plus à démarrer son véhicule. Autre exemple: un casque Bluetooth défectueux empêchera de baisser les volets électriques du logement.

TNT BROUILLÉE

L'ANFR vous dépanne gratuitement

Des particuliers ont parfois des problèmes pour recevoir la TNT (télévision numérique terrestre, que de nombreux foyers ont encore grâce à une antenne râteau). En cause, souvent, la mise en service d'une antenne de téléphonie mobile près de chez eux. Le phénomène s'explique par la proximité des bandes de fréquences 700 et 800 Mhz,

utilisées par les réseaux mobiles, avec celles de la TNT. Heureusement, en général, la pose d'un filtre sur l'installation TNT résout le problème. Si vous êtes concerné, contactez l'Agence nationale des fréquences au 0 970 818 818 (prix d'un appel local). Après quelques vérifications d'usage, une intervention gratuite sera programmée à votre domicile.



Plus étonnant encore, n'importe quel équipement électrique ou électronique peut, en générant des parasites électromagnétiques, jouer les trouble-fêtes. Il suffit en effet qu'un câble ne soit pas blindé ou qu'il soit endommagé pour qu'un chargeur de téléphone ou un grille-pain produise des rayonnements capables de perturber des émetteurs situés à plusieurs dizaines de kilomètres. En 2020, une bande de fréquences exploitée par l'aviation civile, l'armée et les entreprises liées à l'espace a subi des brouillages provoqués... par la box internet d'une vieille dame. En septembre 2019, c'est le câble HDMI d'un habitant de l'Hérault qui dérangeait les transmissions radio des pompiers de sa ville. Les interférences apparaissaient dès que l'homme allumait sa télévision. Une autre fois encore, le seul fait que des herbes mouillées créent un arc entre deux clôtures électriques a gêné l'activité de l'observatoire astronomique voisin. À chaque fois, l'intervention des équipes de l'ANFR a fait cesser immédiatement le dérangement. Les propriétaires des éléments responsables, quant à eux, n'ont pas été inquiétés car ils ont coopéré avec les services de l'ANFR, et ils ne pouvaient pas se rendre compte des effets néfastes de leur matériel.

Des avions cloués au sol

Mais parfois, les perturbations sont plus ou moins intentionnelles. C'est le cas, notamment, quand un brouilleur d'ondes entre en scène. Cet appareil est capable, en émettant un signal radio précis, d'affecter des équipements fonctionnant sur la même fréquence que lui. Il peut servir, selon les cas,



CONSEILS Évitez les interférences



Bannissez le matériel très bas de gamme

Pour faire des économies, certains fabricants limitent, voire se passent d'éléments de sécurité ou de blindage des fils électriques, ce qui augmente le risque d'interférences. Pour autant, aucun appareil électronique, même haut de gamme, n'est à l'abri de ce type de problème.

Méfiez-vous des produits achetés à l'étranger

Des articles importés peuvent utiliser des fréquences prévues, en France,

pour d'autres services, dont ils sont, dans ce cas, susceptibles de perturber le fonctionnement.

Optez pour la voix sur wifi

Depuis l'abandon de la *femtocell* (un service d'appel via une box) par les opérateurs, la seule solution pour utiliser son téléphone portable à l'intérieur d'un bâtiment quand on capte mal le réseau est de recourir à la voix sur wifi (ou *vowifi*). Cette technologie permet de passer et recevoir appels, SMS et MMS par le biais de n'importe quel réseau wifi,

sans surfacturation. Mais il faut avoir un téléphone et un forfait compatibles (et activer l'option). Seuls Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free mobile proposent ce service.

Vérifiez la présence du marquage CE

Loin d'être la panacée, il garantit toutefois une qualité minimale. Assurez-vous qu'il figure sur l'emballage et sur le produit. Attention, certains importateurs appliquent les lettres CE pour *China Export* !

à bloquer un positionnement GPS, des appels mobiles ou toutes sortes d'autres services. Lennui, c'est que même de faible puissance, un brouilleur génère des interférences sur plusieurs kilomètres à la ronde. «*Une de nos enquêtes nous a conduits jusqu'à un brouilleur d'ondes de téléphonie mobile posé sur le rebord d'une fenêtre par une habitante qui ne voulait pas que les jeunes se réunissent devant chez elle, se souvient Simon. Le problème, c'est que cette installation perturbait toutes les communications téléphoniques mobiles*

dans le village.» Quelques années auparavant, c'est une partie de l'aéroport Nantes-Atlantique (Loire-Atlantique) qui a été paralysée à cause du brouilleur qu'un voyageur avait laissé dans sa voiture. Celui-ci était censé aveugler le système de tracking que son employeur avait fait placer dans son véhicule professionnel. Résultat: pendant plusieurs heures, les équipages des avions se trouvant dans un rayon de 500 mètres autour de l'auto ont été dans l'incapacité d'initialiser leurs coordonnées de vol. Des avions ont dû être tractés hors de la zone de brouillage, ce qui a entraîné des retards, des suppressions de vols et la saturation de la plateforme d'appel de l'aéroport. Intervenus en urgence avec les forces de l'ordre, les agents de l'ANFR ont fait ouvrir le coffre de la voiture et déconnecté le brouilleur. Convoqué au tribunal, le responsable a été condamné à une amende de 2 000 € ainsi qu'au paiement des frais d'ouverture du véhicule et d'une taxe administrative de 450 €. «*Les gens ne se rendent pas compte que l'usage d'un tel matériel peut avoir des conséquences très importantes, alerte Catherine Gabay. Ce n'est pas pour rien que les brouilleurs sont interdits.*»



Grâce à leurs outils de détection, les agents de l'ANFR localisent le répéteur mobile à l'origine du brouillage d'ondes.

Contrôles inopinés

À côté de ces recherches consécutives à des signalements, les agents de l'ANFR procèdent aussi à des contrôles inopinés. En positionnant leurs équipements de détection au bord de certaines routes ou dans des véhicules en circulation, ils parviennent à repérer ceux munis de brouilleurs GPS. Le numéro d'immatriculation est alors noté, et les contrevenants sont recherchés. Mais les particuliers ne sont pas les seuls à être visés par ces contrôles proactifs. En 2021, l'ANFR a aussi vérifié les caractéristiques techniques de plus de 2 000 sites accueillant des stations d'émissions d'ondes et celles de 3 800 navires. Cela a donné lieu à des milliers de demandes de régularisation. ♦

 **POINT DE VUE**

Un édito source de réflexion

Dans son édito du n° 619, le rédacteur en chef de *Que Choisir* évoque – en substance – les conséquences négatives des autocontrôles sur la qualité des produits et des services que les entreprises mettent sur le marché. La puissance publique s'est déchargée de ces missions, avec toutes les dérives que cela est susceptible d'engendrer. La question posée ici, c'est celle du sens de la responsabilité et de la conscience individuelles que nous avons perdu. Il me semble plus facile de se cacher derrière une « responsabilité collective ». Devons-nous attendre l'élaboration de procédures strictes pour réaliser un travail de qualité ? Ne puis-je pas me dire que, peut-être un jour, je consommerai ce que je fabrique ? Pourquoi ne me comporterais-je pas comme j'aimerais qu'on le fasse à mon égard ? Plus personne ou presque ne veut prendre le risque de s'assumer, tant dans les sphères professionnelle, familiale ou sociale. Se retrancher derrière le collectif est devenu notre mode de vie. Réfléchissons à tout cela... ♦

Catherine Cholet, par courriel



AUTOMOBILE

Quand l'occasion fait le larron

J'ai acheté une voiture auprès d'un particulier. Le contrôle technique, qu'il a réalisé le jour même de la vente, mentionne des anomalies mineures. Or, après avoir roulé une première fois avec le véhicule, j'ai senti une odeur de gazole. J'ai donc effectué un nouveau contrôle. Celui-ci révèle la présence de défaillances majeures. Le vendeur refuse la reprise de l'auto. Quels sont mes recours ?♦

Philippe S., Nogent-sur-Marne (94)

LA RÉPONSE DE **O C**

 Faites jouer la garantie des vices cachés afin d'obtenir l'annulation de la transaction ou une réduction du prix (art. 1641 et 1644 du Code civil). Votre vendeur ne peut s'en exonérer que par une clause expresse prévue dans le contrat (art. 1643 du code précité). C'est à vous de démontrer la gravité du défaut, son antériorité à la vente et le fait qu'il n'était pas apparent à ce moment-là. Rapprochez-vous de votre protection juridique, qui prendra peut-être en charge les frais d'expertise prouvant l'existence de ces anomalies. Vous avez, en

outre, la possibilité d'engager la responsabilité civile du premier contrôleur technique qui a pu commettre une faute dans l'établissement de son rapport. Si tel est le cas, vous aurez le droit de prétendre à un dédommagement, notamment pour la perte de chance dans la conclusion de la vente à des conditions plus avantageuses (art. 1240 du code précité). Adressez un courrier recommandé avec AR au vendeur et au contrôleur technique. Ils pourraient être tenus ensemble de vous indemniser (cour d'appel de Pau, ch. 01, 12/04/2022, n° 19/03101).



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le statut du label RGE en question

Un article déplorant le taux de non-conformité effarant constaté à l'issue de travaux de rénovation énergétique a été publié sur le site de *Que Choisir*. Il mettait aussi en lumière le label Reconnu garant de l'environnement (RGE). À mes yeux, ce dernier pose problème. On peut s'interroger sur la vérification des critères qu'il faut remplir pour l'obtenir (moyennant finances !) et sur la qualité des contrôles effectués a posteriori. Labellisées ou non, de bonnes et mauvaises entreprises figurent sans doute sur le même rang, ce qui est dommageable pour les sociétés sérieuses. ♦

Jacques Micouin, par courriel

GRANDES SURFACES

De la peinture sur mes habits

L'autre jour, je suis allé chez Bricomarché pour acheter de la peinture. Alors que je retournais à ma voiture, le pot s'est ouvert et son contenu s'est répandu sur mes vêtements et sur mon chien. Comment être remboursé des frais de nettoyage et de toilettage ? ♦

J.-M. A., Villeneuve-Loubet (06)



LA RÉPONSE DE QC

Le distributeur est responsable du défaut de conformité du produit neuf qu'il vous a vendu. Mais il vous appartient d'apporter la preuve de son existence (arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 04/06/2015, n° C-497/13). En l'occurrence, cela peut résulter d'une absence de fermeture ou d'étanchéité du couvercle. Une fois l'anomalie démontrée, celle-ci est présumée exister depuis la délivrance du bien (art. L.217-7du Code de la consommation et arrêt de la Cour de cassation, 1^{re} ch. civile, du 07/03/2018, n° 17-10.489). Pour vos frais de nettoyage et toilettage, réclamez auprès du directeur du magasin, idéalement par courrier recommandé avec AR, leur dédommagement en joignant des justificatifs. Exigez aussi l'échange du pot de peinture ou son remboursement (art. L.217-8 du code précité).



SPORTS D'HIVER

Ambulance privée à ma charge

Sur une des pistes de La Bresse, ma fille a été fauchée par une skieuse. Elle a fait un malaise et a été transportée aux urgences en ambulance privée. J'ai reçu de la mairie une injonction à payer le montant du transfert vers l'hôpital (400 €). Est-ce légal ? ♦

Jacques Théron, Saint-Amé (88)

LA RÉPONSE DE QC

La responsabilité de l'organisation des secours sur le domaine skiable incombe au maire (art. L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales et art. 96 bis de la loi Montagne n° 85-30 du 09/01/1985 modifiée en 2016). Le coût supporté par les victimes d'accidents survenus sur les pistes dépend du secteur d'intervention. Les communes peuvent notamment prévoir de recourir à des sociétés privées, comme des services ambulanciers, puis exiger le remboursement de la prestation auprès

des personnes secourues (art. R.2321-6 du code précité). Celles-ci doivent, toutefois, en fixer les conditions lors d'une délibération du conseil municipal et sont tenues d'en informer le public par voie d'affichage, en mairie et dans la station (art. R.2321-7 du code précité). Vérifiez que c'est le cas. Si oui, vous devrez régler ces frais. Ils peuvent néanmoins être pris en charge par une assurance couvrant ce risque (assurance neige, assurances attenantes à votre carte bancaire...), à condition que vous en ayez souscrit une.

C'est fort de sirop !



PRODUITS ALIMENTAIRES

Grenade dégoupillée

Depuis plusieurs mois, je constate que des boissons vendues sous le nom de « sirop de grenade » correspondent, en réalité, à un mélange de cassis, sureau, groseille et framboise, assurément plus économique pour leurs fabricants. On se demande donc où est passée la grenade. Ces nouvelles recettes n'ont plus du tout le même goût que la précédente ! C'est abusé. ♦

Denis Couratier, Paris (75)

LEFRÉD-THOURON

MAIS Y A PAS DE
GRENADE DANS ce
JUS de GRENADE !



Y A PAS de JUS
NON PLUS...



 COMMERCE

Avoir sans date limite de validité

Lors de l'achat de matériaux, le vendeur et moi étions convenus que je rapporte ceux dont je n'aurais pas besoin. Lors de la restitution, un avoir m'a été remis, mais aucune durée de validité n'y figure. La loi en prévoit-elle une ? ♦

F. P., par courriel

LA RÉPONSE DE QC

 La durée de validité délivrée dans une telle situation n'est encadrée par aucune disposition spécifique. Lors d'un achat dans un magasin physique, la vente est dite définitive (art. 1583 du Code civil). Cet avoir vous a donc été accordé à titre commercial, le vendeur n'étant pas tenu légalement de reprendre les matériaux non utilisés ni même de procéder à un remboursement en numéraire, sauf exception (défectuosité du produit...). Ce dernier est alors libre de fixer les règles relatives au retour de l'article, mais elles doivent avoir été préalablement portées à la connaissance du client et rédigées de façon claire et compréhensible (art. L. 211-1 du Code de la consommation). Sous réserve de l'appréciation d'un juge, la remise de cet avoir pourrait s'analyser comme une reconnaissance de dette du professionnel à votre égard. Si aucune durée de validité n'est indiquée sur ce document, le délai pour en obtenir l'exécution serait de cinq ans à compter de son émission (art. 2224 du Code civil).

ADRESSEZ VOS COURRIERS
233, BD VOLTAIRE,
75555 PARIS CEDEX 11
OU VOS E-MAILS
QUECHOISIR.ORG/
NOUS-CONTACTER-N42652



MAPRIMERÉNOV'

Les sous, les SOUS !

Propriétaire bailleur, j'ai déposé un dossier MaPrimeRénov' auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), pour changer de chaudière. Les travaux ont été engagés dès la notification d'accord. Après réception de l'attestation de prime, j'ai effectué une demande de paiement et transmis tous les documents exigés. C'était il y a plus d'un mois. Je n'ai toujours pas obtenu ma subvention. Est-ce normal ? ♦

Julien Lebourgeois, Saint-Pierre-d'Irube (64)

LA RÉPONSE DE QC

 Pour l'instant, le temps maximal de vérification des pièces par l'Anah n'est pas encore écoulé, ce qui peut expliquer son silence. En principe, elle s'engage à étudier les demandes de paiement de la prime dans les 15 jours à 2 mois qui suivent le dépôt complet du dossier. Cependant, des retards dans leur traitement sont actuellement constatés. Afin de résoudre ces dysfonctionnements, la Défenseure des droits a émis, en octobre 2022,

des recommandations. Si jamais ce délai de deux mois était dépassé, sollicitez un de ses délégués pour obtenir des informations sur votre situation. Vous trouverez ses coordonnées sur le site Defenseurdesdroits.fr. Par ailleurs, l'Anah peut aussi refuser le versement de l'aide si les travaux ne correspondent pas au projet, objet de l'accord initial, et ce même si elle vous a envoyé l'accusé de réception (art. 7 et 11 du décret n° 2020-26 du 14/01/2020).



TRANSPORT AÉRIEN

Supplément à l'embarquement

Dernièrement, j'ai commandé deux billets d'avion Lyon-Barcelone-Tenerife sur le site internet Opodo. Le vol Lyon-Barcelone a été réservé auprès de Vueling, et le Barcelone-Tenerife, chez Ryanair. Je ne me suis pas enregistrée en ligne, parce que je privilégie le contact humain. Quand je vais au supermarché, j'évite aussi de payer mes achats à la caisse automatique afin de « maintenir les emplois ». Nous étions deux passagers et, à l'aéroport, Ryanair nous a demandé de régler chacun 30 € pour l'enregistrement. Je ne voyagerai désormais plus avec cette compagnie ni, peut-être, ne ferai appel à Opodo, car je ne me souviens pas que la plateforme m'ait prévenue d'un quelconque surcoût. ♦

Paula Lachèvre, par courriel



CONTRAT PRÉVOYANCE

Calculs erronés

Il y a neuf ans environ, j'ai souscrit une mutuelle prévoyance. Cette année, c'est la troisième fois en quatre ans qu'elle se « trompe » sur les montants garantis au titre du maintien de salaire en cas d'incapacité temporaire totale de travail (ITT). Je m'en suis rendu compte en les recalculant moi-même à la main : les sommes allouées étaient inférieures à celles qui seraient réellement versées en cas d'ITT. Cette « erreur » augmente artificiellement la prime mensuelle... Si l'on devait solliciter la garantie, la mutuelle aurait beau jeu d'invoquer l'erreur matérielle, invisible pour la quasi-totalité des assurés. Certes, le surcoût de cotisation n'est sans doute pas important, mais toutes ces petites sommes engrangées chaque mois et auprès de milliers de souscripteurs finissent par faire beaucoup. Et qui, individuellement, ira au tribunal pour quelques dizaines d'euros ? Je songe sérieusement à changer de prestataire. ♦

Rémi Pingault, Vannes (56)



Livraison gourmande



EMBALLAGES

Un si gros carton

À la suite de votre article sur les dimensions des emballages utilisés par les entreprises du e-commerce (QC n° 619), je me permets de vous signaler que j'ai reçu récemment un colis de Veepee avec 18 tablettes de chocolat. La taille du carton dans lequel elles ont été expédiées était démesurée. Encore plus surprenant, à l'intérieur, 12 d'entre elles avaient été placées dans un petit paquet, les six autres étant jetées en vrac dans le grand. La marchandise était vaguement calée par de la bulle plastique. Elle est cependant arrivée en bon état. ♦

Michel Sivry, par courriel



LOGEMENT

Préavis toujours requis ?

Je suis locataire d'un meublé depuis longtemps et mon bail initial de trois ans arrive à échéance. Il ne prévoit pas de renouvellement par tacite reconduction. Je désire partir. Dois-je donner mon congé en respectant un préavis d'un mois ou puis-je m'en aller dès que je le souhaite ? ♦

Marie-Laure P., Saint-Cloud (92)

LA RÉPONSE DE QC



Si un contrat d'habitation en meublé est conclu pour au moins un an, il peut donc tout à fait en prévoir trois. Ensuite, à l'issue de sa durée initiale, il est reconduit tacitement chaque année (art. 25-7 de la loi du 06/07/1989). En tant que locataire, vous avez le droit de résilier votre bail à tout moment, mais en respectant un préavis d'un mois. Vous disposez de trois moyens : l'envoi du congé par lettre recommandée avec

AR, sa remise en main propre contre récépissé et l'acte de commissaire de justice (anciennement huissier de justice). Sa date de réception constitue le point de départ du délai de préavis (art. 25-8 de la loi précitée). Sachez néanmoins que si, en accord avec le propriétaire, le logement est loué à quelqu'un d'autre avant la fin du préavis, vous n'êtes redévable du congé que pour le temps où vous avez réellement occupé les lieux.

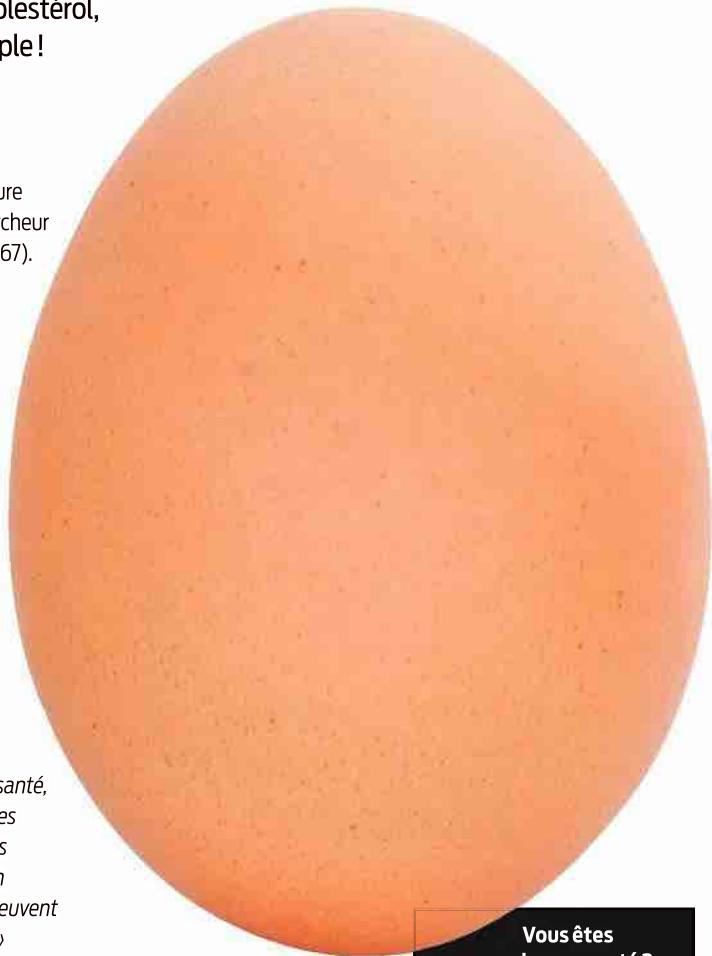
Riche en cholestérol, et alors ?

L'œuf ne mérite pas la mauvaise réputation qui lui colle à la peau depuis 40 ans : celle d'être trop riche en cholestérol, et donc délétère pour nos artères. Ce n'est pas si simple !

1 La réhabilitation

Consommer des œufs en quantité raisonnable augmenterait peu, voire pas, le risque d'accident vasculaire cérébral si vous ne souffrez d'aucune pathologie. Voilà les conclusions de récentes études scientifiques. Certes, ils contiennent du cholestérol (le jaune en apporte 398 mg pour 100 g), mais il s'agit de « bon gras ». « Celui issu de la nourriture n'est pas problématique. Ce qu'il faut surveiller, c'est notre taux

de cholestérol sanguin », assure Joffrey Zoll, enseignant-rechercheur à l'université de Strasbourg (67). C'est son excès dans le sang (l'hypercholestérolémie) qui accroît les risques cardiovasculaires. Or, l'apport de ce lipide par l'alimentation semble peu influer sur le cholestérol sanguin, ce dernier étant surtout fabriqué et régulé par notre foie.



2 Diabète et maladies cardiovasculaires

Pour autant, Joffrey Zoll ne nie pas la teneur élevée des œufs en cholestérol. « Les personnes atteintes de diabète ou de maladies cardiovasculaires et celles qui ont des difficultés à réguler leur taux de cholestérol sanguin doivent y aller

doucement, conseille-t-il. Cependant, celles en bonne santé, en particulier les enfants et les adolescents, et les personnes âgées, qui ont des besoins en protéines plus importants, peuvent manger deux œufs par jour. »

3 De nombreuses qualités

Il serait donc dommage de s'en priver, car cet aliment dispose d'indéniables atouts sur un plan nutritionnel, écologique et économique.

C'est une bonne source de protéines :

un seul œuf apporte presque 25 % de nos besoins quotidiens en protéines animales. Il contient aussi huit acides aminés essentiels (que notre organisme ne sait pas fabriquer) indispensables à la synthèse des protéines.

Le blanc regorge de vitamines B,

en particulier la B12 et la choline. Le jaune renferme également des vitamines B, ainsi que celles des groupes A, D, E et K.

Deux œufs couvrent 20 à 30 % des besoins quotidiens en fer, iodé, sélénium

et phosphore (minéraux et oligoéléments).

L'œuf apporte des caroténoïdes

(antioxydants et précurseurs de la vitamine A).

Il est pauvre en glucides,

donc peu calorique.

Il est riche en acides gras oméga 3,

si la poule est nourrie avec des aliments qui en comportent beaucoup (graines de lin).

Son impact environnemental

est moindre que celui des viandes.

Il ne coûte pas cher,

un atout de poids en cette période d'inflation galopante.

Vous êtes en bonne santé ? Régalez-vous d'un à deux œufs par jour.

4 Plein air ou bio

Préférez des œufs plein air ou bio : si l'intérêt nutritionnel n'est pas flagrant (sauf en cas d'apport d'oméga 3 dans l'alimentation des poules), ces modes d'élevage présentent des avantages environnementaux certains (en particulier sur la biodiversité) et offrent de meilleures conditions de bien-être animal.

ORGANISATION DE RANDONNÉES //

S'assurer est indispensable

Des accidents graves peuvent survenir, notamment lors d'excursions en montagne. Une assurance adéquate est nécessaire.

MIEUX VAUT PRÉVENIR

Si la randonnée entre amis attire de plus en plus de Français, un accident grave n'est jamais exclu. Lorsqu'un participant en est victime et que le préjudice s'avère important, pour lui ou ses proches – incapacité temporaire ou permanente de travail, handicap, voire décès –, un juge risque d'être saisi. Il s'attachera alors à découvrir le ou les responsables. Il peut s'agir de la collectivité chargée de l'aménagement des sentiers, par exemple, mais l'organisateur de la rando est aussi susceptible de se retrouver mis en cause. Si ce dernier n'est pas clairement identifié, on recherchera s'il n'y a pas un organisateur « de fait ». L'un des participants a choisi seul l'itinéraire, encadré la progression, pris des décisions pour tout le groupe ? Il est possible qu'il soit désigné.

MONTER UNE ASSOCIATION

Toutes les compagnies d'assurances ne couvrent pas ce type d'événements. Certaines excluent de leur responsabilité civile les dommages survenus lors d'une activité de groupe. Si vous pratiquez

ponctuellement, il est conseillé de vérifier que votre police intègre bien ce type de loisirs. Mais si vous avez l'habitude d'organiser régulièrement des randonnées avec vos amis ou via les réseaux sociaux, en particulier si vous allez sur des terrains à risque comme la montagne, il peut être utile de constituer une association sportive et d'inviter les participants à y adhérer. Vous aurez alors l'obligation de souscrire une assurance prenant en charge la responsabilité civile de ses membres (art. L. 321-1 du Code du sport). Le montant de celle-ci peut s'avérer modique si votre structure se place sous la houlette d'une des fédérations de randonnée, car ces organismes, forts de nombreux adhérents, négocient les tarifs. La responsabilité de l'association, en tant que personne morale, fera écran à celles des pratiquants, organisateurs ou simples membres.

EXCEPTION, LA FAUTE PÉNALE

Cette « immunité » ne vaut qu'au civil. Sur le plan pénal, chacun est personnellement responsable des infractions qu'il commet. Association ou pas, si vous êtes désigné comme l'organisateur et que la victime ou ses proches vous mettent en cause pour blessures ou homicide involontaire, par exemple, vous devrez en



répondre. L'enquête de police tentera de déterminer si vous êtes fautif ou non. Selon la jurisprudence, le fait de ne pas avoir de formation pour encadrer un groupe de randonneurs peut être retenu contre vous. De même si vous avez négligé d'adapter le parcours à l'expérience des participants, omis de vérifier que chacun possède un équipement adéquat ou bravé une météo menaçante. Cela dit, pas de panique : les poursuites pénales restent rares et la responsabilité n'est retenue qu'en cas de faute très grave ou d'accumulation de bavures.

Merci à Stéphane Migaud, conseiller référent technique à la Direction des associations de la Maif.

PÉAGES D'AUTOROUTE //

Des hausses spectaculaires

Les tarifs des péages autoroutiers grimpent de 4,75 % en moyenne. C'est, de loin, la plus forte augmentation jamais enregistrée.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS SE FÉLICITE...

Il est des records que l'on regrette de voir battus. Après les 2 % de 2022, qui représentaient déjà une flambée inédite depuis 10 ans, les tarifs des péages autoroutiers bondissent de 4,75 % au 1^{er} février ! À l'annonce de ces hausses, Clément Beaune, ministre chargé des Transports, s'est... félicité qu'elles demeurent inférieures à l'inflation. Pas sûr que les usagers aient la même lecture de l'événement que lui !

PETITS GESTES POUR GROS ROULEURS

Le ministre a, par ailleurs, salué « les mesures commerciales présentées par les sociétés d'autoroutes pour accompagner cette évolution ». Les automobilistes abonnés au télépéage et qui empruntent les réseaux Vinci Autoroutes, APRR-AREA et Sanef-SAPN peuvent bénéficier, à partir de 10 allers-retours par mois sur le même itinéraire, de 40 % de réduction (30 % auparavant). De même, afin d'encourager la décarbonation



du parc automobile, les abonnés au télépéage propriétaires d'un véhicule électrique ont droit à une ristourne de 5 % en 2023 sur les réseaux APRR et Sanef. Et ce sur l'intégralité de leurs trajets. Ce qui revient, pour eux, à une compensation de la majoration des prix.



À gauche, le palais de justice de Paris, dans le 17^e. À droite, le monumental palais de justice de Bruxelles.

La même histoire que chez nous

Côté justice, nos voisins belges semblent dans une situation comparable à la nôtre.

Match nul! — Par ARNAUD DE BLAUWE

Qu'il s'agisse de droit civil ou pénal, les codes français et belges se ressemblent. Pour faire simple, dans les deux pays, ce sont des principes et une organisation judiciaire très similaires qui prévalent. Il n'empêche: jeter un oeil sur la justice de nos voisins si chers à nos coeurs est intéressant. Car concernant le fonctionnement de cette institution, il y a également de gros («forts», diraient nos amis belges!) points communs. Comme chez nous, en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles-Capitale, les trois régions institutionnelles du plat pays, la justice crie famine. Particulièrement touchés, les dossiers économiques et financiers, qui vont des «petites» arnaques sur Internet aux grandes affaires de corruption en passant par les fraudes aux aides publiques et le blanchiment d'argent.

Manque de moyens et de volonté politique

En France, des magistrats spécialisés dans ces matières, au demeurant chronophages et techniques, tirent la sonnette d'alarme. Ils dénoncent en substance un manque patent de moyens, de stratégie, et aussi l'absence de volonté politique pour traquer ce type d'infractions (du moins, c'est ce que plusieurs d'entre eux laissent entendre). Le résultat? Des procédures qui s'étirent dans le temps, quand elles ne se perdent pas tout bonnement dans les limbes. Et si condamnations il y a, elles ne sont en général pas à la hauteur des détournements. Bref, qu'ils soient petits ou grands, les délinquants financiers ont encore de beaux jours devant eux.

Dès lors, les propos que Michel Claise tient dans *M*, le magazine du quotidien *Le Monde* (édition du 24/12/22), ne peuvent qu'interpeller des citoyens

français. Vous ne connaissez pas Michel Claise? Eh bien, sachez que c'est l'un des juges les plus en vue du royaume de Belgique. Il est notamment à l'origine de la récente arrestation, à Bruxelles, de six personnes, dont trois eurodéputés, soupçonnées d'avoir reçu de l'argent du Qatar (le désormais fameux «Qatargate»). Mais quels sont donc les messages que porte ce magistrat? Jean-Pierre Stroobants, l'auteur de l'article, écrit après l'avoir rencontré: «*Shérif, lui? Ce n'est pas l'image qu'offre cet homme aimable, souvent souriant, qui [...] manie volontiers l'ironie. Au fond de son regard, on distingue toutefois une sorte de tristesse [...]. Liée, peut-être, au constat accablant d'une société de plus en plus gagnée par la corruption où, si l'on n'y prend pas garde, les organisations criminelles prendront définitivement le dessus. Lui, en tout cas, décrit déjà son pays – et bien d'autres [pense-t-il notamment à la France?] – comme "corrompu", et s'inquiète ouvertement pour l'avenir du système démocratique.*»

La victime : le citoyen

Michel Claise enfonce le clou. «*Nous allons très mal*, insiste l'homme de loi, cité par *M*. *Et la victime, c'est le citoyen.*» L'article rappelle que, lors d'un récent entretien télévisé, «*il décrivait une justice belge en lambeaux, privée de recrutements indispensables, de bâtiments convenables et d'un véritable soutien politique. Sur cinq dossiers qu'il transmet à la justice fédérale, quatre ne seront, dit-il, pas traités faute de policiers et de magistrats.*» «*La fin de l'État de droit est proche si on ne réagit pas*», prédit Michel Claise. Un diagnostic bien sombre de l'état de «sa» justice... que l'on

pourrait sans doute aussi appliquer de ce côté-ci de la frontière, à en croire certains acteurs et observateurs avisés de la chose judiciaire qui se sont confiés à *Que Choisir*. Début janvier, Éric Dupond-Moretti, le garde des Sceaux, a dévoilé un plan pour améliorer le fonctionnement et accroître les moyens de notre justice. On verra. ♦

“La fin de l'État de droit est proche si on ne réagit pas”

Complétez votre collection

**QUE
CHOISIR**

QUE CHOISIR



N° 620



N° 619



N° 618



N° 617

QUE CHOISIR ARGENT



N° 169



N° 168

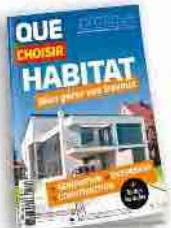


N° 167



N° 166

QUE CHOISIR PRATIQUE



N° 134



N° 133



N° 132



N° 131

QUE CHOISIR SANTÉ



N° 178



N° 177



N° 176



N° 175

Pour conserver tous vos numéros



10 €

La reliure
**QUE CHOISIR
SANTÉ**



9,50 €

La reliure
QUE CHOISIR

Pour commander

Merci de découper ou recopier ce bulletin et de le retourner, accompagné de votre règlement, à :

QUE CHOISIR

Service Abonnements
45, avenue du Général-Leclerc
60643 CHANTILLY CEDEX



BULLETIN DE COMMANDE

Merci de m'envoyer à l'adresse ci-dessous les exemplaires suivants:

Numéros commandés	Prix unitaire	Ex.	Total (en €)
QUE CHOISIR			
N° 617 <input type="checkbox"/>	N° 618 <input type="checkbox"/>	4,80 €	
N° 619 <input type="checkbox"/>	N° 620 <input type="checkbox"/>	4,80 €	
QUE CHOISIR ARGENT			
N° 166 <input type="checkbox"/>	N° 167 <input type="checkbox"/>	4,95 €	
N° 168 <input type="checkbox"/>	N° 169 <input type="checkbox"/>	4,95 €	
QUE CHOISIR PRATIQUE			
N° 131 <input type="checkbox"/>	N° 132 <input type="checkbox"/>	6,95 €	
N° 133 <input type="checkbox"/>	N° 134 <input type="checkbox"/>	6,95 €	
QUE CHOISIR SANTÉ			
N° 175 <input type="checkbox"/>	N° 176 <input type="checkbox"/>	3,90 €	
N° 177 <input type="checkbox"/>	N° 178 <input type="checkbox"/>	3,90 €	
LES RELIURES			
Reliure Que Choisir		10 €	
Reliure Que Choisir Santé		9,50 €	

Participation aux frais d'expédition, à ajouter à votre montant total (délai de réception de 3 semaines) 1 article: 1,50 €
2 articles et plus: 2 €

MONTANT TOTAL DE VOTRE COMMANDE

M. M^{me}

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Localité _____

Je joins mon règlement

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Que Choisir

par carte bancaire

N° _____

Date de validité _____ Signature _____

Offre valable en France métropolitaine.
En application des dispositions de l'article L. 221-28
du Code de la consommation, la vente des produits présentés
sur cette page n'ouvre pas droit à rétractation.



COMPARATEUR DE SUPERMARCHÉS DRIVES



UN
SERVICE
GRATUIT

**Où faire vos courses
au meilleur prix ?**

Grâce à sa carte interactive,
Que Choisir vous indique
le supermarché drive le moins
cher près de chez vous.

Ufcqc.link/supermarches621

Copier l'URL ci-dessus ou flashez le QR code

